

L'OMBRE DE L'AIGLE



LE LIVRE NOIR
DE
LA COMMUNAUTE SAINT JEAN

NOUVELLE EDITION : 14 JANVIER 2021

À L'HEURE D'UNE REFORME INTERNE



WWW.AVREF.FR

Table des matières

1	MISE EN PERSPECTIVE	4
1.1	Fiche signalétique	4
1.1.1	Fondation et reconnaissance canonique	4
1.1.2	Gouvernement	5
1.1.3	Effectifs (selon les sites de la Communauté)	5
1.2	Synopsis des faits graves connus	6
1.2.1	Suicides et tentatives de suicide	6
1.2.2	Affaires judiciaires	8
1.2.3	Faits graves reconnus publiquement	10
1.2.4	Autres abus	11
1.3	Focus sur les branches féminines	12
1.3.1	L'âge d'or	12
1.3.2	Dérives communautaires et flou institutionnel	14
1.3.3	De la dissidence à la fondation des « Sœurs de Maria Stella Matutina »	16
1.3.4	Les Stella Matutina et leurs vieux démons	17
1.3.5	Les Sœurs apostoliques	20
1.3.6	Les Sœurs mariales	22
1.4	Les extensions de la Famille Saint-Jean	25
1.5	Les déviations doctrinales	25
1.5.1	L'amour d'amitié selon Marie-Dominique Philippe	25
1.5.2	Quelques pistes supplémentaires	27
1.6	Une reconnaissance tardive de faits graves	30
1.6.1	Les avertissements de l'église sont couverts par l'omerta.	30
1.6.2	Avril 2013, première mention sur des dérives du fondateur	33
1.6.3	Les Chapitres généraux de 2019, « Refondation » de la Communauté »	34
2	TEMOIGNAGES	36
2.1	Du côté des jeunes femmes	36
2.1.1	« Le manuel du parfait abuseur »	36
2.1.2	« Silence johannique »	38
2.1.3	« Avec les autres sœurs, on fait ce qu'on fait avec toi »	42
2.1.4	« On ne pense pas au départ à une secte »	42
2.1.5	Ignorance ou complicité	43
2.1.6	Genève, le 18 octobre 2006	44
2.1.7	Des exorcismes traumatisants	45



2.1.8	« Félicité, la vérité vous rendra libre ».....	46
2.1.10	Témoignage d'une ancienne Sœur Mariale : Carola	47
2.1.11	« Le silence de la Vierge ».....	50
2.1.12	Des abus à l'École de vie de Saint-Quentin sur Indrois	50
2.1.13	« Étouffée »	51
2.2	Du côté des mineurs et des jeunes hommes	52
2.2.1	Descente aux enfers	52
2.2.2	27 mai 2003	53
2.2.3	« Vampirisé » : l'affaire d'un parricide.....	53
2.2.4	Témoignage d'un ancien frère de Saint-Jean, reçu en 2004	54
2.2.5	Mise en cause du père Marie-Dominique Philippe	57
2.3	La parole se libère en 2019-2020.....	59
2.3.1	Perversion.....	59
2.3.2	Emprise spirituelle et abus sexuel par père Marie-Dominique Goutierre	63
3	QUEL AVENIR POUR LA FAMILLE SAINT-JEAN ?.....	75
3.1	La feuille de route des Frères de Saint-Jean	75
3.1.1	Situation actuelle	75
3.1.2	La refondation, un chantier à compléter	76
3.1.3	Garder le cap malgré l'hémorragie prévisible.....	76
3.1.4	Poursuivre la lutte contre les abus, former à la prévention.....	76
3.2	Les Sœurs contemplatives : une situation assainie mais précaire	80
3.3	Le rattrapage des Sœurs apostoliques	81
4	L'ÉGLISE ET SAINT-JEAN.....	82
4.1	La responsabilité ecclésiale dans le scandale des Frères de Saint-Jean	82
4.2	L'institution va-t-elle réagir face aux autres groupes déviants issus de Saint-Jean ?.....	84
5	DANS LA PRESSE	85
6	ANNEXES	88



INTRODUCTION

En hommage et soutien aux victimes de cette communauté.

Nous produisons ici une version largement augmentée et révisée de notre premier Livre Noir sur la Communauté Saint-Jean. Le premier avait permis que se déclenche une nouvelle prise de parole et des enquêtes journalistiques, dont le dernier documentaire produit sur Arte, sur les religieuses abusées, et repris en version longue sur La Chaîne Parlementaire, a eu des répercussions très importantes dans l'opinion. Il fallait un état des lieux le plus complet, d'autant que ce dossier est emblématique de l'engagement historique de l'AVREF, dont la fondation en 1998 est due au rapprochement de personnes qui, depuis des années, cherchaient à alerter les autorités de l'Église sur la situation de leur fils ou de leur fille dans l'une ou l'autre composante de cette Communauté : frères (appelés quelquefois les « petits-gris »), sœurs apostoliques, sœurs contemplatives, sœurs mariales, oblats...

De nouveaux témoignages nous ont été livrés en vue de cette nouvelle version, dont l'importance a mérité qu'on leur donne une large place, et nous avons voulu faire un développement systématique sur les avancées et les difficultés du dossier. Nous avons mis des témoignages plus anciens, les datant systématiquement, quand les cas n'ont pas été réglés. Cela fait partie de ce que la réforme interne actuelle doit prendre en compte, dans l'immense tâche qu'elle relève courageusement.

Sous la pression de frères qui ont été victimes d'emprise sexuelle et qui sont encore dans la communauté (ainsi que quelquefois leurs prédateurs), une commission interne à la Communauté s'est créée pour tenter de mettre à jour les faits et provoquer les justes réformes, et le dernier chapitre a donné jour à une nouvelle direction, déterminée à faire face aux défis. Certains nous ont proposé d'intituler le présent document : Livre Gris, en référence à l'habit que portent les frères et pour donner la nuance qu'introduit ce chemin courageux de mise en lumière. Pour autant, en lisant, on ne pourra que confirmer le fait qu'il s'agit bien d'un Livre Noir. Il n'est pas là pour désespérer, il est là pour établir les faits, les historiques, et maintenir les enjeux. Ce qui n'empêche d'espérer qu'une issue se trouve et d'encourager cette réforme, non seulement pour que justice soit faite concernant les prédateurs encore présents, et pour établir les responsabilités multiples des diverses autorités (internes à la Communauté ou constituantes de la hiérarchie de l'Église), mais pour les religieux qui souhaiteraient continuer à vivre une vie communautaire, et la vivre dans un cadre sain. Il serait souhaitable que cette réforme soit accompagnée et encouragée par la hiérarchie ecclésiale, qui se doit de n'y pas faire défaut.

Bien des questions se posent, que nous soulevons. La question de la révision du charisme pose déjà la question de la définition d'un charisme. Il serait bon de la désacraliser et de donner en l'occurrence au mot la simple acception de but que se donne la communauté et qui fait que des personnes s'y regroupent librement.

Souvent, dans une communauté à caractère sectaire, l'engagement n'a pas été libre, et le contexte se révélant trompeur, c'est pour chaque membre l'engagement lui-même qui est questionné, et qui nécessite, lorsque l'idéal qui le conduisait demeure, de reconsidérer le cadre de son engagement.

Aymeri Suarez-Pazos,
Président de l'AVREF.



1 MISE EN PERSPECTIVE

1.1 Fiche signalétique

1.1.1 Fondation et reconnaissance canonique

La Communauté Saint-Jean a été fondée au début des années 1970 par Marie-Dominique Philippe (1912-2006), prêtre dominicain. Il enseignait à l'Université de Fribourg (Suisse) et avait réuni un groupe d'étudiant désireux de suivre ses conseils dans un mode de vie communautaire. Ils étaient attirés par la solidité apparente de son enseignement, à un moment de crise postconciliaire, et s'en sont remis à lui sur tous les plans : philosophique, théologique et spirituel. La "Communauté Saint-Jean" voit le jour en 1975. Sa première approbation canonique, par un décret de la Congrégation des religieux, à Rome, le 28 avril 1978, autorise les membres à se rattacher au Père Abbé de Lérins en tant qu'oblats réguliers.

En 1986, la communauté est reconnue comme une congrégation de droit diocésain. Autorité canonique de tutelle : l'évêque d'Autun. Maison-mère : Notre-Dame de Rimont, à Fley (71390)

- Dès 1981, des laïcs s'engagent comme oblats séculiers. Ils sont appelés à puiser dans la « spiritualité johannique », selon ce qu'en dit le père Marie-Dominique Philippe dans la règle de vie, et à participer à la vie et à la mission de la Communauté.
- En 1982, avec l'aide de sœur Alix Parmentier (1930-2016), le père Philippe fonde la branche féminine, les Sœurs de Saint-Jean.
- En 1984, un groupe de sœurs à vocation plus apostolique se détache, et c'est la fondation des « Sœurs apostoliques de Saint-Jean ».
- Les *Sœurs contemplatives* de Saint-Jean sont reconnues comme congrégation de droit diocésain en 1994. Autorité canonique de tutelle : l'évêque de Lyon. Maison-mère : Saint-Jodard (42590), siège à Troussures (60390)
- Les *Sœurs apostoliques* sont reconnues comme congrégation de droit diocésain en 1993. Autorité canonique de tutelle : l'évêque d'Autun. Maison-mère : Semur-en-Brionnais (71110)
- En 1995, les « Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean », fondées par Mère Myriam, sont officiellement agrégées à la Famille Saint-Jean. Elles sont dissoutes en avril 2005 par le cardinal Barbarin, mais sont encore reconnues dans un diocèse de Slovaquie.



1.1.2 Gouvernement

Prieur général des Frères de Saint-Jean :

- P. Marie-Dominique Philippe : jusqu'en 2001
- P. Jean-Pierre Marie Guérin-Boutaud : 2001-2010
- P. Thomas Joachim : 2010-2019
- P. François-Xavier Cazali, élu en mai 2019.

Prieure Générale des Sœurs contemplatives de Saint-Jean :

- Sœur Alix Parmentier : jusqu'en 2009
- 2009-2015 : période de crise, marquée par le bref épisode de gouvernance par Sœur Johanna, puis la gouvernance directe par des Commissaires pontificaux, (Mgr Bonfils, puis Mgr Brincard)
- Sœur Paul-Marie Moulin : élue en 2015

Prieure générale des Sœurs apostoliques de Saint-Jean :

- Sœur Elisabeth
- Sœur Irène-Marie
- Sœur Anne Cécile Deverly : de 2006 à 2018
- Sœur Claire de Jésus Salvaige de Lamargé : élue en 2018

1.1.3 Effectifs (selon les sites de la Communauté)

Frères : environ 500 frères, de 35 nationalités différentes, dont 270 prêtres. Une centaine de frères sont en formation, dont une trentaine de novices. Les frères sont répartis en 55 prieurés dans plus de 30 pays, sur les cinq continents.

Sœurs apostoliques de Saint-Jean : environ 200 sœurs de 21 nationalités différentes. Plus de 50 sœurs sont en formation, dont une trentaine de novices. Les sœurs sont réparties en 21 prieurés dans neuf pays, sur quatre continents.

Sœurs contemplatives de Saint-Jean : environ 80 sœurs, provenant d'une dizaine de nationalités. Elles sont réparties en 6 prieurés.

Oblats de Saint-Jean : ils sont aujourd'hui entre 2000 et 2500, dont 1000 en France.



1.2 Synopsis des faits graves connus

Dans une déclaration au journal « LA CROIX », Monseigneur Rivière, l'évêque d'Autun responsable de la congrégation Saint-Jean, déclarait le 15 mai 2013 que « cacher des faits graves est une faute grave ».

Nous considérons aussi que les omettre ou les oublier est une faute grave. C'est pourquoi nous tenons à signaler, dans le Synopsis ci-dessous, des faits qui ont été trop souvent ignorés ou oubliés.

1.2.1 Suicides et tentatives de suicide

- En 1981, un futur frère de Saint- Jean en formation à l'abbaye de Lérins se jette du haut d'une tour.
- Quelques années plus tard, un frère d'origine libanaise se jette sous un train.
- Le 28 décembre 2006, frère Marie Emmanuel (Clergeau), qui devait passer devant une cour d'assises pour actes de pédophilie, s'asphyxie dans sa voiture près d'Orléans.
- Le 4 mars 2010, frère Chrysostome, d'origine africaine, se suicide à Attichy par pendaison.
- Du côté des Sœurs de Saint-Jean, une jeune postulante lituanienne est retrouvée pendue dans le couvent des sœurs à Vilnius.
- Une sœur hollandaise, sœur Hélène, se défenestre la même année dans un établissement psychiatrique où elle était soignée, près de son prieuré de Pellevoisin.
- Une sœur essaie de se faire exploser avec sa voiture à St Jodard.
- Une autre se jette par la fenêtre d'une cellule pour échapper à un frère prédateur.
- Une jeune sœur philippine en formation tente plusieurs fois de se suicider en s'ouvrant les veines.
- D'autres faits graves (suicides et automutilations) datent des tout-débuts de la communauté.
- Une religieuse, Sœur F., n'aurait pas été soignée de son cancer.
- ...

En tout, ce sont une vingtaine de cas qui nous ont été signalés.



Nous ne déplorons pas seulement ces drames humains, mais aussi la communication totalement « décollée » qu'en ont fait les responsables de la communauté, du moins lorsque les attaques médiatiques les pressaient à communiquer. Ainsi, sœur Alix, dans un article nécrologique sur sœur Hélène, écrit : "Quelques jours auparavant, les frères d'un prieuré, parlant ensemble de la Famille St Jean, s'étaient dit : Dommage qu'il n'y ait pas encore une sœur contemplative au Ciel !" Et voici comment elle informe officiellement les sœurs : « J'ai à vous annoncer une nouvelle qui est très secouante pour nous, mais qui nous entraîne vers le Ciel. Nous n'avions pas encore de sœur là-haut et cela nous manquait ! »¹ .

Dans le n°68 de la "Lettre aux amis", le père Jean-Pierre-Marie, prieur général des frères de Saint-Jean, évoquait lui aussi les deux suicides de 2003 : "Il semblerait qu'il s'agisse d'une part du cas d'une jeune femme lituanienne accueillie temporairement par nos sœurs contemplatives, mais n'étant pas membre de leur congrégation, dans un pays terriblement marqué par le fléau du suicide ; et d'autre part de sœur Hélène, professe perpétuelle : sa mort survenue dans l'établissement spécialisé où elle était en soins, est interprétée comme un suicide, mais nous n'en savons réellement rien, car personne n'était présent et qu'elle n'a rien écrit en ce sens."

A noter que dans le *mémoire des frères et sœurs défunts*, lu à la fin de l'office des vêpres, les suicides sont encore aujourd'hui camouflés sous de très spirituels « rappels » ou « retours à Dieu ».

¹ Golias Magazine n.105, novembre et décembre 2005 et autres articles de presse de l'époque et selon les témoignages dont nous disposons



1.2.2 Affaires judiciaires

- En 1998, un frère du prieuré de Murat aurait été condamné à 24 mois de prison avec sursis pour agression sexuelle sur un garçon de 15 ans.
- Le 2 juillet 2010, frère Denis Borel du prieuré de Marchegg en Autriche, accusé d'avoir abusé sexuellement de deux jeunes femmes, est condamné dans ce pays à six mois de prison avec sursis et au versement d'une amende. Il est alors simplement rapatrié en France.
- En février 2012, frère Luigi-Gonzaga est condamné à Angoulême à 18 mois de prison avec sursis, et en novembre 2012 à Mâcon, à 25 mois de prison ferme pour des faits de pédophilie et d'agressions sexuelles.
- En mai 2015, frère Jean-Dominique Lefèvre, diacre, est condamné à huit ans de prison ferme par la cour d'assises de Saône-et-Loire pour des viols et agressions sexuelles commis entre 1991 et 1999 en France et en Roumanie. Ce même frère est une nouvelle fois condamné le 24 novembre 2015 par le tribunal correctionnel du Puy-en-Velay à quatorze mois de prison ferme pour des attouchements sexuels sur une fillette.
- Le 29 avril 2016, frère Jean-François-Régis (Régis Peillon), sorti de la communauté en 2014, est condamné à un an de prison avec sursis par le tribunal correctionnel de Chalon-sur-Saône, pour des attouchements sexuels commis sur un adolescent et sur un autre frère de Saint-Jean. L'ancien moine a expliqué que ses supérieurs connaissaient ses penchants pour les jeunes hommes dès 1991.
- En juin 2019, frère Samuel Rouvillois, prieur à Avignon, est brutalement renvoyé du diocèse par l'évêque Mgr Cattenoz, qui indique avoir signalé au procureur de la République des faits mettant en cause ce frère. Le procureur a confirmé qu'il s'agissait de faits anciens, d'ordre sexuel, et concernant des personnes majeures. Une procédure est en cours. Frère Samuel est actuellement en « année sabbatique ».
- Le 16 octobre 2019, le frère Christophe-Rémi, également assigné au prieuré d'Avignon, a été condamné à 6 mois de prison avec sursis pour détention d'images pédopornographiques. Sa mise en cause dans un fait d'agression sexuelle, commise en 1999 sur un mineur, n'a pas abouti du fait de la prescription, mais elle a déclenché une enquête de police qui a permis de découvrir de nombreuses images pédopornographiques sur son ordinateur, ses disques durs ou clés USB.

Par ailleurs, en plus des procédures actuellement en cours (au moins 3 frères seraient mis en examen), plusieurs autres procédures judiciaires visant des frères de Saint-Jean n'ont pas abouti, pour divers motifs :

- Comme mentionné plus haut, le frère Marie-Emmanuel Clergeau se suicide le 28 décembre 2006 avant de comparaître pour faits de pédophilie.
- En janvier 2008, le frère Benoit-Emmanuel Peltreau-Villeneuve, est interrogé par des inspecteurs de la brigade des mœurs de la police judiciaire suisse pour des abus sexuels commis à Genève sur deux jeunes femmes (qui venaient tout juste d'avoir 18 ans) au début des années 1990, et il passe finalement aux aveux. Le 25 septembre 2008, l'affaire est classée car les faits sont prescrits. Toutefois le frère est condamné à la démission de l'état clérical par le diocèse de Genève. Cette décision demandait l'approbation de la congrégation pour la doctrine de la foi. Au lieu de l'approbation, le Vatican a relevé la condamnation, après que Benoit-Emmanuel ait



formulé un recours, appuyé par certains frères. Il n'a donc finalement jamais été réduit à l'état laïc.

A noter que certains frères sont sous le coup de peines ou de procédures canoniques, mais n'ont pas encore été jugés au plan civil :

- C'est notamment le cas du père Marie-Dominique Goutierre, un des principaux enseignants de la communauté et maître des études depuis le début des années 90. Il a également enseigné au CEPHI (Centre d'Études Philosophiques), et dans de nombreux lieux de colloques et retraites. En 2010, il se voit imposer par le prier général Jean-Pierre-Marie une interdiction d'enseigner pendant 3 ans, avant d'être remis en fonction par le nouveau prier général, le père Thomas Joachim. Cependant, par un décret de la Congrégation de la doctrine de la foi en date du 21 novembre 2013, il est de nouveau condamné pour « absolution du complice » et interdit de confesser et de célébrer publiquement la messe pour 5 ans. Il fait alors appel, ce qui a pour effet de suspendre la sanction pendant quelques années. Finalement, sa condamnation est établie en 2016. Il purge actuellement sa peine : une mise à l'écart de 5 ans à l'abbaye de Saint-Maurice en Suisse – peine totalement disproportionnée avec les faits rapportés et reconnus par l'institution. Voir le témoignage de la mère d'un ancien frère (en 2.2.1), et celui d'un ancien frère (en 2.2.4). Plus récemment, des victimes présumées (frère et ancienne sœur) ont aussi témoigné anonymement auprès du journal La Croix.² Nous joignons enfin des témoignages inédits de victimes.
- Frère Marie-Olivier Rabany a été accusé par 4 femmes d'avoir subi des abus sexuels à partir de 2003 alors qu'il était responsable de l'École de vie à Saint-Quentin sur Indrois. En 2018, cette affaire a été classée sans suite par le procureur de la République de Tours, « dans la mesure où les quatre victimes étaient majeures et qu'il a été estimé qu'il y avait eu influence mais pas contrainte ». Cependant, en janvier 2020, les victimes ont été informées par les autorités de la Communauté que « le tribunal de la Congrégation pour la doctrine de la foi a condamné frère Marie-Olivier au renvoi de l'état clérical, c'est-à-dire qu'il ne pourra plus exercer son sacerdoce ». Il a demandé une exclaustation de 3 ans pour vivre auprès d'une autre communauté religieuse, et poursuit des études à Rome, en contact avec d'autres jeunes.

Enfin, d'autres frères n'ont jamais été inquiétés, ni par la justice civile, ni par la justice ecclésiastique.

- Il en est ainsi du frère Marie-Geoffroy Philpin de Piepape, expulsé du prieuré d'Enschede (Pays-Bas) en 2000, par l'évêque d'Utrecht Mgr Simonis, en raison de son implication dans des affaires de mœurs avec deux jeunes femmes. Il est rapatrié en France et rapidement remis à des postes de responsabilité dans la communauté. De même que le frère Brice, lui aussi mis en cause dans des affaires de mœurs, dans le même prieuré et en même temps. Que le frère Marie-Geoffroy soit nommé curé de paroisse en 2016, et choisi pour animer des retraites pour fiancés jusqu'à en 2020 au prieuré de Troussures, ne semble inquiéter ni prier ni évêque.

² Article du 30 avril 2019, « Les frères de Saint-Jean veulent la vérité sur leur histoire ».

1.2.3 Faits graves reconnus publiquement

Les Frères de Saint-Jean ont été écartés de plusieurs lieux d’apostolat :

- Collège Passy-Buzenval à Rueil, Ile de France : la communauté a été en charge de l’aumônerie, de 1986 à 1994, puis en a été écartée, même si un frère a continué à assurer individuellement le ministère d’aumônier. Des parents excédés s’étaient plaints de manipulation mentale, discours apocalyptiques, etc.³ Les frères, eux, parlent de tensions avec la direction des écoles chrétiennes, qui aurait valu que l’évêque les ait écarté pour leur confier la paroisse de Boulogne, tout en leur laissant la charge de l’aumônerie.
- Lycée Stanislas à Paris : Les Frères de Saint-Jean avaient en charge l’aumônerie depuis 1994, mais en 2000, le cardinal Lustiger décide de ne pas renouveler leur contrat. (Cf. article du Canard Enchaîné en date du 17 mars 1999),

Le journal Le Monde⁴ associe cette décision à « une formation unilatérale qui prépare mal les frères aux tâches éducatives », et à une manière autoritaire d’imposer leurs croyances et façons de faire. Mais selon la « Mise en garde » de 2004 (cf. Annexe), le rejet du cardinal Lustiger serait motivé par des problèmes de mœurs : « Des revues, cassettes, et instruments sadomasochistes sont retrouvés dans l'appartement occupé alors par les frères de St Jean. La brigade des mineurs a ouvert une enquête. »

- Pays-Bas : diocèse d’Utrecht, paroisse d’Enschede, en 2000, (cf. ci-dessus affaire Marie-Geoffroy),
- Suisse : dans la paroisse Saint-François de Salles de Genève, toute l’équipe de frères est sommée le 22 janvier 2008 par Mgr Genoud de quitter les lieux suite à des affaires de mœurs (cf. ci-dessus affaire Benoit Emmanuel Pelterau-Villeneuve) de sorte qu’ils soient remplacés. Quatre nouveaux frères viendront prendre le relais.

³ La Croix, article du 23 février 2001, « Les Frères de Saint-Jean vont élire un successeur au P. Philippe »

⁴ Le Monde, article du 27 janvier 2001, Les « petits gris » ont été écartés de l’aumônerie du collège Stanislas.

- Signalons aussi l'École Sagesse et Art chrétien, fondée vers 1987 par le frère Bruno-Marie (Frédéric) Tavernier, avec l'aide d'artistes et d'oblats membres d'une fraternité nommée « Marie de Magdala ». Cette école, localisée à Cenves, dispensait aux jeunes étudiants une formation à la fois philosophique, spirituelle et artistique. L'école a dû cependant fermer au début des années 2000, dans des conditions obscures.

1.2.4 Autres abus

Dans ce synopsis, nous soulignons les suicides ainsi que les affaires judiciaires liées essentiellement à des abus sexuels.

Il va de soi qu'il s'agit de faits graves connus. Beaucoup de faits graves restent inconnus pour de multiples raisons, dont la principale est, du côté des victimes, l'emprise exercée par le frère abuseur jusqu'à la dépendance affective, la peur de parler, la honte consécutive à l'abus perpétré et, même si les victimes se confient, la crainte d'affronter leur abuseur ou leur ancienne communauté. Il est également notoire que, pour un suicide malheureusement « abouti », il y a toujours de multiples tentatives qui, heureusement, se soldent par des échecs et sont donc méconnues.

De même les internements psychiatriques ne sont pratiquement jamais signalés par la communauté.

Les seuls témoignages dont nous disposons donnent déjà une idée de la situation vertigineuse.

D'autre part, les abus sexuels nous apparaissent conditionnés par un processus général d'embrigadement et d'emprise. On ne saurait trop insister sur la gravité de ces abus spirituels qui sont la porte ouverte à tous les autres types d'abus, et qui laissent des séquelles profondes chez les victimes.

En outre, des témoignages ont fait ressortir des lacunes graves sur le plan de la santé.

Cela comprend :

- L'accueil sans discernement d'un certain nombre de frères et sœurs en fragilité psychologique ;
- Un rythme de vie parfois frénétique, épuisant les organismes (quitte à proposer des comprimés de vitamine C au réfectoire du matin !) ;
- L'absence de soins dans des cas de maladie grave ;
- L'absence de liberté quant au choix des médecins (les frères et sœurs ne pouvant consulter que des médecins « amis de la communauté ») et quant à l'accès aux médicaments ;
- La médication improvisée par des supérieurs, sans recours au médecin, ou par décision unilatérale du médecin et du supérieur, sans réel suivi du malade (renouvellement automatique d'ordonnances...) ;
- L'incapacité pour certains frères et sœurs de recourir à une aide psychologique appropriée, en raison du refus de leurs autorités ;

- La prescription de traitements psychiatriques lourds dans la contrainte et/ou sans suivi réel, et sans que la famille n'ait à ce sujet un quelconque droit de regard ;
- Une confusion entre le médical et le spirituel, avec le recours outrancier aux exorcismes, en substitut de soins médicaux ou psychologiques ;
- Le recours à des médecines parallèles ou occultes.

Nous avons également été informés d'abus financiers, avec des pressions spirituelles sur fond de « retour imminent du Christ », à l'approche de l'an 2000 (« Puisque le Christ revient, autant te délester de ton héritage et d'en faire profiter la communauté ! »)

Dans le même volet, que dire des carences en matière de cotisations retraite ? Une ancienne sœur de Saint-Jean rapporte que, sur les 12 années passées en communauté, les sœurs n'ont versé pour elle que l'équivalent de 8 trimestres.

1.3 Focus sur les branches féminines

Les Sœurs (contemplatives) de Saint-Jean et la dissidence de 2009

Nous faisons ici un rappel chronologique de l'histoire tumultueuse de la branche contemplative et du groupe dissident surgi à la faveur de la crise de 2009 (les « Sœurs de Maria Stella Matutina »), en nous appuyant sur le témoignage d'une ancienne sœur⁵ :

1.3.1 L'âge d'or

1975 : Autour des premiers étudiants réunis autour du père M-D Philippe à Fribourg, gravitent également des jeunes femmes, aspirant pour certaines à une vie religieuse, ainsi qu'Alix Parmentier, une ancienne carmélite devenue l'assistante du père Philippe. Voici le noyau qui allait bientôt devenir les « Sœurs de Saint-Jean ». Un dérèglement moral et sexuel règne très vite dans cet embryon de famille religieuse. Les jeunes gens tombent dans le piège du père Philippe et de son « amour d'amitié », Alix jouant également en la matière un rôle d'initiatrice.

1982 : Alix et les deux premières sœurs reçoivent l'habit, des mains du père Philippe, à Châteauneuf de Galaure, dans la chambre de la mystique Marthe Robin. Sœur Alix, qui avait vécu plusieurs années au carmel, prononce sur le champ des vœux perpétuels, et se voit confier la direction de la communauté féminine naissante. Déjà, la première génération de sœurs cache son mal-être profond (troubles anorexiques, tentatives de suicides, etc.) derrière d'éclatants sourires et de belles liturgies.

1994 : la communauté est reconnue comme congrégation de droit diocésain, sous la dépendance de l'archevêque de Lyon, Mgr Decourtray à l'époque. On entre assurément dans l'âge d'or des Sœurs de Saint-Jean. Louise Hubac, alias Sœur Marthe, est depuis quelques années à son poste de maîtresse des novices. Elle se lance bientôt dans l'enseignement « entre sœurs », en leur remâchant les cours du « père ». Elle imprime sa marque sur la communauté, avec son indéniable charisme, pour le meilleur... et pour le pire. Quoi qu'il en soit, l'effet vitrine fonctionne toujours parfaitement : les recrues, d'abord arrivées au compte-goutte, sont de plus en plus nombreuses et affluent par dizaines, de tous les continents.

⁵ Golias Magazine, n.183, novembre-décembre 2018, « Les Sœurs de Maria Stella Matutina et leurs vieux démons », enquête de Marie-Laure Janssens.

En 2003, cela commence à « sentir le roussi ». Peu de temps après son installation à Lyon, le cardinal Barbarin décide d'« accompagner » la communauté. Il nomme comme « assistant » des Sœurs, l'évêque émérite de Périgueux, Mgr Poulain, tandis que Mgr Joseph Madec (évêque émérite de Fréjus-Toulon) hérite d'une mission parallèle auprès des frères. Leur mandat officiel (en tout cas, tel que cela est présenté à l'interne) consiste à aider les religieux/ses dans leur croissance, dans une période d'extraordinaire expansion numérique et géographique. Dans les faits, la nomination de l'assistant est motivée par de sérieuses préoccupations sur les dysfonctionnements de la communauté, tant chez les frères que chez les sœurs.

Cependant, ledit assistant passe totalement à côté de sa mission. Pour preuve, dans un communiqué du 11 octobre 2004, Mgr Poulain et son acolyte répondent aux assauts médiatiques contre les religieux/ses, et prennent farouchement leur défense :

*« Monseigneur Madec et Monseigneur Poulain, chargés de veiller sur la croissance des communautés des frères et des sœurs de Saint-Jean, réagissent. Face aux accusations lancées par l'AVREF (Association Vie religieuse et Famille), ils se portent garants de ce que vivent ces communautés et récusent à leur propos toute qualification de secte et de dérives sectaires. Il faut rappeler que ces communautés sont au service de plus de 20 diocèses en France, dans certains cas depuis plus de 20 ans. (...) [Elles] vivent selon les règles établies par l'église et ne peuvent d'aucune façon être accusées d'être des sectes. Nous ne pouvons admettre qu'on fasse peser sur elles un tel soupçon et qu'on ternisse ainsi l'image de jeunes religieuses et religieux qui, avec leurs richesses et leurs fragilités, donnent généreusement leur vie pour l'amour du Christ et des hommes. »*⁶

Mgr Barbarin, cependant, n'est guère convaincu par cet angélisme. Et pour cause. Il collectionne les preuves de dérives graves au sein de la communauté, non seulement parce que les supérieures lui désobéissent frontalement depuis des années (notamment en poursuivant l'expansion de la communauté), mais aussi parce que différents témoignages documentent toujours plus ce dossier. Il décide donc de poursuivre l'enquête, et nomme deux nouvelles assistantes, des abbesses bénédictines (Mère Luc Congar, et Mère Marie-Joseph Roduit). Et il augmente la pression : visite canonique au noviciat, « lettre pastorale » adressée à toutes les professes perpétuelles pour questionner l'évolution de la communauté... Ce processus d'accompagnement, néanmoins, se déroule sans que la très grande majorité des sœurs ne puisse soupçonner ce qui se trame en coulisses. Le langage très mesuré du cardinal ne saurait les alerter de la gravité des problèmes. Et en clôture, l'omerta est reine.

6 juin 2009 : Coup de théâtre, Mgr Barbarin débarque à la maison-mère, « vire » sœur Alix, sœur Marthe, et tous les membres du gouvernement, tout en imposant une nouvelle prieure générale en la personne de sœur Johanna. Cela est vécu par les sœurs comme un véritable tsunami. Et pourtant, cela faisait six années déjà que l'archevêque de Lyon se préparait, mine de rien, à reprendre le contrôle de la communauté en vue d'un assainissement radical.

Alors, que reprochait exactement Mgr Barbarin à cette communauté ?

⁶http://www.archives.stjean.com/france/france/archives/madec_poulain.php/

1.3.2 Dérives communautaires et flou institutionnel

Eh bien, ce n'est pas l'église qui le dira, car « *le cardinal Barbarin comme ses successeurs ont choisi de rester très discrets sur les motifs du changement de gouvernement* », et ce, « *par respect pour les personnes* » (*La Croix*, article du 27 mai 2013). « *Respect et miséricorde* », voilà déjà la réponse donnée aux sœurs, lorsque, en pleine crise de l'été 2009, totalement sous emprise et donc déboussolées devant les sanctions, elles avaient mendié au cardinal des explications. Il avait tout simplement refusé de s'exprimer, en invoquant ce prétexte hautement spirituel. Décidément, la miséricorde due aux coupables semblait devoir prévaloir sur la nécessité d'éclairer les victimes. L'autorité ecclésiastique, en se taisant, allait plonger les sœurs dans un sentiment d'arbitraire et d'injustice, et contribuer ainsi au schisme de la communauté.

En fait, la gestion de cette affaire allait toujours être entourée de silence ou d'euphémismes. Avec Mgr Bonfils, puis Mgr Brincard, nommés successivement par le Saint-Père pour gouverner la communauté, il a fallu encore et encore se contenter de formules édulcorées, distillées dans le bulletin des Amis de Saint-Jean et des courriers internes : « *système clos de pensée* », « *attachement désordonné à l'un ou l'autre* », « *séduction affective* »⁷, « *comportement peu religieux de certaines sœurs* »⁸, là où, en appelant chat un chat, et en remontant aux racines du mal, il aurait fallu parler de harponnage, de dépersonnalisation, d'asservissement de l'intelligence, d'infantilisation, de suicides, d'exercice illégal de la médecine, de recours outrancier aux exorcismes, de rébellion à l'égard de l'institution, d'emprise affective et sensuelle, d'abus sexuels.

En plus de ce flou criminel, on peut adresser trois reproches à l'institution :

Premièrement, pourquoi avoir attendu des années (27 ans tout de même !) pour réagir aux dysfonctionnements de cette communauté ? Les dérives étaient nombreuses et repérables, au moins en partie ; elles étaient aussi décrites dans des rapports détaillés, remis à Rome par d'anciennes sœurs, et ce dès les années 90 :

- Une concentration des pouvoirs, inconcevable même du point de vue canonique, dans les mains de la très charismatique sœur Marthe ;
- Une formation exclusive, avec des cours écoutés en boucle jusqu'à l'obsession, formatant les esprits, diabolisant les objections, piétinant tout « vécu » personnel au nom d'un « pseudo-réalisme » ;
- Des signes répétés de mal-être physique et psychique chez un certain nombre de sœurs (anorexie, dépressions, insomnies, suicides ou tentatives « ratées ») ;
- Des abus sexuels commis par le père fondateur, et par sœur Alix sur des frères, et par des frères sur des sœurs.

Mais rien de cela n'a semblé mériter, pendant des années, une attention particulière de la part des archevêques de Lyon, pourtant alertés par l'AVREF, notamment. Coupable insouciance. Entre temps, ce sont des centaines de jeunes femmes qui ont été happées par la communauté, sans avoir été averties du danger qui les guettait.

Deuxièmement, lorsqu'elle a sévi, l'institution n'a que très peu, ou très mal, communiqué sur le pourquoi des sanctions. Les non-dits ont nourri chez la majorité des sœurs la théorie d'un complot, et parmi leurs oblats et familles un pur déni, dont la plupart ne sont toujours pas sortis.

⁷ Lettre pastorale de Mgr Bonfils, adressée aux Sœurs de Saint-Jean, 21 novembre 2009.

⁸ Information sur les Sœurs contemplatives, Lettre aux Amis de mars 2013.

Troisièmement, après avoir agi, l'institution a fait machine arrière à plusieurs reprises. Revenons sur les étapes de la dissidence.



1.3.3 De la dissidence à la fondation des « Sœurs de Maria Stella Matutina »

Été 2009 : une minorité de sœurs se soumet à l'Église, et embrasse les réformes demandées par le cardinal Barbarin et le Vatican. Ce groupe minoritaire, qui perdure toujours sous le vocable des « Sœurs de Saint-Jean », entreprend un redressement aussi douloureux que courageux.

Mais pendant ce temps, sœur Marthe défie l'institution et crée un gouvernement parallèle, entraînant derrière elle la plupart des religieuses. Ces dissidentes, criant à la persécution, défendent becs et ongles la « pureté » de leur charisme, glanant tous les appuis possibles, parmi les frères, les évêques et la curie romaine. Sœur Alix, sœur Marthe, sœur Agnès Marie et sœur Isabelle sont finalement exilées dans des monastères extérieurs à la communauté, avec une obligation de silence. Mais cela n'y change rien : sœur Marthe, en particulier, n'est pas du genre à renoncer à son influence. Peu importe les injonctions du cardinal. Elle pilotera ses troupes, vaille que vaille.

Fin 2009 - Début 2010 : les dissidentes partent massivement au Mexique, dans un acte flagrant de désobéissance et à grands frais de billets d'avion et de visas (quelques legs et héritages seront engloutis au passage). Un bon « ami du père », Mgr Raül Vera Lopez, dominicain et évêque de Saltillo, leur a offert sa protection. L'institution réagit in extremis pour stopper la manœuvre. Les dissidentes n'ont d'autre choix que d'attendre la prochaine opportunité.

Juin 2012 : un autre évêque, celui de Cordoue en Espagne, se range du côté de sœur Marthe et de ses troupes. Mgr Henri Brincard présentera ainsi l'évènement : « Depuis plusieurs mois, dans le plus grand secret et à l'insu du Délégué pontifical, certaines sœurs préparaient une scission. »⁹ Le Substitut du pape, Mgr Angelo Becciu, évoquera¹⁰ pour sa part « d'innombrables démarches (...) entreprises et des pressions diverses (...) exercées pour contourner la volonté du Saint-Père ». Mais du côté des dissidentes, on annonce¹¹ triomphalement la naissance des « Sœurs de Saint-Jean et de Saint-Dominique ». Cette nouvelle communauté est « pour l'instant érigée en une Association publique de fidèles avec des droits propres et en pleine communion avec l'Église catholique, avec le Pape et avec le Saint-Siège ». Son charisme s'affiche sans complexe : « Vivre pleinement de l'esprit de Saint-Jean, du père Marie-Dominique Philippe et de Sœur Alix », le tout avec la bénédiction de l'institution, et « sous l'autorité bienveillante et paternelle de l'évêque du lieu ». Voilà donc une réintégration en bonne et due forme dans le giron de l'église universelle.

Janvier 2013 : revirement spectaculaire, une lettre signée du Cardinal Bertone, Secrétaire d'État au Vatican, énonce un implacable jugement :

« Le Souverain Pontife Benoît XVI, lors de l'Audience qu'il m'a accordée aujourd'hui, a disposé ce qui suit : l'Association publique de fidèles dénommées Sœurs de Saint-Jean et de Saint-Dominique, érigée le 29 juin 2012 dans le diocèse de Cordoue, étant donné qu'elle a gravement porté atteinte à la discipline ecclésiastique, est supprimée avec effet immédiat et sans possibilité qu'elle soit reconstituée sous une autre forme, aussi bien dans le diocèse de Cordoue que dans un autre diocèse. »

Cent-cinquante sœurs sont brutalement réduites à l'état laïc. Certaines se placent sous la protection officieuse d'évêques qui les prennent en pitié, et se contentent d'abandonner la bure pour une simple jupe, dans l'espérance de voir advenir des jours meilleurs. D'autres affrontent une situation

⁹Information sur les Sœurs contemplatives, Lettre aux Amis de mars 2013.

¹⁰ Lettre adressée aux Sœurs de Saint-Jean, 18 juin 2012, citée par Mgr Brincard, Lettre aux Amis d'octobre 2012.

¹¹Lettre adressée aux parents et amis, 20 août 2012

dramatique de réinsertion dans la vie civile. Aucune n'est éclairée par l'institution sur les raisons profondes de leur disgrâce.

1er Juillet 2014 : dernier épisode en date de cette histoire abracadabrante, le Vatican, pris de vitesse par un évêque décidé à accueillir le groupe sectaire, fait mine de présider à sa réhabilitation officielle. Mgr Brincard¹² en fait l'annonce en ces termes : les sœurs dissidentes « *pourront librement constituer une association publique de fidèles en vue de devenir institut religieux* ». Mais deux conditions sont posées :

1. L'association ne pourra faire « *d'une quelconque manière, référence au P. Marie-Dominique Philippe* », sans avoir obtenu au préalable la permission de la Congrégation pour les instituts de vie consacrée, « *compte tenu du fait que les contenus de ce charisme sont actuellement objets de discernement* ».
2. « Les personnes que le Saint Siège a déjà en son temps éloignées des charges de gouvernement [c'est-à-dire Sœur Alix, Sœur Marthe, Sœur Isabelle et Sœur Agnès-Marie] (sont) complètement exclues de la vie religieuse. »

Dans un article du journal La Croix, le 3 juillet 2014¹³, « *une source proche du dossier* » admet que « *le pape a sans doute voulu donner sa chance au nouvel institut* », mais qu'il ne s'agira pas de créer un duplicata de la congrégation des Sœurs contemplatives de Saint-Jean ».

Le Vatican s'imaginait-il donc que cette « nouvelle chance » accordée aux sœurs serait pour elles l'occasion d'une réforme ?

1.3.4 Les Stella Matutina et leurs vieux démons

Faut-il s'en étonner, les Sœurs de Maria Stella Matutina, menées par des leaders férues dans l'art de la désobéissance, n'ont jamais accepté les règles du jeu édictées par Rome. D'ailleurs, comment croire que quelque 250 jeunes femmes sous emprise pourraient se défaire de personnalités perverses devenues depuis longtemps leur seul repère ? Exclues de la vie religieuse ? Les supérieures visées n'en ont eu cure. Ni « sœur Alix » (qui, en février 2016, sera enterrée en grande pompe par le Primat d'Espagne « dans son couvent », à Almonecida de Toledo), ni « sœur » Marthe, ni « sœur Isabelle, ni sœur Agnès Marie », n'ont pris acte de leur condamnation. Les trois dernières portent encore aujourd'hui l'habit de « leur » communauté, vivent en son sein, et continuent à en tirer les ficelles, à la barbe de nombreux clercs.

Sœur Marthe reste la tête du groupe, le pilier incontournable. Elle poursuit, avec un zèle sans scrupules, la mission qui est la sienne depuis plus de vingt ans. D'un pays à l'autre, elle visite les prieurés pour former les sœurs à la « *recherche de la vérité* », présider au recrutement et aux engagements des jeunes recrues, épauler (c'est-à-dire téléguider) les supérieures, accompagner chacune avec sa grâce de « sœur aînée ». A noter que ce profil de globe-trotter lui permet, non seulement de garder efficacement la main sur l'ensemble du groupe, mais aussi d'être moins repérable. Mais au fond, qu'aurait-elle à craindre ? Elle bénéficie de la protection de l'évêque de San Sebastian, et face à lui Rome clame son impuissance.

¹²Lettre aux Sœurs de Saint-Jean, 1er juillet 2014.

¹³<https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Rome-accepte-que-d-anciennes-Saeurs-de-Saint-Jean-creent-un-nouvel-institut-2014-07-03>

Quant à Isabelle, son rôle est la réplique de celui qu'elle jouait à l'époque chez les Sœurs de Saint-Jean, dans le prieuré de Cenves : elle dirige une maison de formation théologique pour des professes. Au programme : la Somme de Saint Thomas, bien sûr commentée par le père Philippe. C'est dans le diocèse de Parme, au cœur de la paroisse de Fontanellato, que « sœur » Isabelle et ses apprenties théologiennes ont établi demeure. Peu importe si le titre de supérieure est assumé par une jeune sœur, pour sauver la façade, c'est bien Isabelle qui dirige son monde entre les murs du couvent. Sa présence, en soi illicite, n'échappe évidemment ni à l'évêque ni au curé de la paroisse, tous deux complices de cette imposture.

Et qui a dit que cette communauté ne serait pas un duplicata de la précédente ? Renoncer à se mettre à l'école « du père » et de ses « Trois sages » ? Impensable ! Comment envisager que les sœurs fassent le deuil de ce « charisme » ? Ce n'est pas l'ajout de quelques heures de cours dispensés par des intervenants diocésains qui doivent faire illusion. La formation n'a pas changé, le formatage intellectuel est strictement le même. On pourrait être tenté de croire que les sœurs sont du moins pénalisées par leur statut canonique. Après tout, elles sont reconnues comme une simple « *association publique de fidèles en vue de devenir un institut religieux* », ce qui correspond à une reconnaissance minimale. Ce statut les prive de la possibilité de prononcer des vœux publics. Mais, pour ces religieuses, convaincues d'être la perle précieuse de l'église et prêtes à endurer la persécution, une cérémonie privée n'a pas moins de poids. De toute façon, leur statut ne les empêche aucunement de mener leur vie monastique intégrale, ni de recruter, ni de solliciter des fonds¹⁴ comme tout institut religieux le ferait. La précarité devient même un véritable atout lorsqu'elle dispense les supérieures d'un contrôle étroit de la part de l'institution. « Pauvres, mais libres », ainsi pourrait-on résumer la nouvelle condition des Stella Matutina.

Alors quoi de neuf sous le soleil de Bergara ?

Il faudrait, pour conclure, dissiper définitivement le mensonge qui entoure les Sœurs de Maria Stella Matutina. Cette communauté, bien qu'elle se présente comme un fruit récent de l'Esprit, une réponse à la Nouvelle Évangélisation promue par le pape François, n'a strictement rien de nouveau. Les Stella Matutina sont la copie conforme des Sœurs de Saint-Jean d'avant 2009. Non, cette communauté n'est pas un milieu renouvelé et assaini. Elle est vieille de son histoire et de ses travers, elle hérite des mauvais plis acquis dès l'époque fribourgeoise puis à Rimont et Saint-Jodard. Aucun des caractères sectaires et abusifs, mis en lumière au fil des années par de nombreux témoignages, n'a disparu. Ce groupe n'a pas renoncé à ses vices, car il ne les a jamais reconnus comme tels. L'attachement au père M-D Philippe, et à sœur Alix, dont elles nient toute déviance, reste intact. Quant à l'emprise psychologique et affective exercée par sœur Marthe, elle n'est que trop bien démontrée par la fidélité aveugle que lui vouent encore des centaines de religieuses.

¹⁴<https://caridad.fr/la-communaute-maria-stella-matutina/>

Les Sœurs de Maria Stella Matutina, c'est aujourd'hui encore :

- Une violence psychologique qui subsiste malgré les « *Je vais très bien, je suis très heureuse, je respire à pleins poumons* » que les jeunes religieuses aiment faire entendre pour oublier l'étouffement de leur liberté. Un questionnement existentiel, une prise de conscience, un burn-out ? « *Eh bien, ma sœur, je te prescris une petite séance d'exorcisme, ou quelques psychotropes, à moins que tu ne préfères te changer les idées pendant quelques mois en allant "servir les pauvres" ?* » ?
- Une vision binaire du monde et de l'Église : les sœurs se voient comme le « petit reste », avec les quelques évêques et prêtres qui les soutiennent. Face à elles, une église qui les persécute, et des détracteurs qui font l'œuvre du démon. Au dehors, un monde déchu dans lequel nulle n'aurait intérêt à retomber : ce serait trahir la pureté de leur appel divin.
- Des religieuses coupées d'elles-mêmes, de leurs émotions, de leur jugement, des informations (y compris des lettres vaticanes) et aussi de leurs sœurs, de leurs familles (avec des relations biaisées, contrôlées en amont). Fait symptomatique, certaines fratries sont déchirées, car plusieurs ont des sœurs chez les contemplatives de Saint-Jean, devenues infréquentables depuis le schisme de 2009.



1.3.5 Les Sœurs apostoliques

Fondées en 1984 et reconnues comme congrégation diocésaine en 1993, les Sœurs apostoliques ont été partiellement (partiellement seulement) préservées des dérives et abus qui ont massivement frappé les Frères et les Sœurs contemplatives, en raison d'un lien plus distant avec la personne du fondateur. Cette distance s'explique par les circonstances propres à la genèse de cette communauté :

- L'intuition initiale qui prévalait à l'aube de la fondation était qu'il fallait des sœurs « comme les frères », c'est-à-dire avec un enracinement monastique mais aussi une fécondité nettement apostolique. Mais lorsque Alix Parmentier, ancienne carmélite, a été mise en avant par le père Philippe pour diriger les premières recrues, celle-ci a alors fermement imposé sa vision contemplative. La naissance de la branche apostolique a nécessité une scission deux ans plus tard, scission qui a été plus ou moins bien accueillie par le père Philippe.
- Au tournant des années 2000, les sœurs apostoliques ont volontairement évincé une de leurs supérieures, Sœur Marie-Dominique. Celle-ci était à la fois prieure de la maison-mère à Semur-en-Brionnais, et responsable de la liturgie pour l'ensemble de la congrégation. A la fois très artiste, « mystique », et maîtresse dans l'art de la manipulation affective, sœur Marie-Dominique entraînait les sœurs dans un jeu de relations exclusives, dans des liens de copinage ou de clans, tout en entretenant des relations troubles avec plusieurs pères de la communauté, dont ses deux homonymes (Marie-Dominique Philippe et Marie-Dominique Goutierre). C'est l'emprise exercée sur les religieuses, avec même des pressions homosexuelles dont un évêque avait été alerté, qui ont déterminé sœur Elisabeth, prieure générale à l'époque, à demander le départ de sœur Marie-Dominique.... Le père Philippe leur a longtemps reproché cette révolution interne, jusqu'à cesser de mettre les pieds à Semur pendant une année entière.

Cette distance « affective » avec le fondateur a donc permis à la branche apostolique de se développer dans une plus grande liberté de pensée et une certaine autonomie de fonctionnement.

D'autres aspects ont également joué dans ce sens. Contrairement aux sœurs contemplatives, par exemple, qui ne s'implantaient qu'à proximité des frères et qui en dépendaient quasi-exclusivement, les sœurs apostoliques ont bénéficié de l'aide d'enseignants extérieurs de qualité, et ont toujours connu une plus grande autonomie dans les choix d'implantations, d'où aussi une indépendance sacramentelle et financière.

- Il serait pourtant tout à fait faux de conclure que les Sœurs apostoliques n'aient pas subi d'abus, et ce pour plusieurs raisons :
- Ce sont toutes les branches de la Famille Saint-Jean qui ont été contaminées par l'enseignement du père M-D Philippe, avec toutes ses déviances.
- La branche féminine ayant été indistincte au départ, certaines des sœurs apostoliques ont fait partie du noyau initial autour de sœur Alix, à Fribourg puis à Rimont, et ont vraisemblablement subi les mêmes abus, psychologiques, spirituels et sexuels, de la part du fondateur et de plusieurs frères.
- Comme rapporté plus haut, les sœurs ont connu une période de dérives particulières sous le gouvernement de sœur Marie-Dominique.
- La communauté des Sœurs apostoliques, malgré sa relative indépendance, a gardé des liens forts avec la congrégation des frères, pour l'enseignement, les sacrements et l'accompagnement



spirituel. Elle a de ce fait subi l'influence de plusieurs frères, notamment Marie-Dominique Goutierre, Samuel Rouvillois, Marie-Alain d'Avout, et François de Longevialle.

- Au-delà des personnalités perverses, il y a un système pervers qui, s'il ne se cache pas nécessairement derrière un visage et un nom, n'en est pas moins destructeur. Il s'agit de mécanismes d'emprise, de leviers de contrôle et de dépersonnalisation. On enserre l'individu dans un étau par des discours contradictoires instillés en permanence dans son esprit :
 - « Tu fais partie de la meilleure communauté au monde, mais toi tu n'es jamais à la hauteur. »,
 - « Tu reçois la formation la plus excellente, mais toi, si tu poses des questions, tu es dans ton orgueil. »,
 - « Je t'aime d'une amitié spirituelle profonde, mais toi tu n'as rien compris à mon amour. » ...
- Il s'agit d'une machine à culpabiliser, qui rend toujours plus dépendant de la « miséricorde » de ses sœurs et de son autorité. C'est aussi un mode de gouvernement marqué par l'immaturité. L'absence d'usages bien établis, validés par l'expérience, enracinés dans une certaine sagesse de vie, fait que l'on est vulnérable aux mains d'une autorité fantaisiste.
- Plusieurs témoignages font état de ces abus internes chez les Sœurs apostoliques. Dans un livre à compte d'auteur intitulé : « Sœur Félicité, la vérité vous rendra libre » (Sentinelles, 2014), et sous couvert d'anonymat, une femme a raconté les violences dont elle a souffert au sein de cette congrégation. Adrienne de Barmon, membre de la communauté pendant 8 ans, a également témoigné de son expérience d'emprise.¹⁵

¹⁵ La Croix, 26 février 2020, Podcast : « Religieuse abusée, j'ai mené l'enquête sur ma communauté ».



1.3.6 Les Sœurs mariales

La dernière branche féminine, agrégée à la Famille Saint-Jean en 1995, est l'Institut des Sœurs mariales.

1.3.6.1 1973 - Fondation des Sœurs mariales.

La fondatrice, Mère Myriam (Tünde Szentes), est une religieuse d'origine hongroise, fille spirituelle et ancienne secrétaire du père M-D Philippe à Fribourg. Elle crée d'abord, en 1973, la « Fraternité de l'Immaculée », puis, marquée par la découverte de son ascendance juive, elle transforme progressivement cette fraternité en « institut des Sœurs mariales d'Israël et de Saint-Jean ».

Autre spécificité des Sœurs mariales, appelées aussi « sœurs bleues » en raison de leur habit : elles accueillent un certain nombre de femmes à la santé fragile ou handicapées.

Dès son installation à Autun, la nouvelle communauté et sa dirigeante suscitent des critiques. L'histoire des sœurs est marquée par plusieurs événements importants qui se succèdent à un rythme rapide. Ils sont décrits plus loin. Le lecteur verra que, malgré les changements, les critiques faites aux sœurs et à la fondatrice resteront à peu près les mêmes jusqu'à la rédaction de ce texte en 2020.

1.3.6.2 1986 - Critiques présentées par des parents de religieuses à Mgr Bourgeois, évêque responsable des sœurs.

En 1986, plusieurs parents adressent à Mgr Bourgeois, évêque d'Autun, une lettre faisant état de nombreuses dérives graves :

- Immédiateté de l'entrée dans la communauté et de la prise d'habit, la plupart du temps à l'insu des familles ;
- Rupture brutale des relations avec l'entourage ;
- Vexations, humiliations, sévices corporels ;
- Alimentation carencée ;
- Pression psychologique de la supérieure, entraînant une dépendance des sœurs à son égard, dans un climat de peur et d'angoisse ;
- Absence de couverture sociale ;
- Cumul des responsabilités de la fondatrice qui est à la fois la supérieure, la maîtresse des novices et la directrice spirituelle.
- Des parents dont, Philippe et Alix Gentien, déposent une requête auprès du tribunal ecclésiastique de Lyon

1.3.6.3 1987 - Conséquences de l'enquête et de la sentence du tribunal ecclésiastique de Lyon

En 1987, le tribunal ecclésiastique de Lyon confirme :

- Qu'il y a eu atteinte à la liberté spirituelle des sœurs ;
- Qu'elles ont subi des pressions morales ;
- Qu'il y a des présomptions de violence exercée sur elles.
- Mgr Bourgeois, sur la base des témoignages et du rapport d'enquête préliminaire, refuse de reconnaître la communauté. Celle-ci va alors s'installer dans le diocèse de Lyon.
- En 1987, un jugement du tribunal ecclésiastique de Lyon confirme la dépendance des sœurs envers leur fondatrice et les pressions exercées par cette dernière. Mais Mère Myriam, par une grève de la faim menée sous les fenêtres de l'archevêché, finit par obtenir l'annulation de ce jugement et sa reconnaissance canonique, en 1994, par Mgr Decourtray. L'année d'après, la congrégation fait son entrée officielle dans la Famille Saint-Jean. Le père M.-D. Philippe en devient le « conseiller spirituel » bien que le cardinal Hamer, préfet pour la congrégation des religieux lui ait enjoint de cesser toute relation avec Mère Myriam. Les sœurs établissent leurs monastères à Saint-Jodard et à Mars (Loire).

1.3.6.4 1998 - Voyage de Mère Myriam et Marie Dominique Philippe en Hongrie.

En 1998, Mère Myriam a fait un voyage avec le père Marie Dominique Philippe dans son pays d'origine, la Hongrie.

Au cours de cérémonies présidées par le Père, Mère Myriam a demandé à des jeunes filles de ce pays de la suivre immédiatement pour être proches de Marie même si elles avaient commencé un cycle d'études permettant d'acquérir une qualification professionnelle.

Si elles ne choisissaient pas cette forme de vie, elles seraient l'esclave d'un mari souvent alcoolique qui les abandonnerait peut-être et elles devraient probablement éduquer seules les enfants nés de lui. Elle a convaincu une dizaine de jeunes hongroises de devenir religieuses en France dans l'ordre qu'elle avait "fondé".

Les parents des jeunes femmes ont vite compris qu'ils ne reverraient pas leurs filles s'ils laissaient faire et Mère Myriam, le Père Marie Dominique Philippe et les parents en sont venues aux mains.

Le scandale a forcé Mère Myriam à quitter le diocèse et elles n'ont pu rester en Hongrie.

Les jeunes femmes devenues sœurs mariales sont restées quelques temps en France, mais la plupart d'entre elles ont quitté la communauté un petit nombre de mois ou d'années plus tard. Les témoignages qu'elles ont laissés montrent bien :

- Que Mère Myriam entendit vivre de manière confortable et se nourrir de mets particulièrement sains et bons ; elle n'hésitait pas à mettre à contribution durement les sœurs pour lui assurer les meilleures conditions de vie possibles.
- Qu'elle refusait aux sœurs des conditions de vie normales, elle leur infligeait des punitions pénibles, leur avait confisqué leur passeport et les manipulait pour les obliger à travailler très durement.
- Elle empêchait les sœurs d'avoir quelque contact que ce soit avec l'extérieur et refusait de parler aux parents des sœurs hongroises ou n'hésitait pas à leur mentir.
- La prise d'habit se faisait dès l'entrée dans la communauté.
- Lorsqu'une sœur hongroise souhaitait se confesser, Mère Myriam jouait le rôle de traductrice du français au hongrois de sorte qu'elle avait accès au for interne des sœurs, exprimé pendant la confession. En tant que supérieure elle avait accès au for externe des sœurs. Or, le droit Canon interdit formellement d'avoir accès aux deux et notamment aux supérieures d'avoir accès au for interne.

1.3.6.5 1999 - Les Sœurs mariales, Institut de droit diocésain en Slovaquie

En 1999, malgré l'historique houleux de la communauté dans ce pays, l'évêque de Rožnava en Slovaquie érige l'institut des Sœurs mariales en congrégation de droit diocésain.

Des témoignages continuent pourtant à s'accumuler et des parents multiplient les démarches pour alerter les autorités : maltraitances physiques, absence de soins, confiscation des passeports, souffrances psychiques, automutilations, coupure totale avec les familles, diabolisation du monde extérieur, menaces envers les parents qui tentent d'alerter la Justice ...

Des témoignages font également état de relations troubles existant entre Mère Myriam et le père Philippe, avec des comportements hystériques. Le Père Marie Dominique Philippe avait l'habitude d'aller voir Mère Myriam le soir alors qu'elle avait enlevé son vêtement religieux et qu'elle avait revêtu une tenue élégante.

1.3.6.6 2005 - Dissolution de la congrégation en France

Le 15 mars 2005, par un décret exceptionnellement « rare et grave », le cardinal Barbarin, nouvel archevêque de Lyon, dissout la congrégation, et interdit donc aux sœurs de porter l'habit et de vivre selon leur mode de vie passé.

Ce décret prive les sœurs mariales de reconnaissance ecclésiale (du moins en France, car leur statut canonique est maintenu en Slovaquie). Il n'affectera pourtant pas l'existence concrète du groupe en France en tant qu'association laïque ni son lien fusionnel avec la fondatrice.

On déplore jusqu'à ce jour un fonctionnement extrêmement sectaire. Des familles sont toujours incapables d'entrer en contact avec leurs filles religieuses.



1.4 Les extensions de la Famille Saint-Jean

La Famille Saint-Jean, ce ne sont pas seulement des communautés monastiques, mais aussi des milieux plus ou moins périphériques qui, selon les témoignages recueillis et les actions judiciaires dont nous avons eu écho, comptent également de nombreuses victimes :

- Les oblats de Saint-Jean,
- Les jeunes en formation dans les « écoles de vie » de la communauté (Saint-Quentin sur Indrois ...),
- Les étudiants de « l'Institut Saint-Jean », Centre d'Études philosophiques (CEPHI),
- Les jeunes fréquentant la communauté lors de festivals, de camps, ou au sein d'œuvres « apostoliques » gérées par des frères, etc.,
- Les fidèles des paroisses confiées à la communauté,
- Toutes les personnes recherchant auprès des frères une direction spirituelle ...

Les témoignages démontrent comment différents cercles de cette Famille Saint-Jean ont été affectés par les abus.

1.5 Les déviations doctrinales

1.5.1 L'amour d'amitié selon Marie-Dominique Philippe

Nous mettons ici la focale sur un point particulièrement retors de l'enseignement du fondateur, à notre sens. Même si c'est l'ensemble de son enseignement qui serait à étudier en détail, sans plus abandonner le sens critique, comme tant ont eu l'habitude de le faire, emportés par l'engouement généralisé et entretenu.

Les textes qui suivent sont extraits du livre du P. Marie-Dominique Philippe : *Lettre à un ami : Itinéraire philosophique*, aux Éditions Universitaires, 1990.

Comme souvent dans les communautés sujettes à dérives, il s'est créé une « novlangue » remplaçant le vocabulaire courant. Elle nécessite un décodage.

Nous avons trouvé intérêt à le pratiquer en remplaçant l'expression délibérément imprécise d'« expérience externe » qu'utilise le fondateur de Saint-Jean par « expérience physique », pour ne pas dire « relation charnelle ».

A ce moment-là, en relisant ses écrits, il convient de remplacer l'adjectif « externe » par l'adjectif « physique » ou « charnel » et certains faits graves que nous venons de mentionner trouvent ainsi leur justification.

Une expérience à la fois « interne » et « externe »

« Ne plus vouloir rechercher un véritable amour d'amitié entre les hommes, en considérant que l'amour d'amitié est impossible, serait le fait d'un grave scepticisme et d'un désespoir angoissé (p. 3).

L'expérience de l'amour d'amitié me révèle ce qu'est l'ami, celui qui est pour moi mon bien personnel, celui qui est capable de me perfectionner, de m'achever, de me révéler à moi-même qui je suis parce qu'il est mon ami, qu'il m'aime et que je suis aussi pour lui son bien personnel.

Cette expérience n'est pas au sens propre une expérience intérieure, et elle n'est pas non plus une expérience impliquant l'alliance avec les sens externes. Cette expérience n'a-t-elle pas pour caractéristique d'impliquer ces deux types d'expérience : interne et externe [physique] ? »

« Expérimenter que j'aime est une expérience intérieure : j'ai conscience d'aimer ; mais l'expérience de l'ami (expérimenter que l'autre m'aime) exige aussi l'expérience externe [physique]. L'expérience de l'ami implique en effet la conscience que j'ai d'aimer, mais elle ne s'arrête pas à cette conscience, elle va plus loin, elle atteint l'autre qui m'aime, ce qui exige un jugement d'existence. »

Le bien pour moi ? Mon bien à moi ?

Cette expérience de mon amour d'amitié pour celui qui m'aime suscite en moi un étonnement, une admiration. C'est merveilleux d'aimer et d'être aimé précisément par quelqu'un que j'aime, par quelqu'un qui suscite en moi un amour, car il est vraiment mon bien, il est celui qui est capable de m'apporter un épanouissement personnel (p. 16).

« Les autres amours »

Enfin il y a l'éveil, en nous, d'un amour volontaire, spirituel, portant sur un bien spirituel, personnel. Cet amour spirituel s'éveille en nous dans un désir ; et si ce bien personnel est un ami qui nous aime, ce désir, grâce à cet amour réciproque, s'épanouit en un amour plus profond. Cet amour spirituel personnel n'exclut pas les autres amours : il tend à les assumer. (p. 16).

« En se connaturalisant »

L'ami, par sa bonté personnelle, attire à lui son ami en suscitant en lui un amour ; par là, son ami lui sera uni en se connaturalisant à lui (p. 17).

« Une vie commune »

L'amour d'amitié réclame une vie commune et la réalisation d'une œuvre commune. Autrement, il risque de perdre son réalisme, de s'idéaliser (p. 18).

« Le concupiscible »

La vertu de tempérance ennoblit les passions du « concupiscible » (celles qui se portent vers le bien sensible immédiat), les empêchant de s'imposer à nous en raison même de leur véhémence et de leur extrême spontanéité, qui risquent toujours de nous devancer.



La tempérance, prise comme substitut de la chasteté

Cela est très manifeste dans l'amour d'amitié, car l'aspect passionnel de la présence sensible risque toujours de l'emporter : nous risquons toujours de ne plus rechercher l'autre par amour pour lui, mais pour notre propre jouissance, car sa présence sensible nous attire et excite en nous la passion, et peut exciter l'instinct sexuel. La véhémence du bien sensible, surtout lorsqu'il éveille en nous l'instinct sexuel, risque toujours d'étouffer le véritable amour spirituel, personnel. On voit donc pourquoi la vertu de tempérance est nécessaire pour garder vivant l'amour d'amitié (p. 21).

« L'attirance sauvage »

Il n'y a pas de limites, si ce n'est les nécessités de la vie pratique, qui arrêtent l'élan profond de notre cœur spirituel. Cette source souterraine qui est en nous ne demande qu'à s'épanouir, à jaillir, à aimer celui qui est notre bien, que nous avons découvert profondément comme notre bien et qui nous attire si radicalement, d'une manière « sauvage » pourrait-on dire, au-delà de tout conditionnement. N'est-ce pas le propre de l'amour ?

Les retombées d'une telle idéologie ne sont pas d'ordre purement intellectuel ou philosophique. On est ici en face d'une doctrine qui a fourni une justification récurrente à des agressions sexuelles, par le père fondateur lui-même et par un certain nombre de frères et sœurs, contaminés à leur tour. Cette notion dévoyée d'amour d'amitié est au cœur d'un système d'abus qui a premièrement perverti l'intelligence et l'esprit pour ensuite violer le corps en toute bonne conscience.

Quittant le niveau théorique des cours de philosophie pour descendre au niveau plus pratique de l'accompagnement spirituel, on a alors entendu des discours tels que : « Quand on aime, on aime avec tout ce qu'on est », ou encore « On ne peut pas laisser son corps au porte-manteau », qui étaient autant d'arguments pour aboutir à des relations « incarnées », c'est-à-dire sensuelles ou sexualisées. Un prédateur rappelait à sa victime que « dans l'amour d'amitié, on a les mêmes désirs » pour la forcer à « consentir à » le masturber. Il disait aussi : « l'amour d'amitié est un secret qui nous lie » et « on ne jette pas les perles aux porceaux » pour enjoindre sa victime à ne pas parler de leur « intimité » à l'extérieur.

1.5.2 Quelques pistes supplémentaires

On ne saurait réduire la perversité de l'enseignement du père M-D Philippe au seul « amour d'amitié ». D'autres notions, très récurrentes dans son enseignement, ont façonné un « prêt à penser » et un langage qui, une fois appliqués dans l'accompagnement spirituel et la vie communautaire, ont nourri et justifié les abus.

- **La consécration à Dieu, gage de pureté.** C'est l'idée que « entre consacrés, tout est pur ». « Il n'y a aucun problème avec votre amitié (entre un frère et une sœur), du moment que Dieu est entre vous ! ». « Ne t'inquiète pas de mes gestes, je suis pur(e) ».
- **Le primat de la « cause finale ».** La finalité visée, et donc l'intention de la personne qui agit (« je veux te faire du bien »), sont trop souvent devenues le critère, non seulement ultime mais unique, de la bonté de l'acte posé. A la limite, « si tu n'es pas en paix avec ces gestes sexuels, c'est que tu n'as pas eu la maturité nécessaire pour comprendre la grandeur de l'amitié que je t'offrais ! »
- **Gare au formalisme !** Arrêtons d'enfermer le réel dans des petites cases ». Rien de tel pour écarter des jugements moraux trop catégoriques.



- Sur fond de distinction philosophique entre la « vie » et « l'être », **le mépris pour la « véhémence » des élans vitaux** : « La vie revendique parfois ses droits et de manière impérative ! Vous verrez, à chaque fois qu'un frère ou une sœur demande à quitter la communauté, il (elle) invoque « la vie », son épanouissement au niveau vital. Mais nous, nous devons nous placer au niveau de l'être ». Subtil encouragement aux refoulements au nom de la sagesse !
- L'idée que **les péchés d'orgueil sont beaucoup plus graves aux yeux de Dieu que les faiblesses de la chair**. A partir de là, comment une humble recherche de la vérité pourrait-elle ne pas couvrir de nombreux manquements à la chasteté... ?
- **Haro sur la psychologie et sur le « vécu »** ! Relativisation de tout ce qui est de l'ordre de l'expérience « interne » : ressenti psychologique, émotionnel, sensible, imaginaire. Tout ce vécu doit se laisser dépasser et rectifier par le « réel externe », rencontré dans l'expérience (pour le niveau humain), et dans l'obéissance (pour le niveau divin). Applications : « Ce que tu ressens n'a aucune importance ; ce qui compte, c'est ta vocation et moi, ta supérieure, je sais que tu as la vocation » ; « Tes doutes, ce sont les petits coups de patte du démon, rejette-les ! » ; « ce n'est pas la joie ou la paix sensibles que l'on recherche, mais la joie spirituelle, qui est le fruit d'un choix volontaire » ; « Tu es vraiment trop affectif ! » ; « Tu es trop dans ton imaginaire », « Sors de ton vécu ! »
- Une vision déformée sur la sexualité : tant qu'il n'y a pas pénétration, la chasteté est sauve !
- **L'exaltation du sacerdoce et de l'autorité religieuse**. Le prêtre ou le supérieur sont instruments de Jésus ou de Marie pour moi. « Par ces gestes, je te communique l'amour de Jésus ».
- **Lectures déviées de récits bibliques** pour cautionner des pratiques spirituelles et communautaires abusives.
Par exemple,
 - L'utilisation du récit de la chute dans la Genèse (Gn 3), avec le dialogue entre Eve et le Serpent, pour discréditer à l'avance toute forme de questionnement ou de raisonnement critique, vus comme un « dialogue avec le démon » et la porte ouverte à la désobéissance,
 - « Marie gardait avec soin toutes ces choses, les repassant dans son cœur. » (Lc 2, 19) : pour fonder la culture du secret,
 - « Vous connaîtrez la vérité, et la vérité vous libèrera » (Jn 8, 32), et « Consacre-les dans la vérité » (Jn 17, 17) : pour mieux soumettre les religieux à l'enseignement de sagesse du fondateur, devenu indissociable de leur démarche de consécration à Dieu,
 - « Que tous soient un » (Jn 17, 21) : pour attacher les religieux à la communauté, dont l'unité devait être préservée contre toute critique,
 - « Tout homme qui commet le mal déteste la lumière et ne vient pas vers la lumière, de peur que ses œuvres ne soient réprouvées. Mais celui qui pratique la vérité vient vers la lumière, pour qu'il soit manifesté que ses œuvres sont opérées en Dieu. » (Jn 3, 20-21) : pour fonder l'exigence de « transparence » devant le (la) supérieur(e) ou le directeur spirituel,
 - « Suivre l'Agneau partout où il va » (d'après Apocalypse 14, 4) : pour appuyer l'exigence de docilité totale et légitimer la souffrance,



- La vision du « cheval blanc » de l'Apocalypse (Et je vis : et voici un cheval blanc, et celui qui le montait avait un arc. Il lui fut donné une couronne, et il sortit en vainqueur et pour vaincre, Ap 6, 2), pour parer d'« espérance » toute forme de souffrance et de lutte.

D'autres facteurs ont constitué une pression au recrutement, par une instrumentalisation de la soif spirituelle des jeunes :

- L'exaltation de la vie religieuse, présentée comme la « voie express vers la sainteté »,
- Le désir de chercher la vérité, érigé en signe quasi-certain de vocation religieuse (surtout pour Saint-Jean !). L'accueil de nombreux jeunes auprès des couvents de formation ou dans des instituts philosophiques fondés par des frères a favorisé l'entrée régulière de nombreuses recrues.



1.6 Une reconnaissance tardive de faits graves

1.6.1 Les avertissements de l'église sont couverts par l'omerta

La reconnaissance des dérives de la Communauté Saint-Jean par la hiérarchie ecclésiale n'a été que trop tardive. On sait aujourd'hui que Mgr Séguy, évêque d'Autun et donc « ordinaire » de la communauté des frères, a reçu dès 1996 le témoignage détaillé d'une sœur qui incriminait le fondateur et plusieurs frères, pour des agissements hautement abusifs sur une longue durée. A la même époque également, Mgr Séguy balayait d'un revers de main les plaintes que lui faisaient parvenir des parents inquiets, et bientôt regroupés au sein de l'AVREF. Ainsi, au père d'une sœur apostolique de Saint-Jean, il répondait en 1997 : *« J'ai bien reçu vos multiples courriers concernant ce que vous estimez être l'indifférence de votre fille par rapport à sa famille. Je ne vais tout de même pas passer mon temps à répondre à votre matraquage épistolaire concernant une affaire qui ne me regarde que très indirectement »*

Il a fallu attendre l'année 2000 pour que Mgr Séguy réagisse enfin, bien que de manière encore toute officieuse.

En effet, le 28 juin 2000, il adressait aux frères une « monition canonique et pastorale ». Dans ce blâme, l'évêque reconnaissait avoir eu connaissance d'une trentaine de « cas lourds », et il listait de nombreux lieux de dérives :

*« J'observe depuis quelque temps, et plusieurs d'entre vous me le confirment ainsi que certains évêques, des signes graves d'un certain essoufflement, désarroi, fatigues physiques ou morales, épuisements, **conduites non conformes à la vie chrétienne ou religieuse, demandes de dispenses de vie commune, d'ex-claustrations, de sortie, de retour à l'état laïc, voire de nullités de professions ou d'ordinations pour contrainte morale, etc.**, bref après cette période exaltante arrive un passage plus difficile. Cela nécessite, de votre part à tous, réflexion, large bilan, reprise en vue d'un nouvel élan à partir des solides fondations posées.*

*Le religieux ne fait pas à sa congrégation le même type de remise inconditionnelle de lui-même que celle qu'il fait à Dieu. Pouvez-vous éviter, à l'avenir, toute accusation de confusion à cet égard ? **Des discours ou attitudes d'obéissance aveugle et absolue à l'autorité comme si c'était au Seigneur lui-même ("le Seigneur lui-même le demande", "c'est le père qui le dit et qui le demande" etc.) peuvent être extrêmement dangereux de nos jours pour l'authentique sens de l'obéissance religieuse.***

*La liberté de conscience. Pour protéger celle-ci, l'Église distingue normalement le for interne de la confession, du for externe du gouvernement religieux (CDC 630) Je vous conseille une prudence vigilante en ce domaine. **Peut-on considérer que les membres de l'institut se confessent spontanément à leurs supérieurs, quand l'usage de l'institut incite fortement à se confesser en son sein** et quand, par ailleurs, un petit couvent n'a pas d'autres prêtres que son supérieur ou qu'un couvent de formation n'a pas suffisamment de prêtres formateurs, à cause des abus qui vous ont été reprochés. À cet égard, **je déconseille vivement aux supérieurs d'entendre les confessions de leurs frères** et je les invite, d'autre part, à ce que, pour les petits couvents, le supérieur se soucie de solliciter des confesseurs extérieurs, voire le passage régulier d'un confesseur extraordinaire.*

*Droit à recevoir une formation religieuse adéquate, telle qu'elle est prévue par les dispositions de l'Église et les constitutions de l'institut. **Beaucoup de frères se sont plaints d'avoir eu une***



formation décousue et souvent incomplète, surtout en théologie, faute aux impératifs en vue des multiples fondations, faute de volonté, faute de temps, faute de trop grandes occupations annexes.

Pouvez-vous dans votre gouvernement, éviter que des frères soient poussés jusqu'au bout de leurs forces humaines par des conditions de vie religieuse irréalistes ?

Ne cédez pas à la tentation de "fuite en avant". Ne vous laissez pas égarer par la possible illusion que votre institut, "fondé au dernier temps de l'Église pour préparer l'avènement glorieux du christ, aurait une grâce plus parfaite que les autres et une mission eschatologique qui le dispenserait de fait de s'embarrasser du droit commun".

Que des prêtres, voire des supérieurs, soient déplacés avec une fréquence telle que leur vie religieuse et celle des couvents s'en trouve gravement compromise de même que peut l'être la mission pastorale reçue des évêques. Beaucoup d'évêques et de chrétiens se plaignent de cette instabilité. Celle-ci ne peut que favoriser chez les membres qui la subissent un dilettantisme apostolique, voire constituer pour certains un alibi favorisant parfois une vie religieuse relâchée et non contrôlée.

Veillez au temps nécessaire et indispensable pour qu'une personnalité et une vocation puissent s'affermir. Dans quelques cas, n'allez-vous pas trop vite ? Conversion au Christ... rencontre de St Jean... candidature... admission au postulat... noviciat... prise d'habit... vœux temporaires et définitifs... ordres sacrés... toutes ces perles enfilées à vive allure, c'est beau, ça peut être bon mais il arrive que ça manque un peu de cuisson et de sagesse.

Veillez au respect et à la culture de la liberté des enfants de Dieu dans ces cheminements. Je me permets de mettre très sérieusement en garde contre toute forme de pression ou de contrainte psychologique, affective ou "spirituelle", qui pourrait vous être reprochée par la suite. Autre est la soumission d'obéissance dans la foi, autre la soumission psychologique derrière quelqu'un qui fascine.

Pauvreté. Vous disposez de beaucoup d'argent. Quelle utilisation en faites-vous ? Quels conseils prenez-vous auprès de gens compétents et ayant un authentique sens de l'Église ? Quelles références à l'autorité supérieure lorsqu'il s'agit de dépenses importantes ? Quel discernement pour l'utilisation des facilités modernes : Voitures, avions, téléphones, portables, e-mails, Internet. Quel respect de l'argent ainsi dépensé ? Versez-vous les deniers de l'Église diocésaine et de Saint-Pierre ?

Chasteté. Qu'est-ce qui est utile, bénéfique ou néfaste dans les relations d'un religieux avec les Sœurs et les femmes ? Quel respect, quelle discrétion vis-à-vis des prieurés de Sœurs ou des "familles amies" ou des personnes qui font appel à votre ministère ? Quelle attitude face aux mondanités envahissantes ? Quelle détente ? Quelle place à l'ascèse ? Méfiez-vous de certaines théories mystico-gélatineuses sur "l'amour d'amitié". Ce domaine délicat et soumis aujourd'hui à de nouvelles fragilités, mérite une vigilance et une compétence soutenue de la part des formateurs et des conseillers spirituels.

L'apostolat. Demandez-vous si les œuvres de St Jean sont bien de L'Église Catholique, si l'apostolat des frères de St Jean est bien en prise avec les églises locales qui vous confient une mission, consultez à ce sujet vos évêques. »



Il est à noter que ce document d'une exceptionnelle gravité ne devait être porté à la connaissance que des frères engagés définitivement dans la communauté. Les postulants, novices et profès temporaires n'en seront pas informés. Les remontrances de Mgr Séguéy ont été couvertes par l'omerta habituelle, tandis que les victimes ou leurs proches se heurtaient encore à une porte fermée.

Ainsi, en mars 2001, M^{gr} Séguéy répondait au père d'une sœur mariale :

« Vous avez le toupet de me harceler à propos des dérives de la congrégation Saint-Jean, en produisant les amalgames coutumiers aux journalistes qui racontent un peu n'importe quoi et dont vous louez la perspicacité. De ces amalgames honteux, il vous faudra rendre compte au moment de la justice et de la vérité. »

Cette reconnaissance en catimini des dérives à Saint-Jean va néanmoins aboutir en 2001 à la mise à l'écart de Marie-Dominique Philippe du gouvernement de la communauté (déjà suggérée par le Vatican en 1996), avec l'élection d'un successeur au poste de Prieur Général.

En 2002, lorsque le chapitre général décide d'ériger le père M-D Philippe en « Maître des trois sages et source vitale dans la formation des frères », une douzaine de frères, dont plusieurs enseignants de Rimont (notamment le renommé père Jean-Miguel Garrigues) dénoncent un système exclusif de pensée, et claquent les portes pour rejoindre l'ordre dominicain. Plusieurs sœurs apostoliques leur emboîteront le pas.

En 2003, l'église restreint le ministère d'enseignement du père Philippe, en prétextant son âge avancé et le besoin de renouveler le corps professoral. Plus exactement, les cours du père fondateur ne sont plus officiellement crédités à la formation des frères futurs prêtres. D'autre part, Rome nomme des « assistants religieux » (Mgr Madec et Mgr Poulain) pour accompagner la communauté.

En 2004 commence à circuler, sur internet, auprès des aumôneries catholiques et dans la presse, un document anonyme qui se présente comme une « mise en garde contre la Communauté Saint-Jean ». On lit en introduction de ce document (cf. Annexe) : « Ce n'est pas tant le souci de l'image de l'église abîmée par la communauté Saint Jean qui nous pousse à sortir de notre silence, mais le spectacle odieux de nombreux jeunes laminés dans leur humanité, dans leur psychologie, et parfois dans leur corps, après qu'ils s'y soient engagés ».

Malgré tout cela, les dérives johanniques ont continué à faire des victimes, tandis que continuaient aussi à résonner les louanges ecclésiales.

26 août 2006, le père M-D Philippe décède à Saint-Jodard à la veille de ses 94 ans. Le pape Benoît XVI envoie un message de condoléances, en forme d'hommage à

« Celui qui, durant de longues années, guida et forma de nombreuses personnes à l'école du Christ, dans l'esprit du "disciple bien-aimé", les enracinant dans un amour profond de l'Église et dans la fidélité au successeur de Pierre. Sa Sainteté rend grâce pour la vie du Père Marie-Dominique, entièrement donnée au Seigneur et à ses frères, enracinée dans la méditation de la Parole de Dieu, dans la recherche et dans la contemplation passionnée de la vérité ». Ces propos sont en parfaite harmonie avec ceux du Cardinal Barbarin le jour des obsèques, lorsqu'il fait sien le regard porté par Marthe Robin sur le père Philippe : « C'est un homme qui vit profondément l'Évangile »¹.



Il faudra attendre 2013 pour entendre un autre son de cloche : la Communauté commence alors à lever le voile sur le côté sombre de son histoire, à travers un exercice de communication quand même très maîtrisé.

1.6.2 Avril 2013, première mention sur des dérives du fondateur

Le Chapitre Général des Frères de Saint-Jean qui s'est tenu du 9 au 29 avril 2013, a reconnu les faits suivants :

« Le Chapitre Général a appris l'existence de quelques témoignages convergents et jugés crédibles par ceux qui y ont eu accès (des autorités d'Église et de notre Congrégation), faisant état chez notre fondateur de gestes contraires à la chasteté, posés à l'égard de femmes adultes qu'il accompagnait. Le Chapitre a reçu avec gravité cette annonce. »

Notre commentaire : Le père Thomas Joachim, prier général, a indiqué que les premiers témoignages ne lui étaient parvenus qu'en 2010, et à son prédécesseur fin 2009¹⁶. Quand bien même on se fierait à ces dates, on ne peut que regretter la lenteur avec laquelle la communauté a décidé de communiquer sur ces abus, ainsi que l'euphémisme employé qui ne rend absolument pas compte de la gravité des abus.

Mais il y a plus que les turpitudes du fondateur. La Communauté commence à avouer un phénomène de contamination. Le Chapitre Général consacre le chapitre III de ses conclusions à : « des comportements désordonnés parmi nous » :

« Des manquements à la chasteté avec des justifications doctrinales ont malheureusement concerné des frères. De tels manquements ont eu lieu entre des frères et des personnes adultes, notamment des personnes qu'ils accompagnaient ; et, dans le passé, entre des frères ayant autorité de formation et de jeunes frères. »

Notre commentaire : Le Chapitre prend bien soin à chaque fois d'insister sur le fait que ces abus concernaient des personnes adultes. Il omet donc toutes les affaires concernant des mineurs. Il dédouane aussi le processus d'emprise développé sur des jeunes filles pour aboutir à des abus sexuels à l'aube de leurs 18 ans. On reviendra sur ce dernier point dans un témoignage publié infra en seconde partie.

La communauté est depuis très longtemps au courant des abus commis par des frères, et notamment par des formateurs, sur des jeunes frères et sœurs. Il faudra bien un jour que les autorités de la Communauté rendent des comptes pour l'impunité laissée à ces prédateurs.

« Nous souhaitons reconnaître avec lucidité ces faits, les dénoncer fermement comme inacceptables, d'autant plus qu'ils sont contraires à ce que l'on peut attendre d'un consacré. »

Notre commentaire : La dénonciation reste verbale et tient lieu en fait de couverture si elle n'est pas effectuée auprès des autorités civiles et de gendarmerie. D'une manière générale, comment la communauté compte-t-elle coopérer avec les autorités civiles dans la gestion des dossiers d'abus ?

¹⁶<https://www.la-croix.com/Religion/Actualite/Sur-le-P.-Marie-Dominique-Philippe-il-faut-regarder-le-reel-en-face-2013-05-14-959811>

« Conscients des conséquences graves de ces actes dans la vie des personnes, nous souhaitons exprimer notre sollicitude à l'égard de ceux qui ont pu en être atteints. Déjà des sanctions ont été prises, et des pardons ont été demandés. La demande de pardon et l'accompagnement des personnes blessées constituent pour nous une priorité. Notre sollicitude va aussi à l'égard de ceux qui pourront être éprouvés en apprenant ces nouvelles. »

Notre commentaire : Combien de personnes blessées ont-elles été accompagnées ? De quelle façon ? Les demandes de pardon ne sauraient se substituer à une coopération avec la justice, à une aide psychologique et à une réparation financière.

1.6.3 Les Chapitres généraux de 2019, « Refondation » de la Communauté »

Le Chapitre général de mai 2019 a nommé François Xavier Cazali comme nouveau prieur général, dans un contexte de révélations médiatiques¹⁷ qui jetaient un coup de projecteur sur les déviances du fondateur, le Père Marie-Dominique Philippe, et d'autres frères.

En octobre 2019, alors que se déroulait la deuxième session de ce chapitre général, frère François-Xavier a entraîné la communauté dans une nouvelle étape marquée par un positionnement nettement critique vis-à-vis du fondateur :

« Si le charisme est une vie selon l'Esprit Saint, le P. M.-D. Philippe, en raison des graves abus qu'il a commis, ne peut pas être un modèle de cette vie. En conséquence, les Frères ne se réfèrent plus à lui comme à une norme pour actualiser leur charisme aujourd'hui ».

« Les Frères veulent aujourd'hui opérer à son égard un décentrement et condamnent sans ambiguïté ses agissements abusifs (abus de conscience, de pouvoir et sexuels), ainsi que les dysfonctionnements engendrés ».

Parmi les « principales conséquences concrètes » de ce positionnement, les frères indiquent :

« Nous ne voulons plus faire du père Marie Dominique Philippe le référent de notre formation. Nous ne voulons plus le considérer comme maître de vie spirituelle »

L'étude de ses écrits sera faite avec liberté, sens critique et ouverture d'esprit. (...). La Règle de Vie et notre droit propre (Constitutions et Directoire) seront révisés.

A l'intérieur de nos prieurés, les photographies du P. M.-D. Philippe seront retirées des endroits publics, ainsi que des lieux communs en clôture. De même, pour le moment, ses livres ne seront plus mis en vente dans nos couvents, et ses enseignements audios ne seront plus diffusés à l'extérieur, en attendant qu'un discernement soit fait. »

Dans une interview au journal La Croix¹⁸, frère François-Xavier précisait :

« Nous avons connaissance de l'enseignement extérieur, la doctrine publique, du père Marie Dominique Philippe. Mais à travers les témoignages des victimes, nous avons découvert un deuxième niveau de discours choquant dont nous n'avions pas idée, qu'il distillait dans le

¹⁷ Documentaire de Éric Quintin et Marie-Pierre Rimbault, en collaboration avec Elizabeth Drevillon, « Religieuses abusées, l'autre scandale de l'Eglise », Arte, mars 2019.

¹⁸ La Croix, Céline Hoyeau, 5 novembre 2019, « Les Frères de Saint-Jean optent pour une complète refondation »

cadre de la direction spirituelle et qui a paralysé la conscience et autorisé une autojustification des abuseurs. Ils se sont crus au-dessus de la morale commune. C'est quand on découvre les témoignages des abus et ce qu'ils révèlent de doctrine cachée du père Philippe qu'on voit apparaître les défauts de sa doctrine publique. »

La communauté a par ailleurs révélé le fait que le père Marie-Dominique Philippe avait été sanctionné par le Vatican dès 1957 pour avoir couvert les abus sexuels commis par son frère, le père Thomas Philippe, fondateur de l'Eau Vive :

« Nous avons appris qu'en 1957, le Saint-Siège a infligé des sanctions au P. M.-D. Philippe : interdiction de confesser, de diriger spirituellement des religieuses, de séjourner et de prêcher dans des monastères et d'enseigner la spiritualité. Ces sanctions ont duré deux ans. Le P. M.-D. Philippe avait été jugé gravement complice des agissements de son frère. Le P. Thomas Philippe avait été condamné en 1956 par le Saint-Office à ne plus avoir aucun ministère sacerdotal, car il avait entraîné des femmes vers des moments d'intimité sexuelle par des justifications mystiques et théologiques, allant parfois jusqu'à fausser leur conscience. »

Les Frères ont indiqué leur désir de poursuivre un travail sur la recherche des causes :

« Au vu de ces révélations, le Chapitre général demande au Prieur général de constituer une commission interdisciplinaire. Cette commission aura pour mission d'établir précisément le lien entre ces faits anciens et les abus sexuels commis par le fondateur de la Famille Saint-Jean et par certains de ses membres. Ce travail historique, théologique et psychologique, qui devra impliquer des experts, semble être une condition nécessaire pour que soit mis un terme à une dérive d'au moins 70 ans, qui outre les souffrances indicibles et les graves scandales qu'elle a provoqués, a aussi causé un obscurcissement de la foi chez nombre de victimes, trahies par des représentants du Christ. »

En mars 2015 la « Commission SOS Abus » a été mise en place dans le cadre de nouvelles procédures internes. Elle est composée de frères, d'un psychologue et d'un avocat. Elle peut être saisie directement par chacun, membre de la communauté ou pas, sans passer par le prieur général. Le Rapport d'activité 2019 est disponible sur le site de L'AVREF.

En ce qui concerne l'accompagnement des victimes, mis en œuvre depuis quelques années par la commission, les frères admettent des manquements :

« Nous regrettons aujourd'hui – à la lumière d'une prise de conscience progressive depuis 2013 – que certaines personnes, victimes ou témoins, frères ou sœurs, n'aient pas été écoutés et accueillis alors qu'ils confiaient leur crainte, blessure ou scandale ».

Ils soulignent aussi « le devoir de prière et de réparation pour les victimes ».

L'AVREF prend acte de cette étape de refondation. L'accumulation des témoignages la rendait sans doute inéluctable, mais nous saluons la quête de vérité entreprise par le nouveau prieur général et son conseil. Nous mesurons le chemin accompli, sans doute aidé par le renouvellement des autorités de la communauté : comment imaginer possible une réforme par ceux-même qui ont participé aux dérives, à la préservation des abuseurs, et ont été les premiers participants du mode pervers à réformer ?



TEMOIGNAGES

Nous partageons ici quelques-uns des témoignages de victimes, recueillis depuis la création de l'AVREF en 1998. Malgré la diversité des témoins (anciennes sœurs, oblates, étudiantes, anciens frères, jeunes fréquentant la communauté, parents...) et le nombre d'années sur lesquels ils s'étalent (deux décennies), nous notons la remarquable convergence des faits et des mécanismes dénoncés.

2.1 Du côté des jeunes femmes

2.1.1 « Le manuel du parfait abuseur »

Par une jeune femme qui a voulu dénoncer les mécanismes d'emprise dont elle a elle-même souffert.

- Comment le père réussit à séduire la jeune fille.
- Comment le père déconstruit tous les repères de la jeune fille pour qu'elle n'ait d'autre repère que lui.
- Comment le père soumet la jeune fille à son enseignement.
- Comment le père réussit à faire accepter à la fille d'être nue avec lui sans qu'elle ne se rende compte que cela ne respecte pas son vœu de chasteté : (...) Le père rapporte à la jeune fille les confidences que lui a faites le père fondateur au sujet de son amitié avec elle. Il dit avoir demandé au fondateur son avis et que ce dernier l'approuve, à la condition que cela reste secret (...)
- Pourquoi la jeune fille accepte la relation alors même qu'elle n'a pas nécessairement de désir pour lui.
- Comment l'exercice intime de cette amitié consolide la jeune fille dans l'idée selon laquelle le père est quelque un d'éminemment hors du commun et de saint.
- Comment le père se sert de cet amour et de cette intimité pour lier la jeune fille au mystère de Dieu :
Le père réclame de la jeune fille qu'elle « porte » avec lui la pauvreté inhérente à sa vie de frère et tout particulièrement la pauvreté que réclame de lui son vœu de chasteté (car il ne fait jamais l'amour avec elle.) La jeune fille a l'impression par là qu'elle entre dans un appel très grand du Seigneur sur le père et, par là, sur elle (...) Le père explique aussi à la jeune fille que leur amour est encore plus grand qu'un amour entre époux car c'est le désir de Dieu qui en est au cœur.
- Comment l'exercice intime de cette amitié isole la jeune fille :
(...) Le père explique à la jeune fille que l'amour de Dieu est toujours contenu dans un secret et qu'il est normal que cet amour entre lui et la jeune fille reste caché. (Il fait référence aux passages de l'Évangile où il est écrit des phrases comme : « Ne jetez pas aux pourceaux les secrets de Dieu » ou « Marie gardait tout cela secrètement dans son cœur. »)
- Comment le père se sert du mystère de la souffrance du Christ et de la figure de Marie pour faire comprendre à la jeune fille que son amitié avec lui et tout ce qu'elle implique est une grâce



inouïe pour un chemin de sainteté. Quand le lien de dépendance est finalement totalement instauré et que la jeune fille tombe amoureuse et voit l'amour pour le père comme une vocation pour toute sa vie et comme un appel de Dieu sur elle, le père prend plus de distance avec la jeune fille et il la voit de moins en moins souvent. Alors qu'elle n'a pas forcément cherché l'intimité et les occasions de rencontre au point de départ, elle souffre désormais beaucoup de ces absences. Le père se sert alors du mystère de la compassion de Marie et de la souffrance associée au mystère du Christ pour légitimer la souffrance qu'engendre le lien affectif non satisfait avec le père (...)

- Comment le père réussit à entretenir plusieurs relations avec des jeunes filles sans que les filles n'interfèrent entre elles :
(...) Si elle doute du père, il lui reproche de manquer de pureté de cœur, de ne pas avoir un cœur virginal. Sous couvert que le père connaît les cœurs, il dit à la jeune fille de qui elle doit se méfier.
- Comment le père culpabilise la jeune fille.
- Comment cette culpabilité permet au père de connaître et contrôler tout ce que pense et fait la jeune fille.
Le père fait comprendre à la jeune fille qu'il lui faut se confesser de ses tentations de jalousie, ses doutes et, surtout, qu'il faut toujours lui en parler car, affirme-t-il, seul le « réel » rectifie. Sous couvert d'être lui-même l'accès au réel, il le réinterprète pour la jeune fille.
- Comment le père se sert de cette culpabilité pour inciter la jeune fille à toutes sortes de dévotions religieuses qui dénaturent son rapport à Dieu.
- Comment le père se sert de cette position culpabilisante dans laquelle il a mis la jeune fille pour l'attirer vers la vie religieuse ou une consécration.
(...) La jeune fille devient extrêmement exigeante vis-à-vis d'elle-même et s'épuise totalement.
(...) Elle ne s'accepte et ne s'aime plus. Elle ne se croit plus digne de rien, ne s'accorde plus de plaisir ni de temps pour elle. Elle pensera alors (...) devenir sœur. (...) Elle veut vivre ce chemin de grande purification, de renoncement et de sainteté.
- Comment la culpabilité que ressent la jeune fille la conduit à une vénération totale du père. (...) Moins elle s'estime, plus elle le vénère.
- Comment le père réussit à enfermer la jeune fille sur elle-même et dans sa souffrance. (...) Elle est face à une impasse. A la fois, elle est sûre d'avoir trouvé sa Voie, le chemin de Dieu le plus éminent, et en même temps elle n'arrive absolument pas à le vivre (...) Elle fait un « burn-out » et entre en dépression.
- Comment le père empêche la jeune fille d'être interpellée par des rumeurs et des critiques qui peuvent courir sur lui.
Toutes les critiques sur la communauté ou sur le père sont présentées comme étant des attaques du démon ou des jalousies (...) Le Christ lui-même est mort à cause des jalousies et il est normal que ce qu'il y a de plus grand soit attaqué (...) Il lui recommande de ne pas lire les journaux et les choses négatives dites sur le père ou la communauté. Il affirme qu'« on ne discute pas avec le démon » et prend à l'appui l'exemple de Ève qui parle avec le démon et des conséquences désastreuses sur toute l'humanité.



- Comment le père justifie-t-il le fait de jouir de certains privilèges sans que la fille ne s'aperçoive que cela ne respecte pas son vœu de pauvreté. »

2.1.2 « Silence johannique »

Par une jeune femme tentée par la vie religieuse et victime d'abus.

Communauté Saint Jean,
Mes amis, ma famille, mes frères et mes sœurs
Pourquoi traînez-vous votre lumière dans la boue ?

Pourquoi ?

Cri silencieux dans la nuit de la foi,
Hurlements emmurés d'une femme,
Et pourtant...

J'avais seize ans quand je vous ai rencontré
Et sans vous je ne crois pas que je me serais relevée.
Épave de douleur, sur les rivages de mon enfance,
Votre lumière a rendu sens à mon existence.
L'amour d'amitié...

« Très bien. Laisse-moi alors te guider. Entre dans une grande docilité à l'Esprit Saint pour te laisser transformer en fille de lumière. Commence déjà à faire de ta vie une vie d'adoration pour tout remettre entre les mains de Dieu. Nous allons nous voir une fois par semaine et tu viendras à la messe que je célèbre le matin à la chapelle. »

« *Oui mon père. Merci mon père.* » Je planais déjà.

Les jours qui ont suivi, mon père spirituel a commencé à me révéler les secrets de l'esprit johannique qui nous plonge dans la plus grande des intimités avec Dieu.

« Lorsque deux âmes contemplatives sont unies dans un lien d'amour d'amitié, elles vivent du plus grand amour qui peut se vivre sur terre. Plus grand que celui des époux, dont l'amour est juste naturel. L'amour entre deux personnes qui donnent tout dans la vie religieuse, est un amour divin. Dans cet amour-là peut se vivre une certaine tendresse. Le père (= fondateur) a écrit de très beaux textes à ce sujet. C'est un secret qui nous lie. Il n'est pas bon de le partager, car les autres peuvent ne pas comprendre. C'est un don de Dieu, d'une extrême délicatesse », dit-il en me prenant la main, incroyablement tendrement.

Je n'ai jamais reçu tant de douceur d'un homme.

Je suis bouleversée. Retournée.

Un petit doute plane ? Laisse-toi faire par ce saint homme.

Tout est vécu en Dieu.

Goûte à Sa Bonté et rends grâce.



Notre lien se renforce de jour en jour. Le père m'emmène voir un lieu qu'il chérit particulièrement. Il me prend dans ses bras. Il commence à me parler de lui, me faire l'une ou l'autre confidence. Il me ramène chez moi, puis y reste pour un repas. Il m'invite, privilège suprême, à assister à une célébration eucharistique juste lui et moi.

Petit à petit, il devient le centre de ma vie. Je suis comblée par notre lien. Je ne comprends pas pourquoi cet homme tellement surchargé et estimé peut accorder ce temps à ma petite personne. Je me sens profondément valorisée. Je suis enfin quelqu'un, je suis appréciée, j'ai de la valeur. Parce que j'ai touché le fond, Dieu m'accorde la grâce inouïe de toucher les sommets en un instant !

Il m'arrive de songer que c'est trop beau pour être vrai. Si seulement j'avais mesuré à quel point cette intuition-là était la plus juste.

Il me demande des services. Je me rends compte que je suis prête à accepter tout ce qu'il réclamera de moi, et plus encore. Je consacre ainsi une après-midi à classer des dossiers pour lui. Ce jour-là, il vient tout près de moi, me caresse la joue, puis s'approche pour m'embrasser sur la bouche. Je refuse.

Il me dit que ça sera dur pour lui.

Tout se mélange dans mon cerveau. Les vérités s'entrechoquent. Les nœuds se resserrent dans l'effort que je fais pour les défaire. Puis plus rien ne fonctionne. Comme si, d'un coup, je devenais stupide. Bug.

L'impossible ne peut pas être. Il n'est pas. Il ne s'est rien passé. Rien.

Et je reviens le voir. Régulièrement.

Il a entre ses mains mon cerveau, mon cœur, mon âme, mon esprit et mon corps.

Il prend et reprend mes mains que je retire trop timidement, pour les glisser sous son habit, puis sur ses fesses et se caresse

« Il faut qu'on parle, père. »

Il me chuchote à l'oreille : « Non. Pas nous. On n'a plus besoin de mots. »

« Mais je ne sais pas si je veux... »

« Chut ! Dans l'amour vrai, on a les mêmes désirs. »

Tout l'enseignement du fondateur. La vérité. Qui suis-je pour y résister ? Je dois le vouloir. Docilité. Se laisser guider par plus grand que soi, dans la dépendance qui rend libre. Ne pas entrer dans l'esprit critique ; ça serait faire l'œuvre du Diviseur. L'amour dépasse l'intelligence. On n'a pas besoin d'autre chose que la pensée du père (=fondateur) : tout est dit par sa bouche. Tout lui vient directement du Saint Esprit. Il est comme Saint Jean, le disciple que Jésus aime et à qui Jésus dit tous les secrets de son Cœur.

...

« Tu n'as donc pas encore compris ? L'amour d'amitié réclame de s'incarner, de se manifester dans les gestes. Tant qu'il n'y a pas pénétration, l'esprit de virginité demeure. N'aies crainte. Aies confiance. Le père (=fondateur) est au courant. Il sait combien j'ai souffert et souffre encore. Tu es celle qui me permet de vivre ma vie de prêtre dans le bonheur et la sainteté. Toute la fécondité apostolique qui est la mienne, je la dois un peu à notre relation !»



« Il y a d'autres jeunes filles aussi, non ? »

« Ne me dis pas que tu es habitée par l'esprit de jalousie !? »

« Mais si nous sommes si intimes physiquement, pourquoi ne partageons-nous plus de moments privilégiés ensemble ? Je ne connais presque rien de vous ? »

...

Un jour, je lui demande tout de même de m'assurer qu'il n'y a aucun péché dans nos agissements. Il me répond :

« N'as-tu pas remarqué que je célébrais la messe juste après ? Sais-tu que tout nous est pardonné à la célébration eucharistique ? Je lave mes mains de tout péché avant de toucher le Corps du Christ. Et tu sais bien que les péchés de la chair ne sont pas graves aux yeux de Dieu. Ce sont les péchés de l'esprit qui blessent notre Seigneur. Notre amour est pur puisqu'il est vécu en Dieu. Relis l'Évangile : Jésus aime particulièrement Marie-Madeleine, la prostituée, justement parce qu'elle peut recevoir pleinement son pardon. »

Bug.

J'ai pris 15 ans pour commencer à résoudre ce bug. 15 années pour assumer la souffrance de voir en ce héros de ma vie un si grand malade. Pour comprendre aussi que ce n'était pas de la stupidité de ma part, mais de la manipulation, de l'emprise et du lavage de cerveau. Et encore aujourd'hui, plus d'un quart de siècle plus tard, je replonge dans le cauchemar parfois et saisis encore plus profondément l'ampleur de la trahison. D'autres jeunes filles de mon époque sont encore sous emprise.

...

Comment appeler cela autrement que perversion de l'amour, quand le silence qu'il engendre sert à détruire sournoisement, quand les grands mystères sont utilisés pour asservir l'être jusque dans la fine pointe de son âme et le mettre au service d'un besoin narcissique inassouvable, quand le don total devient la porte ouverte à l'emprise d'une toute puissance aveugle et quand le secret sert enfin à emmurer le corps encore trop vivant ?

Pourquoi attendre les 18 ans des jeunes filles et pourquoi éviter la pénétration sinon pour tenter de filer entre les mailles de la loi et uniquement pour cela ? De nombreuses personnes sont saines dans la communauté, sans doute. Mais ce que j'ai vécu se conjugue malheureusement dans un beaucoup trop vaste pluriel. Car la racine était déjà atteinte et elle a irrigué tout l'arbre. Il y a beaucoup de fruits, mais tant et tant sont noircis de l'intérieur. Alors pourquoi rien n'est fait pour sauver l'arbre malade avant qu'il ne s'effondre ?

Pour faire gagner du temps à ceux qui se réveilleront comme moi, je résume mes 10 ans de combat après mes 15 années de déni : les supérieurs de la communauté sont au courant, et pour cause. Quand on croit leur apprendre quelque chose, ils vont prier et discerner jusqu'à ce que le poisson lui-même soit noyé d'avoir tant attendu. Les évêques aussi et le Vatican aussi, s'agissant de mon abuseur, depuis 20 ans au moins. Les victimes qui veulent parler subissent souvent une pression suffocante qui les met au bord de l'anéantissement. J'ai vécu cela de nombreuses fois et suis repartie au combat dès que je me suis relevée. Certains ont pris la relève lorsque je restais au sol. Pour aboutir finalement à ... rien.

Les moyens de pression sont la culpabilisation (« comment pouvez-vous ainsi vouloir faire tant de mal à la communauté et à toute l'Église avec ? » ou « tu fais l'œuvre du Diviseur ! »), la menace, la



relativisation, le doute (« nous devons d'abord faire une expertise psychiatrique sur vous » ou « vous étiez adulte, donc consentante »), la simulation tout à fait hypocrite d'un sentiment d'horreur, une série de promesses vaines, la perversité (« il ne vous a pas violentée que je sache ! Alors lui avez-vous demandé pardon de l'avoir tenté ? »), Dans le meilleur des cas, la peur (« si je bouge, ils vont me faire la peau »). Et si l'un d'eux se lève quand même pour condamner, le Vatican arrange l'affaire.

La majorité des victimes sont certaines de bien faire en ne parlant pas. Car on nous demande une miséricorde sans faille et une discrétion absolue pour vivre de l'esprit johannique. On nous enjoint de garder le secret sur toutes les affaires de la communauté ; c'est dans notre règle de vie (D28 §2.18). On nous fait comprendre que le prêtre, de par son ordination, est pour l'éternité au-dessus du commun des mortels, jusque dans son être renouvelé en Jésus.

Autrement dit, lui est déjà semblable à Jésus. Et on nous inculque que la communauté est au-dessus de l'Église, cette dernière n'étant pas à même de comprendre les mystères de l'esprit johannique.

D'autres victimes se terrent dans la panique. Les troisièmes ont compris qu'elles souffrent encore plus en se battant qu'en tentant de vivre avec les dégâts physiques et psychologiques qu'elles portent déjà. « Ne pas rajouter un mal sur un mal » et entretemps l'arbre continue à pourrir, entraînant avec lui encore d'autres victimes, aujourd'hui. Il y a quelques semaines à peine encore une jeune fille est passée entre les mains d'un prédateur de grande envergure qui sévit depuis plus de 20 ans. Mais les parents veulent tourner la page ; c'est trop dur pour leur fille et pour eux. Ils ne savent pas ce qu'ils font et en même temps c'est parfaitement compréhensible.

Deux personnes dans le civil se sont levées pour moi. Elles l'ont toutes les deux payées très cher. Autrement dit, les pervers se croient tellement tout puissants qu'ils le deviennent. Jusqu'au jour où une victime, puis deux, puis trois, porteront plainte devant la justice civile lorsqu'il n'y aura pas encore prescription. Je ne sais pas si c'est possible ; ça ne l'a pas été pour moi.



2.1.3 « Avec les autres sœurs, on fait ce qu'on fait avec toi »

D'une ancienne sœur contemplative de Saint-Jean qui a voulu garder l'anonymat, mais s'est confiée à plusieurs personnes.

« Le père Untel n'est pas clair, il est trop ambigu, il est puissant. Il est manipulateur et il est capable de construire d'une main et de détruire d'une autre. Il est pervers narcissique. »

Elle a vécu un harcèlement sexuel, une persécution cachée.

« Il est démonisé. C'est une telle force. C'est une intelligence énorme. S'il attire à lui, c'est pour casser, détruire de l'intérieur. »

Elle a senti sur elle le regard du P. Untel, en tant que femme. Le P. Untel a eu des gestes d'attouchements, notamment pendant des soins. C'était une invitation aux rapports sexuels. Elle affirme que le P. Untel lui disait : « j'ai pu faire avec toi tout ce que je voulais ».

Un frère manipulateur, ayant une double vie, et des compromissions occultes, lui sert à trouver ses victimes et à les tenir.

Quand elle parlait de la fidélité :

- « Qu'est-ce vous faites avec les sœurs ? » -

- « Avec les autres sœurs, on fait ce qu'on fait avec toi [...] Tu es faite pour cela ».

On l'a détruite intérieurement.

« Si tu m'avais choisi, tu pourrais avoir tout et maintenant, tu es fille de chambre ». « Il a été vu à l'aéroport avec des femmes mariées. Il a des enfants. »

2.1.4 « On ne pense pas au départ à une secte »

D'une jeune femme abusée par la Communauté.

« Pouvant profiter de l'Internet d'une amie, je me permets de vous faire part de quelques réflexions concernant St Jean. J'ai vécu auprès de la communauté St Jean, j'avais alors 15 ans, la première chose à retenir est qu'une paroissienne de cette communauté doit être entièrement soumise à son curé, ou à son formateur qui s'impose de lui-même. Les actes les plus anodins doivent passer par l'autorisation du formateur ou du curé de la paroisse.

[...] Donc on vit dans un groupe, une sorte de communauté, même si tu vis encore dans ta famille, mais on ne pense pas au départ à une secte. Au départ on va bien... en fait je ne parlais à personne de ma vie car elle était marquée du sceau du secret, la culpabilité risquant de me foudroyer. Pourtant un sentiment de colère, de rancœur m'envahissait, je me retrouvais seule, sans soutien, abandonnée, sans repères surtout, au fond de moi il y avait une très grande solitude et impossibilité de communiquer avec qui que ce soit sur l'essentiel de cette existence ; je subissais une grande déception.

L'homme qui de façon inconditionnelle dirigeait mon existence, je n'en avais nullement conscience, pourtant il occupait tout mon être, toute mon âme, puisqu'il voulait la diriger. [...] Je devenais dépendante, je lui appartenais, un mécanisme d'attachement s'était installé, mécanisme de soumission aveugle à l'autorité, à sa loi, et pourtant j'avais en moi des sentiments contraires. A l'extérieur j'apparaissais comme une jeune solide, affirmée, de caractère indépendant et peu influençable...hélas ! Mais en profondeur, la fille que j'étais face à ses contradictions se retrouvait dans l'impossibilité de se remettre en question. [...]

Plus j'avais, plus j'étais fatiguée, il fallait que je suive ce père, ces pères, ils modifiaient mon régime, il voulait que je jeûne trois fois par semaine pour purifier mon corps, je ne pouvais plus être



seule, il venait tous les jours et me faisait subir un enseignement, jusque tard dans la nuit parfois, je devais me raconter, je devais me confesser toutes les semaines et cette démarche était dirigée, il me privait de toute communication avec le monde qui ne lui plaisait pas, il ne voulait plus que je suive mes études, et souhaitait que je quitte mon foyer, ma famille, mes amis, car tout était suspect. Il voulait que j'aille à la messe tous les jours.

[...] Ils avaient un discours pseudo-médical, me disant que toute maladie était guérissable par la technique de Hamer, par la naturothérapie, etc... et surtout par le jeûne, la prière et l'imposition des mains sans parler des nombreux exorcismes. Ils se déguisaient en thérapeutes, en psychanalystes, ils prétendaient avoir une réponse à toutes nos questions et tous nos problèmes, et en plus ils nous bombardaient d'amour, d'amitié, de protection, ils passaient beaucoup de temps avec nous durant les W.E. Jamais nous n'étions seuls.

J'ai vécu des agressions, des blessures, des viols, des mutilations, etc. qui ne se cicatrisent pas encore... J'ai subi des séances d'exorcismes qui duraient des heures, parfois des jours, comme les autres jeunes des W.E. Puis ces pères avaient ces visions, ces annonces de mort, ces recherches pour obtenir des visions, mais sans doute cela était dû au manque de sommeil, de nourriture, et au jeu avec Satan...

[...]

J'ai vécu une expérience très dure, très déstabilisante, peut-être dans un milieu diabolisant... en fait n'ai-je pas vécu dans une secte ? Je le crois aujourd'hui... mais j'ai beaucoup de mal à le reconnaître au fond de moi, beaucoup de mal à l'accepter.

J'ai des difficultés à parler, à dire ce qui me fait mal, car il y a encore des choses lourdes... ; voilà aussi pourquoi je ne sais plus où j'en suis et je pense que la raison de toutes mes peurs est là. Pendant cette période nous avons joué avec Satan... oui ! D'une manière ou d'une autre, c'était assez amusant, j'avoue, mais aujourd'hui, où en suis-je ? Démolie par tout cela. Je ne sais plus, il me semble que je suis perdue...

Parler de tout cela prendra sans doute un peu de temps, car ce n'est pas facile, et personne ne croit à ce que je raconte, les évêques amis ne nous comprennent pas, ils se moquent de nous car pour eux, les St-Jean sont de bons prêtres...

[...] Merci de m'avoir lue. »

2.1.5 Ignorance ou complicité

D'une jeune femme abusée par un frère de la Famille Saint-Jean.

« Dire que c'est particulièrement scandaleux que des hommes d'Église soient comme cela, favorise déjà les abus. Non, c'est normal. Ils sont humains.

On a tous ces germes de dénis intérieurs par angoisse de ne plus être aimés, parce qu'on est pétri de souffrance et de manque de reconnaissance. Le plus grave cependant est peut-être davantage le déni que la perversité elle-même, car c'est uniquement en l'ignorant qu'on lui donne du pouvoir.

Mon abuseur a avoué les faits devant la brigade des mœurs. Il a décrit comment il s'est servi de nous pour se masturber, de diverses façons dont je vous fais grâce. Après quoi, il croit sincèrement se



justifier en précisant bien qu'il a fait cela pour nous consoler, dans des moments de détresse de notre part.

La brigade des mœurs a compris qu'il est malade ou fou dangereux. Elle l'a laissé libre, lié qu'elle est par les lois de la prescription. Le Vatican a décidé de ne pas le condamner et de le laisser prêtre, uniquement parce qu'il n'a pas abusé de nous en confession. Ne me dites pas après que ces gens-là savent ce qu'est un pervers.

Ou alors ils sont complices. »

2.1.6 Genève, le 18 octobre 2006

Témoignage d'une mère.

« Ma fille rentrée à 18 ans de la communauté Saint-Jean, en est sortie il y a vingt-deux ans.

Elle qui était une jeune fille intelligente, pleine de vie et qui aimait la vie, remplie de talents et entourée de quantité d'amis avec lesquels elle menait une vie sociale intense, est repartie de Rimont d'où elle avait été éliminée dans un état lamentable : elle était squelettique, ne mangeait rien. Elle était comme une folle. Pendant tout le temps où je la savais très mal, je n'ai jamais pu rien faire pour elle, même quand elle était au prieuré à Genève et avait 40 de fièvre.

Quand j'ai lu l'article sur le parricide paru dans « *le Temps* », j'étais comme dans un état second. J'ai alors tout revu, tout revécu, cette fois avec pleine conscience. C'est en rentrant d'un bal à Paris en voiture avec un ami qui a voulu s'arrêter à Rimont pour dire bonjour à un frère, que le grappin a été instantanément mis sur elle. Dès son retour, elle voulait rentrer dans la communauté et a abandonné tous ses projets d'études. Tout de suite après le Père Philippe nous a rendu visite à la campagne et a dit à mon mari « je viens demander la main de votre fille ». [...]

La jeune fille entre donc dans la Communauté.

Quand j'allais la voir et que je prenais rendez-vous avec la prieure (c'était sœur XXX que je considérais pourtant comme une des meilleures) j'attendais et quand je voyais la novice prise en main sortir, elle avait les yeux rouges comme des échalotes. Je me demande bien ce qu'elle avait pu lui dire. Je demandais aussi à ma fille : « où sont les charmantes jeunes filles telle et telle qui étaient là la dernière fois » et elle me répondait : « elles sont à l'hôpital des fous ». Quand je lui ai dit : « vous ne voyez donc pas quand les sœurs déménagent et vous ne pouvez pas faire quelque chose quand il est encore temps ? », elle a rougi et m'a répondu : « C'est le masculin qui décide de tout ».

...

Finalement j'ai compris que [ma fille] allait vraiment mal, quand j'ai croisé sur le chemin le Père Philippe et qu'il a détourné la tête. ... Elle a été alors déplacée dans le Sud de la France dans ce que j'appelle « la poubelle de St Jean ». Elle a vu un psychiatre ami de la communauté St Jean.

...

Cela me tue de voir ma fille dans une telle dépendance, je me suis quelques fois dit que j'aurais préféré qu'elle soit droguée. Aujourd'hui elle m'aime beaucoup mais dès qu'elle me voit, elle me fait des scènes et me dit qu'elle voit le diable. Quand elle vient dormir à la maison, je ferme la porte de ma chambre à clef. Elle voudrait venir vivre chez moi mais je suis âgée et épuisée, je ne le veux, ni ne le peux car elle se lève la nuit, se cache pour manger et passe sa journée au téléphone.



Pourtant elle a fait des progrès. Maintenant elle peut conduire. Si elle n'était pas si aliénée son potentiel semble toujours là.

Je veux espérer qu'avant de mourir, elle redeviendra elle-même, que je retrouverai ma fille. »

2.1.7 Des exorcismes traumatisants

Il s'agit d'une femme tombée sous l'emprise d'un frère de Saint-Jean. Elle a des fausses couches qu'il considère comme des avortements.

Comme elle est gravement malade, il l'oriente d'abord vers la méthode Hamer, puis veut l'exorciser pour qu'elle guérisse. Elle s'y refuse, mais...

« Là encore le départ était prévu pour le surlendemain, et tout d'un coup à midi il me dit on ne mange pas ici, on part tout de suite. On est en danger... quel danger ? C'est mon ange gardien qui m'envoie ce message et j'ai eu une vision. Bon, encore un contre-ordre dans les prévisions.

Retour dans le secteur, tard, car il y a eu des détours, et le soir j'ai couché à la Communauté, moi qui étais si près de la maison, mais je ne devais pas y aller car j'étais en danger. Là encore, ce soir-là je n'ai pas mangé... j'ai eu une cellule pour dormir, avec un lit et des draps sales, mais avant nous avons pris du temps pour les médicaments car depuis quelque temps j'avais des piqûres, sans parler de la morphine qu'il dosait à son bon gré [...] Mais son comportement était agressif, autoritaire, violent, sadique même, il changeait jour après jour... il perdait sa gentillesse, sa patience, sa séduction, en plus il fallait me préparer à ma mort... Cela devenait angoissant, sans parler de la fin du monde qui était proche, il avait de plus en plus de visions, de conversation avec son ange gardien [...]

Donc il a essayé de me préparer à ma mort (mais il avait appris que j'en avais parlé au père évêque qui est notre ami, ce qui le mit dans une rage folle)... j'avais des ennuis sur le plan de ma santé, car j'étais faible et j'avais des ombres parfois, alors une fois je le lui ai dit et pour lui c'était le démon, qui venait et qui se déplaçait, donc il augmentait les prières de délivrances, puis les exorcismes, mais cela ne marchait pas... car en fait je n'étais pas possédée.

Le 15 août est arrivé, mais sa prédiction ne s'est pas réalisée, et j'ai eu la joie, avec beaucoup de méchanceté, de lui téléphoner le soir pour lui dire que j'étais toujours vivante, et que je mangeais avec notre copain évêque, et sa réponse fut : » la prochaine vision me donnera une autre date », ce qui fut fait le lendemain, car il m'a dit qu'il avait eu une vision confirmée par l'ermite du diocèse et la date comportait le chiffre 4.

Alors il y eu le grand tralala... [...] tout cela ne lui plaisait pas, c'était le démon qui me possédait... donc changeons de tactique et avertissons l'évêque qui est un exorciste. Rendez-vous fut pris, et il me fit conduire un soir, pour 21 heures par une de ses copines, dans une voiture autre que toutes celles connues depuis, elle resta dans la voiture, et [il] m'attendait à l'évêché... Ce fut un long temps de supplice, car je ne pensais pas notre évêque aussi « con », il croyait en son moine, pas de discussion, nous sommes allés dans son petit oratoire, une grande table, deux chaises, un tabernacle, il y a ajouté un cierge, une croix. Ils ont fermé la porte de cette petite pièce, peut-être avaient-ils peur que je me sauve... Ce fut pour moi un exorcisme douteux, car il a été fait en latin, il y avait des signes de croix sur moi, partout sur mon corps, je devais embrasser la croix qui était sur la poitrine de l'évêque, homme qui me dégoûte ; en plus il puait l'alcool, et comme cela ne marchait pas, tous deux ont entrepris de faire le grand exorcisme, parce que d'abord je me débattais et pour cause !



J'étais piégée, enfermée dans une petite pièce, le moine bloquait la porte...je ne voulais pas embrasser la croix sur la poitrine de l'évêque... et ensuite parce que le nom du démon ne sortait pas... cela a duré plus de deux heures trente... Je suis rentrée chez moi vers une heure du matin.

J'ai vu ce qu'était un exorcisme, c'est traumatisant quand on a tous ses esprits, et quand vous avez devant vous un évêque un peu ivre, mais j'ai fait ce qui m'était demandé.

Je me suis entendu dire au retour qu'un autre rendez-vous était pris car la célébration n'avait pas marché, rien ne s'était passé... »

Le témoignage se poursuit. Le prêtre aurait tenté de se suicider, puis a quitté la paroisse. Perdu de vue...

2.1.8 « Félicité, la vérité vous rendra libre »

Dans un livre anonyme et publié en 2014, une ancienne sœur apostolique de Saint-Jean témoigne des abus subis au sein de cette communauté.

- « **Félicité, la vérité vous rendra libre** »,
Éditions Sentinelle, 2014,
Préface de Laurence Poujade, postface de Blandine de Dinechin.

2.1.10 Témoignage d'une ancienne Sœur Mariale : Carola

Il s'agit d'une jeune femme slovaque de langue maternelle hongroise, comme Mère Myriam. Comme d'autres jeunes femmes, elle a dans un premier temps été séduite par Mère Myriam. Elle nous parle de la supérieure, de ses exigences et des conditions de vie chez les sœurs mariales. Elle s'est enfuie et a rejoint sa famille dans des conditions rocambolesques. Voici des extraits de son témoignage qui a été reçu en hongrois par l'ADFI-Loire.

Le 19/7/1996, le curé du village slovaque nous a emmené en retraite avec six autres filles. Mère Myriam devait la diriger mais elle n'est pas venue et deux autres sœurs ont dirigé la retraite. Cette communauté m'était inconnue auparavant mais le père la connaissait et était en contact avec elle. Le dernier jour, la sœur Emmanuelle Thérèse est venue nous voir et nous a dit « nous avons la possibilité de rencontrer Mère Myriam. » J'y suis allé avec d'autres filles en car puis à pied dans un autre village. Mère Myriam a rencontré chacune personnellement et nous a serré dans ses bras. Nous avons été très impressionnés et avons presque toutes pleuré. Ce jour-là une sœur hongroise faisait ses vœux perpétuels et une autre entrait dans la communauté. Tout ceci s'est passé au cours d'une messe célébré par le père Marie-Dominique Philippe, fondateur de la communauté Saint-Jean et cofondateur des Sœurs Mariales. Nous avons participé à cette messe et le lendemain nous sommes allés dans un autre village et nous avons rencontré mère Myriam et elle a vu séparément chaque fille.

Sous l'influence et la persuasion de Mère Myriam, j'ai décidé que je ne retournerais pas à la maison. Elle a insisté sur la vocation que j'avais à rester chez les Sœurs Mariales et que ma vocation était de rester chez elles et qu'il ne faut pas attendre. Il faut faire comme les apôtres qui ont suivi le Christ sans réfléchir. Le lendemain dans mon village, un pèlerinage devait partir en Pologne et j'aurais dû y aller, j'ai donc demandé à m'y rendre mais Mère Myriam a donné comme argument que je n'ai pas besoin de me rendre à un pèlerinage puisque Marie est déjà présente dans la communauté. Elle dit aussi « Ne cherches pas un mari, tu enfanteras trois fois avec un ivrogne qui t'abandonnera pour une plus jeune. »

Après, il y a eu la confession mais le prêtre français ne parlait pas hongrois et Myriam voulait être l'interprète de la confession : j'ai refusé mais plusieurs filles ont accepté. Mère Myriam donnait comme argument qu'elle se liait aussi au secret de la confession.

Le lendemain dimanche une fille prenait l'habit. Le soir, notre curé est venu nous chercher mais je suis restée avec une autre, nous étions sous l'influence totale de Mère Myriam. Nous pensions que notre vocation était chez les Sœurs Mariales, mais l'une d'entre nous est partie plus tard chez les Dominicaines et une autre a abandonné la vie religieuse.

Je suis restée à l'insu de mes parents, j'ai pleuré quand les autres filles sont parties, sans savoir pourquoi, peut-être parce que j'avais un doute sur cet ordre non en règle avec la hiérarchie catholique, mais j'ai refoulé mes doutes devant le Saint Sacrement et compte tenu de la présence de Mère Myriam dont les sœurs parlaient comme d'une Sainte, celle qui a la vocation, qui est une nouvelle Catherine de Sienne, ce qu'elle dit est toujours vrai et se réalise, son amour est toujours propre car en elle, la Vierge vit.

D'après toutes les filles, la communauté est déclarée connue et approuvée par le Vatican. Le 7 août 1996, Myriam m'a demandé si je souhaitais entrer dans l'ordre. Elles m'ont dicté une lettre pour le demander et une lettre pour mes parents « Jésus m'appelle et à cause de vous j'ai attendu trop longtemps et je sens que vous réprochez ma vocation mais je suis adulte et j'ai décidé d'être libre », (la notion de liberté revient souvent chez Myriam).



Sous la direction de Myriam, j'ai téléphoné à ma mère pour lui faire part de ma décision de ne pas rentrer et de rester chez Myriam. Quand ma mère a demandé d'où je téléphonais, Myriam m'a soufflé de dire « de la poste » car elle avait peur que mes parents viennent me chercher. Dès ce jour l'habit m'a été remis au cours de la messe, j'ai dû me prosterner, subir un lavement de pieds et recevoir la bénédiction des habits par le Père Philippe. Nous avons été avertis de la prise d'habit le jour même, avec interdiction de prévenir mes parents. Quand ceux-ci ont su où j'étais, ils ont voulu venir me chercher au monastère sale et froid où nous étions, alors que Myriam et Philippe couchaient dans un autre monastère. Ils ont répondu à mes parents que personne ne savait où j'étais. C'est le curé du village voisin qui est venu me chercher. Je n'ai parlé qu'en présence de toutes les sœurs. Le lendemain Myriam et Philippe sont rentrés en France et nous sommes restés là où nous étions.

Myriam téléphonait parfois aimablement de France et disait que j'étais comme elle, pleine de souffrance à cause des parents et de la vocation, avec des grandes choses qui m'attendent en France. Les lettres que nous recevions étaient lues par la supérieure avant que nous les voyions. Les lettres que nous écrivions étaient lues par la supérieure ou par mère Myriam puis postées seulement après leur avis. En février 1997, une fille de Vesprin, après une conversation avec mère Myriam, a arrêté ses études supérieures et est venue nous rejoindre malgré l'intervention de ses parents et a reçu l'habit.

Quinze jours plus tard, nous partions en France car ses parents voulaient venir la récupérer. Nous sommes venus à Mars pour commencer notre noviciat. Huit mois après j'ai eu la prise d'habit. Pour d'autres sœurs, le délai était compris entre un mois et plusieurs années. Myriam est seule à savoir et à décider du niveau spirituel des sœurs. J'étais alors transférée à Saint-Jodard, appelé le monastère hongrois par Philippe. C'est lui qui avait acheté la ferme pour la donner à Myriam et elle dit « Comme si c'était la sainte vierge qui l'a donnée, c'est une petite Hongrie. » Il fallait rendre la ferme habitable en travaillant du matin au soir : maçonnerie, boucher les trous, réparer le toit. Il fallait tirer l'eau du puit pour arroser le jardin. Nous n'avions pas le droit d'utiliser une machine pour couper l'herbe mais nous devions le faire avec une faux. Nous étions obligés d'arracher les plantes piquantes avec une cuillère pour que les pieds de Mère Myriam ne soient pas blessés. Nous avions interdiction de marcher sur l'herbe, de cueillir des fleurs ou même une simple feuille. Nous bêchions et faisons des plantations à l'entrée de la ferme. Myriam était sur place pour commander et diriger les gros travaux, sans travailler mais insultant en permanence les sœurs parce que leur travail était trop lent et mal fait.

Nous devions ranger au grenier tout ce que l'ancien propriétaire avait laissé mais seule Mère Myriam avait le droit de les utiliser. Ainsi, les assiettes, les verres, la table, les chaises, les lits et les couvertures, lui étaient réservées. Un clou rouillé ou un fil de fer ne devaient pas être jetés sans son autorisation. Il n'y avait pas d'horaire fixe ; les prières étaient irrégulières, raccourcies ou absentes. Nous n'avions que quelques minutes pour le petit déjeuner. Nos cellules étaient dans un lavoir.

Quand la nourriture était insuffisante par manque de dons par les parents des sœurs françaises ou par les frères de Saint-Jean, nous récupérions des restes de pain rassis ou moisissés dans une boulangerie mais Myriam buvait de l'eau minérale et mangeait un pain complet, des légumes bio lavés dans de l'eau minérale et du poulet casher. Si un produit dépassait la date de péremption, c'est nous qui le mangions, car Myriam disait qu'elle était une grande malade et qu'elle ne pouvait pas les manger. Une fois, elle a refusé la nourriture que j'avais préparé et a dit que j'avais dû commettre de gros péchés et qu'elle ne mangerait pas une nourriture préparée par quelqu'un qui a crucifié Jésus.



Myriam n'habitait pas avec les sœurs pendant les travaux. Elle disait qu'elle vivait dans un ermitage à Paris et s'occupait des sans-abris. Elle souhaitait revenir vivre dans la communauté mais son employeur ne lui permettait pas. D'autres fois, elle disait que c'était l'Église qui ne lui permettait pas. Elle a dit qu'elle avait souvent été demandée en mariage mais qu'elle préfère être proche de Jésus. Elle serait allée en Israël à la demande de l'Église. Beaucoup de femmes là-bas lui auraient conseillé de se marier et lui disaient que d'elle naîtrait un messie. Elle refusait parce que le messie est déjà né ; tout ceci pour nous expliquer que les juifs attendent toujours le messie.

Myriam nous a dit que nous allions transformer le monastère en maison casher pour que les rabbins puissent venir. Dans la chapelle de Mars, il y avait la Tora, et sur les chapelets de celles qui ont fait vœu perpétuel, il y avait l'étoile de David. A l'intérieur du cloître, le "Je vous salue Marie" ajoutait le salut à Myriam.

Les prières devaient être dites aux intentions de Mamy ou Petite Mère, comme nous appelions Myriam, car ses intentions étaient celle de Marie. Elle fumait en se justifiant d'un conseil de ses médecins.

Avant son départ pour Paris, elle nous donnait tous ses ordres pour les travaux. A son retour, si les travaux ne lui plaisaient pas, nous étions injuriés et parfois punis par un jeûne au pain et à l'eau. Elle proclamait que notre vie était très tranquille et qu'il n'y avait pas de place pour le désir et le luxe. Nous étions des enfants gâtés à côté de certains pays où les enfants travaillent et où les femmes ont des maris ivrognes.

Un jour de mai 1998, j'ai pris mon passeport dans la salle où j'étais la seule autorisée à entrer, en tant que supérieure. J'ai pris un billet de retour déjà utilisé à l'aller pour me rendre à Paris. J'ai quitté le monastère sans que personne ne me voit. Je suis allé à Paris et de là à la capitale slovaque en stop et en bus, puis à pied et en stop, jusque chez moi en deux jours, sans un sou. Une vieille dame m'a donné à manger. Mes parents n'étaient pas informés de ma disparition de Saint-Jodard.

En août, j'ai reçu une lettre d'une sœur française qui est pleine d'admiration pour Myriam. Elle la prend pour une sainte et me demande de « retourner au monastère avant que Jésus ne revienne ».



2.1.11 « Le silence de la Vierge »

Une ancienne sœur contemplative de Saint-Jean raconte les dérives de sa communauté, puis comment elle est elle-même devenue un rouage du système, et enfin, comment elle s'est heurtée à la loi du silence dictée par l'institution.

- « **Le silence de la Vierge** - Abus spirituels, dérives sectaires : Une ancienne religieuse témoigne » de Marie-Laure Janssens avec Michaël Corre, Ed. Bayard, septembre 2017.

A écouter également :

- Le documentaire de Planète +, dans la série « Sous emprise », « Marie-Laure et les Sœurs de Saint-Jean » : <https://youtu.be/8TM1vJbgRRg>
- Le documentaire « Emprise et abus spirituel », diffusé sur KTO TV : <https://youtu.be/hKOBpUBVYhM>

2.1.12 Des abus à l'École de vie de Saint-Quentin sur Indrois

Nous renvoyons ici à des articles de presse dans lesquels Coralie (pseudonyme) et Liene Moreau témoignent des abus subis par le père Marie-Olivier Rabany dans le cadre de la Maison Saint-Jean.

- La Nouvelle République, 9 décembre 2017, « Première alerte en 2006 » <https://www.lanouvellerepublique.fr/indre/premiere-alerte-en-2006-3>
- La Nouvelle République, 27 décembre 2017, « Ce prêtre m'a violé l'âme » <https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/ce-pretre-m-a-viole-l-ame-2>
- La Nouvelle République, 27 décembre 2017, « Elle brise le silence de l'Église » <https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/elle-brise-le-silence-de-l-eglise>
- La Nouvelle République, 28 janvier 2020, « Châteauroux : 'Il est encore entouré de jeunes', s'inquiète la victime d'un prêtre lochois. » <https://www.lanouvellerepublique.fr/chateauroux/un-pretre-condamne-et-defroque-par-l-eglise>

2.1.13 « Étouffée »

A l'âge de 16 ans, Sophie Ducrey rencontre la Communauté Saint-Jean, et un frère qui devient son père spirituel. La mettant sous emprise, il va abuser d'elle sexuellement pendant un an, à partir de ces 18 ans. Au sein de la communauté Saint - Jean et de la hiérarchie de l'Église, elle va subir une loi du silence dont elle montre la mécanique implacable.

- « **ÉTOUFFÉE** - Récit d'un abus spirituel et sexuel, Témoignage »
De Sophie Ducrey, Éditeur : Taillandier, septembre 2019

A écouter également, son interview sur RCF :

- https://youtu.be/xCfU_ru0eEM

2.2 Du côté des mineurs et des jeunes hommes

2.2.1 Descente aux enfers

Témoignage de la mère d'un jeune frère.

Ce récit vient conforter les informations relatives aux comportements erratiques enregistrés dès l'époque de fondation de la « Famille » Saint Jean.

« Je viens vous relater une triste situation concernant mon fils. [...] Alors qu'il devait entrer à la fac de médecine, un professeur du lycée l'a entraîné à mon insu dans la communauté St Jean.

L'ACCIDENT

Après une année il a été confronté très tôt le matin, à une chose étonnante. Le père Marie-Jacques, son père spirituel et mon fils étant un naïf et un novice, il sort de sa cellule très tôt le matin, c'était le mois de novembre, il faisait très froid (car on n'est pas chauffé dans ces grandes bâtisses) et très sombre. Il est très ponctuel et il est le premier à aller à l'office ; dans la pénombre il voit un corps allongé devant la porte de la chambre du père fondateur le PMDO (Père Marie-Dominique), et en s'approchant il voit un corps complètement nu, une religieuse (contemplative) tondue, elle avait enlevé son voile et l'avait déposé près d'elle.

Il a couru dans sa cellule prendre une couverture et l'envelopper puis il l'a amenée à la chapelle. Ensuite il est revenu chercher le voile qui était posé par terre ; comme il avait le sens du sacré très développé il a pris le voile religieusement pour l'emmener avant l'arrivée des autres frères ; il l'a fait cérémonieusement et les quatre doigts qui ont touché le voile se sont paralysés (les deux pouces et les deux index). Il a fermé la porte de la chapelle et est allé prévenir les autorités.

Les pères annoncent que l'office est retardé d'une heure, « retournez à vos cellules ». Il tremblait et essayait de comprendre qu'est-ce que ça veut dire, pourquoi devant la porte du PMDO ? y a-t-il une liaison ? Quand il est allé au cours il ne pouvait pas tenir son crayon, au réfectoire il ne pouvait plus prendre ses couverts pour prendre son petit déjeuner donc il est donc allé voir le père Marie-Jacques : " Oh écoutez Frère, vous en verrez bien d'autres ".

LA DESCENTE AUX ENFERS

Mon fils a fait une grande dépression qui a démarré à Saint-Jodard, puis à Rimont. Par la suite mon fils a été entraîné dans des discothèques afin de rencontrer de vieux messieurs riches puis commença la descente aux enfers. J'ai eu la confirmation de mes doutes par des étudiants albanais qui, eux, y ont échappé de justesse et m'ont confié qu'un père abusait des jeunes étrangers en situation irrégulière, donc incapables de parler, et aussi un père en charge des études à St Jodard, homosexuel abusant des jeunes fragiles : mon fils m'a bien dit qu'il abusait les jeunes et les détruisait. Tous les nouveaux arrivés sont obligés de passer dans ses mains. Le prier ne pouvait pas l'ignorer, car toutes les voitures qui appartenaient à la communauté et dont se servait mon fils et qu'il utilisait pour ces sorties étaient garées sous ses fenêtres et sur un parking où il y avait du gravier. Je lui ai dit : « Vous saviez que mon fils s'échappait et vous n'avez rien fait ».

Actuellement il est dispensé de vie commune, afin de retrouver un peu d'équilibre de santé, de repos. Il a été dévoyé et c'est très difficile de sortir de cette spirale de vice. »



2.2.2 27 mai 2003

Nous avons reçu le témoignage de parents, au sujet de leur enfant, un jeune adulte qui venait de s'engager dans la vie professionnelle avant de tomber sous l'emprise de la Communauté Saint-Jean.

« Convaincus en conscience que la communauté Saint Jean présente de très graves dangers pour la santé et l'intégrité psychique (manipulations) de notre enfant. Nous sommes contraints de décliner les informations ci-après de façon anonyme.

Notre perception de la pression de la communauté Saint Jean sur les religieux est telle que notre enfant pourrait 'le payer très cher' (source : Un Frère Professeur du corps enseignant qui a quitté Saint Jean) si la communauté avait connaissance de notre témoignage. »

Le témoignage décrit une longue dérive, à partir de l'entrée en communauté.

Puis le jeune homme est gravement malade : une méningite. Les parents n'en seront informés que deux ans plus tard, par une personne ayant bien connu leur fils.

Le Père Trouslard, spécialiste des sectes à l'Évêché de Soissons, résume en 2003 la situation du cas en ces termes : 'Vous m'apprenez que les responsables de Saint Jean ne vous ont même pas informés de la grave méningite dont était atteinte votre enfant ni de ses conséquences. Oui ceci est intolérable, inadmissible ... Mais il est non moins intolérable et inadmissible que votre enfant ait été ainsi manipulé au point de ne pas avoir été informé lui-même de sa santé... Il y a longtemps que je ne mets plus ma confiance dans les instances ecclésiales pour régler ces problèmes comme la presse l'a relaté. De tels comportements qui portent gravement atteinte à la dignité et à la liberté de la personne humaine, qui bafouent et violent les Droits de l'Homme, sont du ressort de la Justice civile'. (Accord du Père Trouslard de rapporter ces propos.) »

2.2.3 « Vampirisé » : l'affaire d'un parricide

En juillet 2003, un ancien novice de Saint-Jean tue son père, un avocat genevois, à coups de couteau. Sa mère accuse la communauté d'être lourdement responsable du délabrement physique et psychique de ce jeune homme.

Ce témoignage est extrait de la Tribune de Genève, du 8 juin 2004 :

La famille du jeune homme frappée par le drame de la Vieille-Ville a élevé ses enfants dans la foi catholique et le respect de cette Église. « *Mais lorsque mon mari et moi avons appris en novembre 1994 que notre fils qui n'était alors âgé que de 18ans voulait entrer dans les ordres en commençant son noviciat à la Communauté de Saint-Jean au couvent de Saint-Jodard (NDLR : dans le département français de la Loire), nous nous sommes montrés réticents. Le père fondateur de cette congrégation avait alors insisté auprès de mon mari afin que notre fils entre tout de même dans cette communauté en soulignant que lui-même avait commencé sa vie monastique à 18 ans.* »

Le jeune homme suit les différentes étapes de son noviciat. Un an et demi après, alors qu'il prononce ses vœux provisoires (profession simple), son comportement présente des troubles évidents. L'année suivante, le 13 décembre 1996, il est rendu à sa famille à Genève au bout de sa résistance physique et psychique :

« Il était très confus, son écriture avait changé radicalement. Il était d'une maigreur effrayante et ne pesait plus qu'une quarantaine de kilos malgré sa grande taille. Après, il s'en



est suivi un long et douloureux calvaire marqué par des phases d'amélioration au cours desquelles il a pu brillamment commencer des études de médecine. Mais il est tout de même resté englué dans l'esprit de cette congrégation avec laquelle il avait renoué à Genève. »

La mère poursuit :

« En épuisant mon fils en travaux subalternes, en veilles, en carences alimentaires, en lui bourrant le crâne avec une idéologie apocalyptique où le sacrifice, le don de sa vie sont glorifiés, cette Communauté l'a complètement déstabilisé. Il n'est que trop facile de manipuler mentalement un jeune de 18 ans en exploitant cette spontanéité du don de soi qui est la marque de la jeunesse. Cette Communauté a vampirisé l'esprit de mon fils comme elle l'a fait avec tant d'autres. J'ai appris, en effet, que notre famille n'était pas la seule, loin de là, à avoir connu cette triste expérience. »

2.2.4 Témoignage d'un ancien frère de Saint-Jean, reçu en 2004

Entré à 23 ans en avril 1987

Prise d'habit un mois après

4 mois après la prise d'habit : premiers vœux simples

Lectorat acolytat

En 1990 repousse la profession perpétuelle et

Sorti en 1991.

Comme le père Maître des novices, émanant du diocèse de Versailles. Dans un groupe de recherche de vocation. Idéalisant la vie communautaire de la communauté st Jean en appréciant son côté charismatique de jeune communauté gardant la tradition.

- vous voulez être dans une paroisse pour être prêtre diocésain, tout en vivant en prieuré ?

Pas de problème c'est la vocation de la communauté st Jean

-vous voulez être moine contemplatif ?

Pas de problème c'est la vocation de la communauté st Jean

-vous voulez faire de l'apostolat ?

Pas de problème c'est la vocation de la communauté st Jean

-vous voulez étudier saint Thomas ?

Pas de problème c'est la vocation de la communauté st Jean

-vous voulez aller en mission en Afrique (ou ailleurs) ?

Pas de problème c'est la vocation de la communauté st Jean

-vous voulez ne pas vous séparer de vos cousins et vos cousines ?

Pas de problème c'est la vocation de la communauté st Jean

etc.....

ENTRÉE

Très attiré par l'idéal spirituel de st Jean le fils bien aimé du Père, séduit par la règle de vie de la communauté st Jean, enfant du Père, frère de Marie et de Jésus ; le plus proche du Seigneur de qui il reçoit sa mère...

Je fais un essai d'une semaine pour voir, je ne suis absolument pas attiré par la personnalité du Père Marie-Dominique Philippe (PMDO) mais j'avais soif de recherche de la sagesse.

Durant cette semaine, à l'oraison dans ma cellule, je reçus dans la prière une grâce spirituelle importante et inoubliable où je pris conscience fortement de la présence « omniprésente » de



l'existence de Dieu, aimante et surabondante qui est l' « essence » de tout le créé : « tout vient de LUI, tout va à LUI. » Après m'en être confié au père Maître des novices, je suis accepté tout de suite. Il est mon père directeur spirituel, mon père « Maître ». [...]

Le Père MDO est très attentif à la manière dont on écoute ses conférences, très sensible et même susceptible car il est prêt à sauter sur les premiers distraits qui se passent des petits mots écrits en souriant, allant jusqu'à les menacer d'exclusion ou de péché grave s'ils recommencent.

Il ne veut aucun « murmure » et pourtant :

Lui-même se permet dans ses conférences de se moquer d'un tel ou d'une telle, en donnant suffisamment de détails pour qu'on reconnaisse les personnes. Il mélangeait le for externe et le for interne et commettait des indiscrétions graves.

Si on le contredit, il nous reprend violemment. [...]

On avait des conférences toute la journée et même parfois jusqu'à 21h30 et même 22 h. Du reste, quand j'ai eu des migraines ophtalmiques à cause du manque de sommeil, je n'ai pas pu faire la lecture. On a été voir un rebouteux pour me soigner la tête. En résumé j'ai été très déçu par l'enseignement du Père fondateur.

La couverture sociale, au début, n'existait pas, les moines de Lérins durent payer une grosse somme pour les frères de st Jean.

A Rimont, il est permis de se parler plus librement en comparaison avec st Jodard où on a très peu de contacts les uns avec les autres. J'ai été très déçu de ce manque de contact entre frères, peu de charité fraternelle, pas d'intégration réelle dans la communauté. [...]

Le péché de la communauté est le péché d'omission : on oublie de dire et même d'enseigner les bases, on veut favoriser l'intellect et on plane dans un nuage flattant la vanité, sans donner aux frères les bases de leurs trois vœux de religieux : la pauvreté, la chasteté et l'obéissance. Mais ça, on peut le lire chacun de son côté, si on y pense.

On peut comprendre que ces jeunes ne sont pas préparés à la vie religieuse et qu'il y ait tant de déviances sexuelles par un manque d'exigence pour l'explication de la CHASTETE et par manque d'exercice de la charité fraternelle.

Pour L'OBEISSANCE je peux parler d'obéissance luciférienne ou hitlérienne. C'est à dire : l'exemple d'un dictateur à ses lieutenants. Ils doivent obéir sans aucune explication, sans rien comprendre : une obéissance bête et aveugle. Aucune charité. L'obéissance qu'on doit aux gourous. Ce n'est pas l'obéissance de la foi ni la confiance à ses supérieurs que l'on respecte et qui respecte les inférieurs. Fais cela, "si tu ne le fais pas tu n'es plus de la communauté " et, sous-entendu, tu rejoins les ténèbres extérieures.

À st Jean on se moquait de la NOURRITURE. Des frères se réveillaient la nuit pour manger sans s'en inquiéter, pas de règles, aucune pauvreté à ce sujet. On mangeait bien mais des parents faisaient des dons pour que l'on prenne au moins 3 fois par semaine de la viande. Du reste le PMDO mangeait lui comme un glouton et à toute allure il était plein de taches. Il ne s'imposait pour lui aucune règle de vie.

LE PROBLEME DES SECRETS DE CONFESSION

Un jour le père Maître des novices me confie qu'une sœur importante à St Jodard avait des problèmes.

Par la suite, je pars en tant que sous-prieur avec trois frères et un père à Sénanque, couvent humblement enfoui dans une vallée en cuvette, habituel chez les moines de Lérins.

Perturbé par ces révélations puisque moi aussi je ne supportais plus l'enseignement du PMDO, je les



expose en confession au Père de Lérins, le prieur, avec recommandation express de ne pas le répéter. Ce dernier minimise mes craintes.

De retour à Rimont, cela se passe très mal. L'attitude des supérieurs et des frères à mon égard avait nettement changé. Les conversations s'arrêtaient à mon passage, on me fuyait, je me sentais mis à l'écart. Était-ce une épreuve que j'aurais dû supporter sans rien dire ? J'aurais peut-être pu m'en sortir si j'avais pu me confier. Malheureusement le Père Maître des novices était à st Jodard puis déplacé par la suite dans un prieuré à l'étranger. Aussi je demandais une direction spirituelle au nouveau Père Prieur de Rimont. Mais à st Jean les directions s'apparentent plus à des monologues et quand on vous donne un conseil il est directif sans aucune explication. Dans ce manque de communication, ce sens unique sans aucun dialogue constructif, je me suis trouvé dans un isolement pénible et culpabilisant qui me créait un grand mal-être d'autant plus que j'étais devenu allergique à l'enseignement du PMDO.

J'avais des doutes sur les secrets de confession alors j'ai rencontré le confesseur extraordinaire des frères de st Jean et il me répondit qu'il ne pouvait rien faire.

Je me décidais à demander un entretien au père évêque d'Autun mais ce fut un échec cuisant. Lui aussi me répondit qu'il ne pouvait rien faire.

Je demandais alors une aide auprès du père qui dirigeait les profès simples, ce fut également une impasse.

Cette non-assistance et cette sorte de quarantaine dura de septembre 1990 à juin 1991, dix mois environ.

La communauté n'a jamais eu le courage de se rendre compte qu'il n'y avait là aucun directeur de conscience valable à cause de leur inexpérience et de leur jeunesse. Et au lieu de prendre sur eux la reconnaissance et la responsabilité de leur échec, il aurait fallu me renvoyer dans mes foyers ou m'aiguiller dans une autre congrégation, mais à Saint Jean, on ne peut pas renvoyer quelqu'un, c'est trop mauvais pour la réputation.

Aussi a-t-il été préféré de laisser pourrir la situation pour que la responsabilité du départ soit uniquement la mienne ou plus simplement de ma faute ?

DEPART

N'y tenant plus, tout en me rendant compte que je ne pouvais pas rester, je partis la mort dans l'âme, dans l'angoisse de déplaire au Seigneur.

Mon angoisse était telle que je voulais mourir, je désirais que l'Hadès vienne, j'appelais la mort. Ma mère me conseilla et je dus être interné en Hôpital Psychiatrique et rester trois jours en salle d'isolement où je me voyais comme quelqu'un d'important avec un rôle à jouer... (le sauveur du monde lui-même n'a-t-il pas été abandonné et plongé dans une grande solitude...) ; on me donna un traitement et je dus me débrouiller tout seul. Aucun appel de la communauté même pour savoir si j'étais bien arrivé chez mes parents.

Ce ne fut donc que bien plus tard quand je suis sorti de la communauté que j'eus l'explication que les pères bafouent les secrets de confession, par les reproches du père Maître des novices.

J'ai mis 4 ans à m'en sortir psychologiquement.

Parce qu'avant d'entrer en communauté j'avais un diplôme de construction mécanique, je pus petit à petit reprendre une vie normale, et trouver du travail en tant que dessinateur industriel. Mais je plains ceux qui entrent à 20 ans sans diplôme et qui sortent par la suite.



CONCLUSION

Je n'ai eu aucun contact avec la communauté depuis mon départ.

Je ne peux en parler que maintenant, 13 ans après.

Je me rends compte maintenant que j'étais simplement une victime d'une communauté oppressante et dirigiste qui écrase ses membres pour mieux assouvir le désir de gloire de certains.

L'amour du Christ est bafoué par cette communauté.

Malade de tout cela quand je suis rentré chez moi, jamais personne ne s'est inquiété de savoir si j'étais bien arrivé et on n'a jamais pris de mes nouvelles. Je me suis cependant rendu à l'ordination d'un frère par la suite accompagné d'un membre de ma famille mais le père MDO est passé près de nous sans nous saluer comme si nous n'existions pas.

Je suis entré sain d'esprit mais en recherche, et j'en suis sorti avec un traitement psychiatrique. Bravo pour cette réussite philosophique. Merci Saint-Jean.

Je témoigne de ces faits car au lieu d'aider son prochain et de chercher à l'épanouir en Dieu, cette communauté n'écoute rien, rabaisse et ne cherche qu'à détruire ce qui est bien et beau.

2.2.5 Mise en cause du père Marie-Dominique Philippe

Dans son rapport en date de mai 2019, la commission SOS abus révèle que deux frères ont témoigné avoir subi de la part du père M-D Philippe des gestes contraires à la chasteté. Nous partageons ici le témoignage d'un ancien frère allant dans ce sens :

« J'écris pour vous informer de mon expérience de certains comportements irréguliers de la part du P. Marie-Dominique Philippe, o.p., le fondateur de la Congrégation St Jean. J'ai été informé par le P...que plusieurs anciens membres de la Congrégation se sont plaints de comportements sexuellement manipulateurs ou prédateurs de la part du P. Philippe, et je voudrais joindre ma plainte à la leur.

Le premier incident s'est produit à la veille de la Fête de l'Ascension, vers 22h ; je ne suis pas sûr de l'année. En tant que directeur spirituel, le P. Philippe était assis près de moi, de sorte que nos genoux se touchaient, comme c'était souvent le cas. À cette occasion, il a commencé à caresser ma main pendant plusieurs minutes. Sur le moment, j'ai trouvé cela déconcertant, puisque c'était clairement un comportement approprié à une relation amoureuse plutôt qu'à la direction spirituelle. Je dis cela en raison de la nature sensuelle du contact (promenant son doigt sur la paume de ma main quelques minutes, alors que je continuais à parler de questions de théologie ou de vie spirituelle).

Je ne me rappelle pas la date du deuxième incident ; peut-être une année plus tard environ. Il était autour de 22h ou 23h du soir. Je faisais ma confession au P. Philippe ; il tenait ma main dans la sienne entre ses genoux, la caressant de temps en temps. Il a progressivement attiré ma main plus près entre ses jambes jusqu'à toucher ses organes génitaux. Embarrassé et plutôt dégoûté, j'ai retiré ma main. Il m'a alors donné l'absolution comme si de rien n'était.

À l'époque, j'ai oublié cet incident, le considérant comme une sorte d'erreur de la part du Fr. Philippe ; je pense maintenant que ce n'est pas le cas. Tandis que, sur l'échelle des abus sexuels, ce cas n'est pas le plus flagrant, il est cependant à qualifier d'abus sexuel s'il était intentionnel de la part du P. Philippe, ce que je pense. Pour comprendre que c'était abusif, il suffit d'imaginer la même chose se produisant en public entre une personne consentante et une personne non consentante, ou entre un adulte et un enfant. En effet, le P. Philippe peut avoir pensé que j'aurais réagi différemment (c'est-à-dire positivement) à un tel comportement suggestif. Je pense que ces deux cas reflètent une initiation à ces comportements ouvertement sexuels dont le P. Philippe a été accusé. Le deuxième cas



est sexuellement abusif par nature, et je le considère comme un abus d'autorité flagrant de la part du P. Philippe, en tant qu'homme plus âgé, professeur, prêtre et le fondateur d'un ordre religieux.

De plus, je pense qu'il est important que les accusations contre le P. Philippe soient considérées dans le contexte de la mauvaise conduite sexuelle qui sévit plus ou moins chez les Frères de St Jean. Alors que je n'ai jamais personnellement été témoin de tels manquements (autres que ceux que je viens de rapporter), un ami ancien frère à orientation homosexuelle, m'a confié qu'il avait quitté en partie à cause de la difficulté à rester chaste, et qu'il avait surpris une fois deux frères engagés dans des relations sexuelles bucco-génitales. Un autre frère m'a confié que plusieurs membres du Conseil Général du Prieur seraient venus la nuit dans sa cellule pour du sexe. Plusieurs anciens frères ont témoigné d'activités sexuelles avec un responsable des études, pendant que j'étais à St Jodard (la maison de formation des frères).

C'est ma conviction personnelle que le P. Philippe a protégé plusieurs Pères divers et variés, des témoins ont affirmé que des frères passaient la nuit dans la cellule de l'un d'eux ; un autre père a été accusé de pédophilie et viol d'une jeune femme et une sœur accusée de traitements sadiques sur ses subalternes) parce qu'il était engagé lui-même dans une mauvaise conduite sexuelle ; il avait donc peur d'entreprendre une action contre les autres. Une Sœur ursuline a été témoin que le P. Philippe et la Mère Myriam battaient une Sœur partiellement habillée jusqu'à ce qu'elle soit en sang, et elle a relaté cela dans un programme radio qui a été diffusé en Suisse il y a plusieurs années



2.3 La parole se libère en 2019-2020

En février 2019, de retour d'un voyage aux Émirats arabes unis, le pape François a admis que des prêtres et des évêques avaient agressé sexuellement des religieuses. Il a reconnu que certaines congrégations féminines avaient été particulièrement liées à cet « esclavage sexuel » et, en réponse à la question d'un journaliste, son porte-parole a précisé que les propos du pape visaient spécifiquement la congrégation des Sœurs contemplatives de Saint-Jean¹⁹.

Cette sortie pontificale inattendue a suscité un intérêt médiatique renouvelé, et a encouragé la parole sur les abus perpétrés à Saint-Jean, sur des religieuses, des religieux, et des jeunes proches de la communauté. **Nous produisons deux témoignages importants et nouveaux.**

Des témoignages médiatiques récents

- Reportage France 3, 1^{er} mars 2019 :
<https://embedftv-a.akamaihd.net/1ba75b79f974e305180c67522330388e>
- Le 5 mars 2019, témoignage d'un frère de Saint-Jean :
<https://www.facebook.com/shares/view/?av=100022453936118>
- Reportage à CNN :
<https://edition.cnn.com/videos/world/2019/02/19/french-church-abuse-stories-melissa-bell-dnt-cnni-vpx.cnn/video/playlists/around-the-world/>
- La Croix, 30 avril 2019, Les frères de Saint-Jean veulent la vérité sur leur histoire :
<https://www.la-croix.com/Religion/Catholicisme/France/freres-Saint-Jean-veulent-verite-leur-histoire-2019-04-30-1201018783>
- La Croix, podcast du 27 février 2020, Religieuse abusée, j'ai mené l'enquête sur ma communauté :
https://youtu.be/l3f7TX_rqto

2.3.1 Perversion

Le témoignage de cette femme nous a été confié pour être publié dans ce Livre Noir.

1-Première rencontre

J'ai rencontré pour la première fois le père MDG durant la période de Noël pour suivre une session de philosophie en famille autour de la thématique de l'art. Puis, l'année suivante, autour de « l'amour d'amitié ».

J'avais à peu près 22 ans. J'accomplissais douloureusement et sans motivation une année de Master à l'Université. Dans ma vie professionnelle, j'arrivais à un tournant. J'avais connu un grand succès dès mes débuts, mais je ne voyais désormais plus le sens de ce que je faisais. J'étais aussi dans une relation amoureuse difficile. Protestante, j'avais une foi vivante, libre, ancrée dans la lecture de la Bible. Ma foi était un pilier pour moi mais je souffrais du désert spirituel de notre monde. Cette première rencontre avec le père MDG a donc coïncidé avec un moment de fragilité professionnelle, amoureuse, intellectuelle et de solitude dans la foi.

¹⁹ Voir par exemple : Le Monde, 5 février 2019, « Le pape reconnaît des agressions sexuelles de religieuses par des prêtres »

Par ailleurs, plusieurs choses ont agi sur moi comme une révélation. J'étais interloquée par le charisme de ce jeune frère, et prêtre et par ses conférences, à la fois profondes et accessibles à tous, en écho avec ma vie de tous les jours. Il explicitait et apportait des lumières à nombre de questions que je portais en moi depuis longtemps. Dans le désert dans lequel j'étais, je trouvais enfin à m'abreuver.

C'était aussi la première fois que je rencontrais un frère en habit monastique. MDG avait la quarantaine un peu passée. Il était plutôt blanc de peau, assez grand, bien bâti. On pouvait être jeune, beau, intelligent et croire et se donner à Dieu. Il y avait pour moi, dans ce don total que MDG incarnait, comme une confirmation de l'existence de Dieu. Je n'étais plus seule dans ma foi.

Vient le dernier soir de notre session de philosophie. Nous fêtons la nouvelle année et la fin du cycle de conférence, avec ma famille et les participants. Alors que chacun se dit au revoir, je prends mon courage à deux mains, et vais voir MDG pour le remercier et lui dire combien j'ai aimé les conférences. « Merci. Tu peux m'écrire à Saint-Jodard, si tu veux. », me dit-il.

2-Naissance d'une amitié

Dans l'intervalle entre ces deux sessions de philosophie, MDG a eu différentes initiatives à mon égard, de plus en plus rapprochées dans le temps. Il m'enverra d'abord un livre : *Le mystère de l'agneau* du père Marie-Dominique Philippe, fondateur de la communauté. Je l'ai dévoré comme si on ne m'avait pas donné à manger depuis des années. Il me remettra ensuite des cassettes sur le thème de l'histoire de l'art - ces cassettes étaient des enregistrements de ses conférences-, sur l'amour d'amitié, puis en théologie, sur le mystère de Marie.

Au fur et à mesure de nos échanges, d'abord autour de la philosophie et des moments de foi que je vivais - j'ai connu une authentique période mystique lié à notre rencontre - il a noué avec moi un lien d'amitié. Je ne pense pas que cela soit venu de moi. Je ne m'en sentais pas digne. Par ailleurs, il était largement plus intelligent et âgé que moi.

Il me manifestait de l'intérêt et me témoignait de petites affections. Cela me surprenait à chaque fois. Il m'a offert un CD d'un concert qu'il avait écouté au festival XXX. Il me demandera de lui envoyer mon travail de Master. Il m'encourageait aussi à lui poser mes questions et à me confier. Il m'invitait à venir à Saint-Jodard, Rimont, Troussures suivre quelques cours, ce que j'ai fait. Et il me mettait dans la confiance. Il me confiait ses luttes, en particuliers « les jalousies » de ses frères envers lui. Il m'invitera chez sa mère, à Versailles. Et me racontera comment son père, militaire, a été tué dans son bureau, et comment il l'avait retrouvé, là, gisant à même le sol.

Il m'offrira une Bible, qu'il dédicacera, un chapelet que je ne quitterai plus, et m'apprendra à réciter le « Je vous salue Marie ». J'installe un petit espace de prière chez moi, au pied de mon lit, avec une bougie, une bible, une petite icône. Il m'invite à méditer les paroles de Marie : « Elle méditait tout cela dans son cœur ».

Étant donné la période de doute et de questionnement dans laquelle j'étais à cette période de ma vie, cette attention particulière me faisait le plus grand bien. J'étais immensément honorée d'obtenir son attention. Comment se faisait-il que celui qu'on appelait le « fils spirituel » du fondateur de la communauté de Saint-Jean ; celui qui enseignait les meilleurs cours à Saint-Jodard ; qui était sollicité de toute part ; qui avait même rencontré le pape, prenait du temps pour moi ? La très haute estime qui lui était portée par les membres de la communauté, religieux, religieuses et laïques, par mes parents, par le père fondateur lui-même, dont il était le bras droit, et par l'Église, qui avait accepté cette communauté en son sein, m'ont clairement encouragée à m'en remettre à lui dans une confiance dénuée de jugement critique. Deux années se sont ainsi écoulées.



3-Premiers moments d'intimité

Marie-Dominique m'appelle : « Je passe à XXX (la ville où j'habitais). Est-ce que tu souhaiterais que l'on se voie ? » Nous nous sommes retrouvés une première fois sur un banc au jardin XXX. Quelques semaines plus tard, il m'appelle à nouveau. « J'ai une conférence à XXX (la ville où j'habitais) jusque tard. Je peux passer vers 22h, je ne resterai pas longtemps. Est-ce que tu souhaites que l'on se voie après ? »

Il me demandait toujours si c'était mon souhait. Mais il représentait une telle figure d'autorité et de sagesse, que la chose était simple pour moi : si c'était sa volonté, c'était forcément la mienne. Là encore, je réponds positivement. Pour dire ma naïveté, j'en parle même à ma mère. Elle s'en étonne mais ne dit rien de plus.

J'habite alors seule, dans un petit appartement de 40 m². MDG arrive comme convenu, même un peu plus tard. Je me confie sur ma foi, en plein renouveau. L'heure tourne. Il est tard. 23h30 peut-être. MDG montre une mine très fatiguée et me dit qu'il doit partir.

Je savais qu'il était souvent logé par des amis à lui, en Suisse. Puis-je lui rendre service de la même manière ? « - Si tu veux, je peux mettre un matelas au salon sur lequel tu peux dormir. - Oh merci ! Je suis très fatigué tu sais ! Merci pour ta confiance. Mais ne t'embête pas, je peux dormir sur un coin de ton lit », me dit-il. Et il part se doucher. Ai-je mal compris ? Je ne sais pas quoi faire. A nouveau, je me dis que je peux lui faire confiance. Il se couche en tee-shirt et leggings de l'autre côté du lit. Nous nous endormons.

Le lendemain matin, je me réveille avec son sexe en érection dans ma main. Je dormais encore très profondément à cette époque-là. Je suis sous le choc. Dès que j'en prends conscience, je m'excuse. Je ne comprends pas comment cela est possible. Il me dit : « Non, ne t'inquiète pas, cela ne me dérange pas ». Je mets cela sur le compte d'une immense maladresse, ne pouvant comprendre les choses autrement.

J'ai besoin de sortir, je suis troublée. Je pars faire un jogging alors qu'il m'attend chez moi. A mon retour, nous nous asseyons sur mon canapé. Avec délicatesse, il me touche la poitrine. Je ne me sens pas respectée. Il sait que j'ai un petit ami, et que je l'aime encore même si notre relation est difficile. Je lui ai aussi déjà dit à quel point ses vœux me touchent, et me manifestent quelque chose de la présence de Dieu. Comment peut-il donc ainsi me caresser ? Pour expliquer ma réticence, je lui redis mon amour pour mon petit ami. Il me répond : « Je ne savais pas que tu l'aimais encore ». Il va ensuite dans ma chambre, s'assoie sur mon lit et pleure.

Je me rappelle me dire à moi-même, alors que je m'approche du lit : « C'est étonnant, on dirait qu'il ne pleure pas vraiment. » Nous nous allongeons l'un à côté de l'autre. Je m'en veux, je tente de le consoler, et de m'expliquer à nouveau. Sur le pas de la porte, alors qu'il s'apprête à partir, il m'embrasse sur les lèvres et fait le signe de croix sur le haut de mon front : « Que Dieu te bénisse ».

4-Invitation au chalet

Le temps passe et l'incident dans mon appartement est loin. MDG m'explique qu'il a pu acheter un chalet en Valais, en Suisse, grâce à l'aide d'amis et d'un héritage. Il me propose d'y travailler, le temps d'un long week-end, moi mon Master, lui son doctorat. Je suis flattée d'être ainsi invitée. J'accepte.

Je découvre un petit chalet ancien, en bois, en contrebas d'une montagne, le long d'une petite rivière. A l'étage, sa chambre, et une autre, concomitante, qu'il me propose. Au moment de me coucher, alors que je m'apprête à fermer la porte, il me dit que ce n'est pas nécessaire. Je la laisse



donc ouverte, mais je me rappelle ma difficulté à m'endormir. J'avais besoin d'avoir mon espace. Je l'entends ronfler.

Au réveil, il me propose de venir près de lui alors qu'il est encore couché. Il me dit de m'asseoir au bord de son lit. Il me tient la main puis me serre dans ses bras. C'est là que je sens son érection. Mon monde s'écroule. Je me dis à moi-même : « Oh non ! » mais je ne manifeste rien à ce moment-là.

Durant la suite du séjour, il me propose de nous allonger, nus, l'un à côté de l'autre. J'accepte, sans savoir quoi faire. Il aura toujours une érection dans ces moments de nudité. Je reste de marbre, je n'ose pas un geste alors qu'il me caresse doucement le corps. Au fur et à mesure du séjour, et de ses propositions, les choses deviennent plus sexuelles. Je me rappelle qu'il a placé son sexe si prêt de mon vagin que je me dis que l'on va peut-être faire l'amour. Mais il ne me pénétrera pas. Après quelques minutes, il part à la salle de bain. Je me souviens aussi avec quelle précision il auscultait et regardait mon sexe. J'avais l'impression d'être chez le gynécologue. Je pense : « ça doit être la première fois, alors il observe ».

Il me dira toujours : « Est-ce que tu veux qu'on soit ensemble un moment ? Ça te ferait plaisir ? ». Comment un homme de cette intelligence et de cette sagesse, avec toute l'aura dont il jouissait, pouvait-il me proposer quelque chose de malsain ? Peut-être s'agissait-il bien d'un « mystère de Dieu pour nous », comme il aimait à me le dire. Par ailleurs, cette intimité, qui ne passera jamais le cap de la pénétration, m'encourage à penser que ce que nous vivons est bien « pur », là encore selon ses mots. « L'amour passe par les gestes, » m'explique-t-il. J'accepte donc, à chaque fois. Il ferme les rideaux, et nous nous déshabillons.

Là encore, je ne parviens pas lui cacher mon désarroi. Je reste profondément troublée et déçue. Je lui explique à nouveau que son vœu de chasteté représente une réelle libération par rapport à mes tourments autour de la sexualité, et dans ma vie de foi. Mais pour lui, je n'étais tout simplement pas prête à entrer dans le mystère de Dieu. Nous devons faire preuve de patience.

Ainsi suis-je encouragée à méditer des textes, qu'il me remet, sur l'amour d'amitié et sur Marie. Je dois aussi prier plus. Il me dira des messes dans l'intimité de son chalet, ou dans mon appartement. Je suis invitée à communier, alors que je ne suis pas catholique. Au sujet de la nudité, il me dit : « La tendresse, c'est une manière d'exprimer l'amour. La nudité, c'est le don ».

Je finis par ne chercher, dans les livres et transcriptions de conférences qu'il me donne, que des clés pour comprendre ce que nous vivions. Il m'écrit aussi de nombreuses lettres. Il m'appelle par des petits noms affectueux. « Mon XXX (mon prénom) », « Ma bien aimée », « Ma petite XXX (mon prénom) ». « Tu as pris mon cœur », me dit-il un jour, avec des yeux d'amoureux. Puis, « Je t'aime ».

5-A Saint-Jodard et à l'hôtel

Nouveau séjour à son chalet. Je bute. MDG, jugeant que je dois murir encore tout cela, écourte notre séjour et m'emmène à Saint-Jodard. Je loge dans une chambre un peu vieillotte, meublée de deux lits simples, dans une aile à rénover du prieuré, destinée aux invités. Il passe me voir vers 23h et me propose de dormir avec moi. Je suis surprise : nous sommes au prieuré. Il me demande de l'aide pour mettre les deux matelas par terre et m'invite à me mettre nue, comme à notre habitude. Il repartira avant l'aube. Je le revois encore, de ma fenêtre, filer comme une flèche dans la nuit fraîche du monastère. Quelques heures seulement avant que je ne communie à la messe qu'il officiera.

Par la suite, se rendre à son chalet deviendra « trop dangereux ». « Le démon est malin », me répétait-il souvent. Il me propose alors de nous voir dans une chambre d'hôte, en Valais. Pour rester discret, j'avais pour charge de payer l'hôtel à notre départ alors qu'il m'attendait dans la voiture. Après une jolie promenade, nous nous endormons ensemble, nus. Le lendemain, il récitera les Laudes et officiera, là encore, une messe au pied de notre lit.



Nous sommes allés une deuxième fois dans un hôtel. Nous étions en route pour Saint-Jodard en voiture. Il commence à se faire tard. Sur le bas-côté de la route, il s'arrête, hôte son habit monastique et revêt la tenue d'un civil. Nous entrons dans un motel glauque et bas de gamme. Nous nous sommes endormis, cette fois-là, sans que rien ne se passe.

En parallèle de tout cela, je vis des moments rares de grâce, et de renouveau dans ma foi. Je recopie et peints sur papier de petites icônes, que j'offre à MDG. Je cours dans les parcs. Il y a une folie en moi qui me donne envie d'embrasser les arbres, de courir en dehors des sentiers. Je vis un renouveau mystique extrêmement intense qui se mêle à l'amitié qu'il initie toujours plus avec moi.

Au fur et à mesure, bien que n'étant pas plus à l'aise qu'au début, je me persuade de bienfondé de ces moments d'intimité, qui se ritualisent. Je me lave les parties intimes avant qu'il n'arrive. Avant même que nous allongions, il a systématiquement une érection. Il est toujours très doux dans ses caresses et me dit : « Je ne te dérange pas j'espère ? »

Je l'ai très peu caressé sur le sexe, car cela provoquait un arrêt brutal de notre intimité en raison d'une éjaculation. Il partait alors en urgence à la salle de bain, comme presque à chaque fois. Il me disait souvent : « L'intelligence rend très sensible. Fais attention », d'un ton accusateur. Je me sentais alors horriblement coupable. Il est arrivé qu'il me propose de nous mettre à genoux au pied du lit, une fois rhabillé, pour réciter le chapelet.

2.3.2 Emprise spirituelle et abus sexuel par père Marie-Dominique Goutierre

Le témoignage d'un homme, publié dans ce Livre Noir avec l'autorisation de l'auteur.

Février 2020.

J'écris ce témoignage pour faire connaître les agissements de Marie-Dominique Goutierre. J'y décris ce que j'ai vécu, ce qu'il m'a fait subir, la manière dont sa manipulation et sa perversité se sont installées, comment progressivement son emprise dévastatrice s'est mise en place sur moi, spirituellement, affectivement, pour arriver enfin aux agressions sexuelles. Je décris la manière dont il a dévasté ma vie avec les conséquences jusqu'à aujourd'hui dans mon histoire personnelle et mon parcours de vie.

J'écris aussi ce témoignage, car je constate le déni encore de quelques-uns et la difficulté de relire l'histoire de la Communauté Saint-Jean. Aujourd'hui la Communauté reconnaît et écoute les victimes, commence à sanctionner les abuseurs par des décisions fermes, mais peine à se séparer d'eux en établissant publiquement les raisons de ses choix. Je fais le vœu que la Communauté puisse se dissocier définitivement de la folie dans laquelle elle a été plongée, et sortir de la culture de l'abus mise en place par le père Marie-Dominique Philippe et entretenue par père Marie-Dominique Goutierre et certains frères.

Considérant donc cet enjeu de vérité, je choisis en toute responsabilité et en toute honnêteté de donner mon témoignage.

Contexte et ambiance à Saint Jodard

Pour appréhender ce que j'ai vécu, et ce que nous avons tous subi à Saint-Jean, il faut commencer par décrire le contexte et l'ambiance générale à Saint-Jodard.

Quand je suis rentré chez les frères, la Communauté arrivait au sommet de sa « gloire ». Il y avait de nombreuses vocations, des fondations dans de nombreux pays. Le père Marie-Dominique Philippe, qui était dominicain, était « Le Père » : il était à la fois le génie intellectuel, en philosophie, en



théologie ; le père fondateur, celui qui avait la grâce de l'Esprit-Saint pour nous conduire ; le maître spirituel incontesté, qui renouvelait toute la doctrine spirituelle par sa théologie mystique ; enfin il était un saint, entièrement mû par Dieu. Il avait par sa pensée et par sa vie, renouvelé tous les modèles de penseurs et de saints qu'il résumait en lui. Il était intime de Marthe Robin qui l'avait confirmé dans sa mission de sauver l'Église et de préparer le retour du Christ, nous disait-il. Enfin Jean-Paul II l'avait reçu personnellement plusieurs fois et encouragé publiquement.

Voilà la manière dont on nous le présentait, et dont la Communauté vivait de lui.

Marie-Dominique Goutierre assurait la responsabilité de l'enseignement de la philosophie à Saint-Jodard, et avait toute la confiance du père Philippe. Il était son « successeur » attiré, le seul d'ailleurs à porter le même nom religieux dans la Congrégation. Le père Philippe le considérait aussi comme tel, je pense. De plus, puisque le père Philippe ne séjournait à Saint-Jodard que deux ou trois jours par semaine, Marie-Dominique Goutierre devenait son « lieu-tenant » à Saint-Jodard. Il prendra une place de plus en plus importante, au fur et à mesure des années, avec la diminution physique du père Philippe. Marie-Dominique Goutierre participait donc à cette aura du père Philippe.

Comme notre désir à nous, jeunes frères, était de devenir « fils du père », nous désirions aussi pour la plupart créer un lien avec Marie-Dominique Goutierre. Cette expression « fils du père » que nous utilisions effectivement, désignait bien le père Philippe et non le Père du Ciel, et l'amalgame entretenu entre les deux était très emblématique de ce que nous vivions.

Avoir donc les faveurs de Marie-Dominique Goutierre pour le rencontrer, bénéficier de son soutien pour la philosophie, entrer dans son cercle, tout cela était considéré par beaucoup comme le but à atteindre. Ceux qui y arrivaient étaient les élus, les privilégiés, ceux qui pouvaient prétendre étudier la philosophie à l'université à Lyon, rester une quatrième année à Saint-Jodard, ainsi que toute une série de passe-droits. De la même manière, sa violence verbale dans sa critique de tous ceux qui n'étaient pas « fidèles » au père Philippe, c'est-à-dire en gros de tous ceux qui ne pensaient pas comme lui, ainsi que de la quasi-totalité des autres philosophes, augmentait notre peur de ne pas être nous-mêmes « fidèles », augmentait notre désir d'avoir sa faveur, d'être dans le cercle de ses « protégés » et de profiter des passe-droits.

Par son ascendant sur le père Philippe qui le protégeait, par la force de ses colères dont tout le monde avait peur, Marie-Dominique Goutierre faisait la loi à Saint-Jodard et dans beaucoup de domaines du gouvernement de la Congrégation. Il était comme un « état dans l'état » parallèle.

Aujourd'hui, je sais que j'étais entré dans une secte. Nous étions quasi tous sous emprise, et le père Philippe nous avait placé dans une forme d'idolâtrie à son égard. C'est pour moi la chose la plus grave et terrible qu'il ait faite : en créant une quasi-équivalence entre foi en Dieu et attachement à lui, il nous coupait du vrai Dieu et en prenait la place. Marie-Dominique Goutierre a largement entretenu cette adulation.

Nous connaissons maintenant aussi en quoi consistait les mensonges dans lequel nous a entraînés le père Philippe à travers les agressions mystico-sexuelles dont il s'est rendu coupable.

Ce que j'ai vécu

Entrée au noviciat et rencontre

Quelques semaines après mon entrée au noviciat, trois semaines pour être précis, j'ai eu un premier contact personnel avec lui. Je me souviens très bien qu'il me fixait du regard à distance dans le



réfectoire à un moment du dîner. Puis il est venu vers moi et a été très aimable, en me disant qu'il serait heureux de m'aider pour la philosophie si je le souhaitais.

C'est ainsi que j'ai commencé à le rencontrer régulièrement afin d'être accompagné pour mes études. Tous les frères devaient le rencontrer, comme on rencontre un responsable. Mais rapidement j'ai eu un régime de faveur : je pouvais le rencontrer toutes les semaines, et même davantage si je le désirais. Je n'avais aucune difficulté en philosophie, mais j'étais particulièrement motivé pour progresser : je voyais donc là une formidable opportunité d'approfondir ce que nous recevions par les cours.

D'autre part, au vu de ce que j'ai dit de l'ambiance de Saint-Jodard, me sentir apprécié, appelé par celui qui était le « successeur » du père Philippe, être pris sous son aile, était un honneur, une promotion qui ne se refusait pas. C'était une telle marque de reconnaissance ! À cela, s'ajoutaient d'autres « grâces » : par exemple, il me proposait de servir sa messe privée, ce qui me comblait. Me disant qu'il fallait être discret pour ne pas éveiller de jalousie, je n'attendais pas devant son bureau, mais il passait me chercher dans ma chambre. L'ambiguïté commençait... mais je ne pouvais imaginer le moindre mal. Je constatais simplement que je devenais important pour lui, que j'étais valorisé parmi la masse des frères en formation.

Au début je pensais sincèrement devenir l'ami intime de Marie-Dominique Goutierre ; je pensais être le seul, que notre relation était unique. Mais en fait je rentrais dans le cercle de ses « chouchous », car il avait d'autres « préférés ».

Régimes de faveur

Ces exemples peuvent faire comprendre le régime de faveurs qu'il mettait en place.

Quelques frères pouvaient venir dans son bureau quand ils voulaient, tous les soirs pour certains, et Marie-Dominique Goutierre organisait des stratagèmes pour ne pas éveiller soupçons et jalousies. Il se rendait aussi dans les cellules de certains frères, pour une « intimité » et parfois des « caresses ». Un frère a témoigné que c'est au cours d'une de ses visites nocturnes qu'il a été agressé sexuellement par lui.

Marie-Dominique Goutierre emmenait d'autres en vacances, en Tunisie, à Venise, faire du ski dans les Alpes...

Enfin seuls ses protégés pouvaient prétendre à une 4^e année de philosophie à Saint-Jodard, et aller à l'université à Lyon faire une licence ou une maîtrise, alors que les études duraient pour tous 3 années à Saint Jodard. Ceux qui restaient ainsi étaient ceux sur lesquels il avait des « vues ».

Peut-on s'imaginer l'effet que cela générerait chez un tout jeune frère ? Peut-on imaginer le chantage que cela représentait ?

Agression sexuelle

Les gestes sont apparus au cours des rencontres pour les études dans son bureau : des gestes de tendresse, une caresse, un baiser sur la joue, une accolade prolongée... Au bout de quelques mois, six mois peut-être, il a commencé à me prendre dans ses bras longuement, à me serrer contre lui. Sont apparus progressivement les baisers sur la bouche et de longs moments d'enlacement, assis l'un à côté de l'autre, ou face à face. Au fur et à mesure, ses gestes se précisaient, et se faisaient plus insistants, plus oppressants.



Je le rencontrais pour parler philo, mais il voulait vite arriver à la fin, c'est-à-dire au moment d'intimité, qui devenait systématique. J'étais coincé, puisque je devais le rencontrer. J'étais sidéré par ce responsable des études qui posait sur moi ces gestes que je ne comprenais pas. J'étais incapable de m'opposer.

Toujours par souci de « discrétion », il m'a alors demandé de se rencontrer dans sa chambre. Il m'a conduit à nous allonger sur son lit « pour être plus à l'aise ». Ainsi les caresses se sont étendues à tout le haut du corps, se rapprochant des parties intimes. Il m'a ensuite amené à enlever l'habit religieux, toujours allongé auprès de lui. Dans ces moments-là il n'y avait plus de parole, il m'envahissait de ses gestes et de sa passion qu'il savait parfaitement gérer pour procéder par petites étapes.

Enfin, il m'a contraint à me déshabiller complètement. C'était toujours parce qu'il voulait être plus proche de moi, qu'avec les habits ce n'était pas « commode » (c'était son mot), et qu'il voulait me sentir contre lui. Nus, il est aisé de comprendre que les choses se sont alors portées directement sur le sexe, en l'occurrence le mien. Je ne savais que faire, je restais pétrifié, même quand il prenait ma main pour caresser son corps et son sexe. Il me reprochait de n'être pas très coopératif.

C'est à ce moment-là que j'ai commencé à avoir des doutes. J'ai réalisé qu'il ne voulait plus que cela : caresser mon sexe. La philosophie n'était plus qu'un prétexte. Jusque-là je ne voyais que de l'amitié, que de « l'amour d'amitié » (dont on ne cessait de nous parler, je reviendrai sur ce point important). Mais en fait, après nos rencontres qui étaient souvent tardives, car il me recevait après tous les autres frères, il lui « fallait » ce moment de sexualité dans son lit. Plus tard, quand je les lui refuserai, cela se passera mal.

Il m'a masturbé, m'a obligé à le masturber. Il a pratiqué sur moi la fellation, mais je n'ai jamais pu la pratiquer moi-même sur lui. Je ne me souviens pas avoir éjaculé. Mais cela lui est arrivé à plusieurs reprises. Quand cela se produisait, il était très gêné et me mettait - me jetait - hors de son lit et de sa cellule immédiatement. C'était terrible pour moi de me faire mettre ainsi dehors, tout à coup sans explication.

Je pensais alors que n'ayant pas réussi à se maîtriser, il était gêné que je le découvre ainsi ; de toute façon c'était moi qui avais provoqué cela, et j'en étais le coupable.

Comment ai-je pu accepter ?

Il m'a fallu du temps pour comprendre et analyser comment j'avais pu accepter l'inacceptable.

Je pense avoir répondu en partie à cette question en rappelant quelle était l'ambiance dans laquelle nous évoluions en entrant dans la Communauté. Le père Philippe avait suscité une fascination profonde en nous à son égard, si bien qu'il était tout pour nous et que nous ne pouvions remettre en question un seul des enseignements.

Or, la notion la plus importante de l'éthique du père Philippe, voire même de tout son enseignement, était ce qu'il appelait « l'amour d'amitié ». C'était, nous enseignait-on, l'expérience la plus profonde, la plus belle chose que nous pouvions vivre en tant que personne humaine. Je pensais comme tous qu'il s'agissait d'amitié saine et chrétienne entre frères. Il n'était pas question de sexualité, dont on ne parlait jamais, mais du moyen d'accéder à notre finalité humaine. Certes je savais ce qu'était la sexualité ; j'avais eu l'expérience des amourettes adolescentes avec quelques filles au collège, j'avais vu les revues érotiques hétérosexuelles qui circulaient dans les classes entre camarades. Dans la Communauté, il n'était question que d'amitié ; la sexualité « n'existait pas » ...



L'amour d'amitié était tellement primordial que nous étions quasiment sommés de trouver un ami, seul moyen de pouvoir accéder à la vie de l'authentique frère de Saint-Jean. Il ne pouvait y avoir ni vie morale ni vie chrétienne sans cette amitié ; la vivre était un vrai « cadeau » du ciel. Or c'était le « successeur » du père Philippe qui me disait qu'il m'aimait et que c'était un secret à ne révéler à personne : je pensais donc sincèrement que ce que Marie-Dominique Goutierre me faisait vivre était cet amour d'amitié dont le père Philippe nous parlait sans cesse ; et que cela ne pouvait pas être mauvais. Et dans le vase clos de ce noviciat johannique où on enseignait et cherchait à vivre la beauté de cet amour d'amitié, il régnait un tel climat affectif que tout cela paraissait « normal ». L'anormal devenait normal, l'anormal était normalisé... Je n'avais aucun soupçon.

J'étais entré étant jeune, en ayant une vraie innocence en moi, une sincère pureté de cœur et une confiance authentique dans les Frères de Saint-Jean : comment aurais-je pu imaginer que ce genre de mal soit possible dans une communauté si glorieuse, et dont le fondateur était apprécié du pape en personne ? Je ne pouvais pas imaginer la moindre chose mauvaise, je n'étais pas préparé à une telle situation. L'amitié n'était-elle pas une chose bonne ? Comment concevoir que le père Philippe pouvait se tromper ? Pire encore : comment concevoir qu'il pouvait nous mentir et nous tromper ? Pourtant sous ces mots « d'amour d'amitié » se cachait une toute autre réalité : la légitimation philosophique et intellectuelle de ses déviations affectives et sexuelles.

J'ai aussi accepté cette agression sexuelle, parce que j'étais sous l'emprise psychologique et spirituelle de Marie-Dominique Goutierre ; il avait réussi à avoir une mainmise immense sur moi, pour ne pas dire totale. Je parlerai de cette réalité plus loin.

Prendre conscience de cette supercherie prend du temps, un temps considérable, et une énergie abyssale, tant la trahison est profonde, sournoise et vicieuse. La confusion dans les mots, les gestes et les intentions était totale. Et l'emprise du père Philippe et de Marie-Dominique Goutierre sur la communauté tellement ancrée. Me concernant, il a fallu qu'il y ait des actes sexuels, et que je sois rejeté de la manière que j'ai décrite, pour que je commence à comprendre.

Ce qui est sûr, c'est que je n'étais pas entré dans la vie religieuse pour cela, et que je ne pouvais même pas imaginer que cela puisse arriver. Je me demande encore comment ces actes et ce genre de perversion existent dans des lieux comme un noviciat, où un jeune entre pour donner sa vie au Seigneur !

Ce que sous-entendait son comportement

Par la suite, j'ai compris que dans la « doctrine de l'amour d'amitié », seules la pénétration et l'éjaculation sont sexuelles, et représentent donc éventuellement un péché. Tout le reste, tout ce qui est « avant », tout ce que je subissais donc, n'est pas sexuel. Ce n'est ni un mal, ni un péché. Par ailleurs, le père Philippe enseignait que ce qui autorisait les « gestes de l'amitié », c'était ce que l'ami était capable de recevoir, de supporter : il n'y avait plus aucune morale objective, nous étions dans la pure subjectivité. En soi, ces actes sont donc une bonne chose. Voilà quelle était la pensée du père Philippe que Marie-Dominique Goutierre avait fait sienne et qui autorisait toutes les déviations.

J'ai compris aussi ce que signifiait le comportement de Marie-Dominique Goutierre, après avoir beaucoup réfléchi et interrogé psychologues et psychiatres. Dans son jeu ambigu et trouble (comme un chat joue avec une souris), il contrôlait tout et justifiait tout ce qu'il faisait ; ainsi dans son summum de perversion, il était irréprochable. Mais quand l'éjaculation survenait, il perdait le contrôle sur la limite qu'il s'était imposée. Son corps le projetait face à la vérité, et lui exprimait que tout ce qu'il faisait, était vraiment d'ordre sexuel. Il devenait alors furieux et méchant, car il se révélait à lui-même et à moi-même, dans la vérité de sa perversion qu'il ne maîtrisait plus tout à



coup. Il ne le supportait pas, car pour maintenir cette ambiguïté, il devait rester « sans faute » : il me jetait alors, et ainsi cela devenait ma faute.

Confusion

Ainsi avec ces abus si graves, tout est devenu confus en moi, au plan de la connaissance bien sûr, mais aussi complètement confus dans mes relations, confus par rapport à l'amitié, au sexe. Il a inoculé en moi une perturbation complète de mes repères, de toutes mes règles ; mes ancrages eux-mêmes, les choses les plus fondamentales de ma vie, étaient faussés.

Comment peut-on se remettre d'une situation pareille, avec de telles conséquences ? Parfois, je me dis que c'est un miracle que je m'en sois sorti... Ce qui est sûr, c'est que j'ai dû entreprendre un travail immense pour me remettre de tout cela, retrouver une vérité par rapport à moi-même et prendre de la distance à l'égard de toutes ces confusions.

Le plus grave et le plus pervers : l'emprise spirituelle

Chantage et emprise

Ce qui est le plus grave dans l'abus que j'ai subi, c'est le « chantage spirituel » qu'il me faisait. En effet quand j'ai commencé à vouloir prendre de la distance, à sortir de cette oppression, j'allais moins le voir. Il était donc en colère et me reprochait de ne pas vouloir progresser en philo ; de refuser sa paternité spirituelle, et donc de refuser la paternité spirituelle du père Philippe.

En résumé, cela voulait dire : si je ne le prends pas, lui, Marie-Dominique Goutierre, comme père spirituel, c'est que je refuse d'être fils du père Philippe, et donc fils de saint Jean ! Pour un jeune frère qui débutait, et qui n'avait que ce désir de devenir frère de Saint-Jean, c'était la pire des menaces, le pire des chantages. J'étais pris dans l'étau : je ne désirais plus le rencontrer, j'avais peur des gestes et de son emprise, mais j'étais obligé d'aller le voir, car il était responsable des études et je lui devais des comptes ; et surtout je désirais plus que tout devenir fils de saint Jean. J'étais terrorisé. Et quand je finissais par venir, il me faisait beaucoup de reproches pesants, culpabilisants, mais terminait en me prenant dans ses bras, en me disant qu'il m'aimait, qu'il ne voulait que mon bien, que pour lui la seule chose qui comptait, c'était le père Philippe, qu'il faisait tout pour que je sois à mon tour comme lui, « fils du père », et fils de saint Jean.

Il se servait de l'autorité du père Philippe pour me rendre encore plus dépendant. La seule chose qui existait pour lui, insistait-il, c'était le père Philippe, qu'il ne vivait que pour cela, et pour que nous découvrions cette paternité ; et qu'en se rapprochant de lui, on pouvait vraiment se rapprocher du père Philippe. Parfois il a même utilisé une expression que nous entendions dans la bouche du père Philippe quand il racontait que son oncle le père Thomas Dehau l'avait fortement poussé à entrer chez les dominicains. Cela donnait en gros dans la bouche de Marie-Dominique Goutierre : « Si tu ne viens pas me voir, si je ne te forme pas pour la philosophie, si je ne t'accompagne pas, si... je ne peux plus répondre de ta vocation » !

Pourra-t-on se rendre compte de la violence d'une telle injonction dans le cœur d'un tout jeune frère ? C'est sûrement cela la chose la plus grave, car il violait vraiment ma confiance et ma conscience en me faisant ce chantage, afin que je sois de plus en plus dépendant de lui. Mais en fait, et *in fine*, la seule chose qui l'intéressait, c'était qu'il ait un acte sexuel avec moi.

Je précise qu'il n'a jamais été mon père spirituel ou mon confesseur, mais il désirait l'être pour que je sois encore plus sous son emprise. Il savait que mon père spirituel était père Philippe-Marie Mossu ; devant moi plusieurs fois, il a dit du mal sur lui.



Terreur et silence

J'ai vécu toutes ces années dans la terreur la plus absolue. Car il continuait de venir me voir quelquefois dans ma chambre la nuit, quand tout le monde dormait. J'étais terrorisé à l'idée qu'il vienne, qu'il m'impose de se coucher près de moi et me caresse. Sans compter les frères dans les chambres voisines qui auraient pu entendre ou nous surprendre. Que de nuits d'angoisse où je n'ai pu dormir, ne sachant s'il allait venir ou non !

Et puis c'était le régime du silence. Il m'interdisait que j'en parle, même au père Philippe, me disant que personne ne pouvait comprendre ce qui nous unissait, que personne de l'extérieur ne pouvait comprendre les gestes que nous avions, puisque ce qui autorisait ces gestes c'était l'amour qui nous unissait, et que personne ne pouvait comprendre cet amour.

Personne ne devait être au courant. J'ai donc mis du temps avant d'en parler au père Philippe. J'en ai parlé plus tard aussi au père Mossu, qui était un intime du père Philippe et qui avait été là à la naissance de la Communauté. Au début c'était de manière très allusive, à cause de l'interdiction, puis j'ai été de plus en plus précis dans ma description des faits, car j'avais vraiment besoin de parler de tout cela.

Prise de conscience

Ce qui m'a fait prendre de la distance, c'est que je me sentais de plus en plus mal à l'aise avec cette situation de prison dans laquelle Marie-Dominique Goutierre m'enfermait. De plus, l'amitié (la vraie, celle-là) d'un frère qui avait été abusé enfant par son père, m'a aidé à prendre conscience : ses confidences et ce que nous avons partagé m'ont ouvert les yeux. Les régimes de faveur dont bénéficiaient d'autres frères ont aussi éveillé mes soupçons : comme je l'ai expliqué, j'ai rapidement compris qu'il avait d'autres « amis ».

Un jour, j'entre dans sa cellule, et je surprends un frère à genoux, collé à lui qui était assis sur sa chaise. Le frère devait peut-être se confesser, mais il était collé... Ce frère a été accusé plus tard d'avoir lui-même abusé de femmes.

Une autre fois, un autre frère veut entrer dans sa cellule pour lui parler, alors que j'étais à l'intérieur. Marie-Dominique Goutierre lui interdit d'entrer. Le frère ne comprend pas qu'il ne le laisse pas entrer, et surtout qu'il ne puisse pas lui parler. J'ai entendu des hurlements, cela s'était terminé en drame... Ce frère a quitté la Congrégation.

Domination

Marie-Dominique Goutierre avait un désir concupiscent à mon égard, cela m'a surpris moi-même : il faisait de mon corps un objet de désir sexuel. Cela a perverti profondément la manière dont je me considérais. Il était séduit par ce qui était jeune, beau et intelligent. Ses « protégés » l'étaient et il en a agressé certains. J'ai découvert par la suite que de jeunes sœurs avaient été elles aussi ses victimes.

Mais avant tout, dans son intelligence pervertie, Marie-Dominique Goutierre sentait les fragilités des personnes et savait parfaitement qui, où et comment les séduire, et jusqu'où pouvaient aller ses gestes, jusqu'où le frère ou la sœur pourrait supporter ses caresses. En fonction de ce que la personne pouvait accepter, il tentait d'aller plus ou moins loin dans sa « tendresse ».

Un jeune frère a raconté : il est assis en voiture à côté de Marie-Dominique Goutierre qui conduit. Durant le trajet, il lui pose la main sur sa cuisse et commence à le caresser. Le frère est troublé, choqué, se met à balbutier, ne sachant comment lui demander d'arrêter. Marie-Dominique Goutierre



retire alors sa main calmement, la remet sur le volant, et affirme placidement : « Tu n'es pas encore assez mûr pour comprendre ces choses... ». Ce frère a quitté la Congrégation.

Cette histoire est révélatrice, me semble-t-il, de sa perversité. Poser la main sur quelqu'un n'est pas un geste anodin : cela exprimait sa volonté de posséder, de contrôler, et contre laquelle aucune remise en cause n'était possible.

Ma vie était cadennassée, et son emprise spirituelle et sa domination psychologique sur moi ont duré au total 10 ans. C'est cette emprise et cette domination qui m'ont sidéré et qui ont anesthésié ma conscience. C'est cela qui a permis que j'accepte durant les premières années, les agressions sexuelles inacceptables que j'ai subies.

Sortir de l'emprise

Mes questions au père Philippe

Les agressions sexuelles ont duré trois ans environ, en s'espaçant de plus en plus au fur et à mesure que le temps passait. En effet j'étais tellement mal que j'allais le voir de moins en moins souvent, même si cela me valait des reproches et de la culpabilisation. Je parlais de plus en plus précisément au père Philippe, pour comprendre et savoir si ces gestes étaient légitimes, si tout cela était bien normal. Au début je n'osais pas parler, c'était un « secret » ; j'étais très évasif, et donc ses réponses étaient évasives. Puis j'ai été plus précis et j'ai commencé à raconter explicitement ce qui se passait. Le père Philippe me disait alors qu'il ne fallait pas que cela me mette dans une situation difficile. Il me rappelait la grande règle de « l'amour d'amitié » : ce que chacun peut porter détermine les gestes que nous pouvons faire. Et donc qu'on ne doit pas faire porter à l'autre ce qu'il ne peut pas porter.

Je posais mes questions au père Philippe en toute naïveté. Aujourd'hui nous savons qu'il faisait la même chose sur plusieurs de ses victimes, jeunes sœurs toutes pures et consacrées à Dieu. Voilà pourquoi il était incapable de me dire que c'était un mal monstrueux, et qu'il ne le condamnait pas. Il encourageait plutôt cela par son silence complice ! Et moi qui continuais naïvement à poser mes questions...

Plusieurs fois je demandais au père Philippe de parler à Marie-Dominique Goutierre, et de lui dire d'arrêter. Il me répondait, pour justifier son inaction et la non-dénonciation de ce que lui-même faisait : « Vous comprenez, c'est difficile, puisqu'il ne vient pas lui-même m'en parler. » Peut-on imaginer l'horreur d'une réponse comme celle-ci ? C'est comme si un parent voyait son enfant se faire agresser, et laissait faire sans rien dire ! N'importe quelle personne normale serait intervenue.

Le baiser du fondateur

Un jour, en guise de réponse à mes questions insistantes, le père Philippe a pris ma tête entre ses mains et m'a embrassé brièvement sur la bouche. Je me souviens, il était énervé que je vienne lui redemander encore d'arrêter ces gestes. Après m'avoir embrassé, il a ri, mais je ne me souviens plus ce qu'il a rajouté. Je suis resté sidéré. Je n'ai pas compris ce geste sur le moment et n'en ai parlé à personne. Avec le temps j'ai réalisé avec certitude la signification de ce baiser imposé : il voulait me faire admettre que les gestes que je subissais n'étaient pas si graves, qu'ils pouvaient exister, puisque lui-même m'embrassait de la sorte. Lui, ce prêtre catholique de plus de 80 ans, fondateur d'une famille religieuse approuvée par Rome qui comptait alors 800 membres, me faisait comprendre par ce baiser que l'agression sexuelle était normale, que ma résistance était vaine ; j'étais trahi et je ne serai pas aidé. Ce baiser me fait penser à un autre baiser...



Et c'est bien ce qui s'est passé : Marie-Dominique Goutierre a été longtemps défendu par le père Philippe et par le père Philippe-Marie Mossu qui savait tout lui aussi, puisque je le lui avais moi-même raconté. Le père Philippe avait envoyé Marie-Dominique Goutierre chez un médecin psychiatre de ses amis à Paris, afin qu'il lui délivre un « certificat de bonne conduite », selon ses mots. Le père Mossu a joué un rôle particulièrement abominable : non seulement il n'a rien fait pour que les abus cessent, mais bien au contraire, il était allé en personne défendre vigoureusement Marie-Dominique Goutierre auprès de monseigneur Séguy, quand celui-ci avait commencé à être informé. Et il n'a cessé de le défendre contre les victimes. Peut-on imaginer pire trahison ? Mais quand on apprend par la suite que le père Mossu a lui-même commis des abus, tout s'éclaire. Cela devient « normal » que le père Philippe et le père Mossu aient autorisé les abus et défendu les abuseurs.

Monseigneur Séguy, qu'a-t-il fait ? Père Jean-Pierre-Marie, qui a succédé au père Philippe à la tête de la Congrégation, qu'a-t-il fait ? Sinon de déplacer Marie-Dominique Goutierre qui a continué ailleurs son entreprise malfaisante sur de nombreux frères et sœurs, et qui a continué à agresser sexuellement jeunes filles et jeunes sœurs consacrées ? Et aujourd'hui, il passe 5 années en villégiature dans une belle abbaye suisse, aux frais de la Congrégation bien sûr...

Je ne sais pas si on peut se représenter l'abomination de ce que j'ai traversé. Je me demande aussi comment j'ai survécu, comment je ne suis pas devenu fou, ou bien comment je ne me suis pas « tiré une balle », comme on dit...

Première libération

Un jour toutefois, étant à l'extrême limite, et bien décidé à mettre un terme à tout cela, je vais rencontrer le père Philippe. Je me souviens de ce moment comme hier : c'était après la messe, vers midi, son bureau était inondé de lumière. Je l'ai obligé à me dire si oui ou non, on pouvait continuer ainsi. J'étais déterminé, et je lui ai dit que je ne sortirai pas avant d'avoir obtenu une réponse claire. Il m'a répondu alors que comme cela ne me faisait que du mal, que cela ne me laissait pas en paix, il fallait que j'arrête. Oui, c'est à moi qu'il a demandé d'arrêter. À moi.

Malgré cette réponse horrible par son ambiguïté, j'ai senti à ce moment-là comme une chape de plomb qui tombait de mes épaules, je me suis senti libéré, je me réveillais d'un cauchemar. On ne peut imaginer ce que j'ai ressenti à ce moment-là. J'ai presque couru pour rencontrer Marie-Dominique Goutierre et le lui dire.

Nous nous rencontrons après le déjeuner dans sa cellule, et je lui dis que le père Philippe demande que nous arrêtons. Je le vois alors entrer dans une colère d'une violence inouïe contre le père Philippe, proférant des injures horribles contre lui ; il prend sa chaise et la fracasse en la jetant contre le mur, un sous-verre vole en éclat. « Pourquoi le père Philippe n'ose pas me le dire à moi ? » et d'autres hurlements. Là encore le réel le met en fureur, et c'est un autre, ici le père Philippe, qui est coupable.

Je le quitte. À partir de ce moment-là, il n'y a plus eu d'agression sexuelle. La relation s'apaise donc, puisqu'il n'y a plus cette tension. Parfois je me suis retrouvé à nouveau proche de lui ; il s'allongeait à côté de moi, habillés. Il voulait que nous soyons nus mais je refusais. Cela s'arrêtait là. Bien sûr j'étais encore dans une dépendance à son égard, mais c'était différent.

Puis je quitte Saint-Jodard. Je l'ai vite senti, il ne s'intéressait plus guère à moi. Mais il s'arrange pour que je continue à travailler avec lui. Il voulait me garder sous son contrôle, continuer d'avoir un œil sur moi ; il ne voulait pas d'une rupture brutale, afin que ces années « sans rien » agissent comme un



anesthésiant, afin que ces années effacent progressivement toutes les horreurs, toutes les douleurs ; afin que j'oublie, que je ne le dénonce pas, et que notre relation se normalise. Là encore, je comprends toute la perversité du personnage.

La libération définitive

Puis je deviens prêtre, enfin. Le contact avec la vie réelle dans la vie apostolique me fait devenir progressivement lucide sur Marie-Dominique Goutierre, sur le père Philippe. J'ai continué à prendre de plus en plus de distance. Mais vivre restait difficile, au niveau physique et psychologique, avec tout ce qui remontait, avec ce désordre inoculé en moi, avec les combats et les tentations qui ont pu survenir.

C'est la rencontre avec un thérapeute qui m'apporte une deuxième, complète et réelle libération, au bout de 10 ans. Je sors enfin définitivement du cauchemar... La première fois, c'est quand j'avais pu dire stop à Marie-Dominique Goutierre « grâce » au père Philippe qui m'avait dit d'arrêter ; mais je restais encore dans une certaine dépendance. En disant toute la vérité pour la première fois à une personne extérieure et sensée, « normale », j'ai pu enfin être libéré de l'emprise elle-même par rapport à cet homme, et couper définitivement. Là encore je pense qu'on ne peut imaginer ce que j'ai ressenti.

J'écris à Marie-Dominique Goutierre un 21 septembre pour dénoncer ses agressions sexuelles. Il me répond le 19 octobre suivant.

À vrai dire, je n'attendais rien de cette réponse.

Je le rencontre un an après. Je n'ai rien à lui dire, car comme dans sa lettre il reste avec la même ambiguïté. Il ne demande pas pardon pour les actes mauvais qu'il a posés ; il ne me demande pas pardon. Il demande pardon pour le mystère de « notre » amour (croit-il) qu'il a terni, mais que nous allons nous retrouver « dans la victoire du cheval blanc » (Cf. Ap 19. Les initiés de la pensée philippienne comprendront-ils ?). En faisant allusion à ce dont je l'accuse, il affirme qu'il a compris ce qu'il devait changer « dans une rectitude plus profonde » et que « cela » n'existe plus. « Cela », ce n'est pas un mal, il faut juste que ce soit un peu plus « rectifié ». Je me rendais compte que rien n'avait changé. Depuis ce jour, je ne l'ai plus jamais revu.

Rien ne change

Rien n'a changé, car Marie-Dominique Goutierre a continué à penser et faire de la même manière. J'ai entendu des témoignages d'autres frères et sœurs abusés par lui. J'ai rencontré des jeunes femmes qui ont été abusées par lui, lorsqu'il a été déplacé à Genève, bien après sa lettre. Je comprends bien qu'un homme qui a agi ainsi pendant plus de 20 ans ne va pas arrêter aussi facilement. Et pourquoi arrêterait-il d'ailleurs, puisque pour lui il n'a pas commis de faute ?

Quelques années plus tard, au cours de son procès canonique, Marie-Dominique Goutierre a été confronté à ses actes qu'il a continué à nier et minimiser ; plus pervers encore, il accusait ses propres victimes. Ainsi il m'a accusé d'être très « demandeur » et de venir « le chercher » dans sa chambre. À l'abbé Nison, chargé de l'enquête qui m'interroge, je réponds : « Et la petite sœur S. qui se faisait séquestrer par lui dans sa chambre au milieu du couvent des frères, venait-elle aussi le « chercher » et l'agresser sexuellement ? Et la dizaine d'autres victimes déclarées, elles aussi, l'ont-elles harcelé et agressé ? »



L'abbé Nison me répond avec un sourire de bienveillance : « Ne vous inquiétez pas, nous connaissons bien maintenant ces personnes au comportement pervers et qui ne cherchent *in fine* qu'un commerce sexuel avec leur victime. »

Il n'a jamais exprimé de regrets et de demandes de pardon. Espère-t-on de manière réaliste et sensée un quelconque changement ? Une telle perversion peut-elle être corrigée ?

Procès canonique

À l'issue du procès canonique en 2013, Marie-Dominique Goutierre est reconnu coupable du délit d'absolution du complice dans le péché contre le 6^e commandement - « Tu ne commettras pas d'adultère » - et encourt l'excommunication. C'est monseigneur Rivière qui m'envoie le décret.

Deux choses sont choquantes dans cette déclaration de l'Église.

Tout d'abord on qualifie les victimes sexuelles de Marie-Dominique Goutierre de complices. Appeler « complices » des femmes et des hommes agressés et dont la vie est détruite pour plusieurs d'entre eux ? C'est vraiment abject ! Au moins le pape François a eu le vrai mot : dans l'Église, il y a des prêtres qui se sont rendus coupables d'abus sexuels sur des religieuses, ... « allant jusqu'à *l'esclavage sexuel* de la part des prêtres et du fondateur » (5 février 2019).

Le second point, c'est qu'il n'y a rien sur l'abus spirituel, l'emprise, la manipulation, le chantage sous toutes ses formes, la persécution, les comportements « incestueux », l'agression sexuelle, le viol. Oui cela n'est malheureusement pas un sujet pour le tribunal de l'Église ...

Marie-Dominique Goutierre fait appel de cette décision, comme le prévoit le droit. Je n'apprendrai l'issue du second procès que de manière officielle. Aucun courrier de l'Église cette fois-ci. Aucun jugement dans l'Église de toute façon n'est rendu public. Tout se fait en catimini, à la discrétion des juges et selon le droit canon qui ne protège pas les victimes : leur statut n'existe pas dans le droit de l'Église. Le prier général de la Congrégation m'apprend que sa peine a été alourdie et qu'il doit passer 5 ans dans l'abbaye de son choix.

Rien de ce que j'ai vécu et dont j'ai témoigné n'a été retenu contre lui, et on appelle « complices » les femmes qu'il a agressées...

Ainsi, aux frais de la Congrégation, c'est-à-dire aux frais des frères qui travaillent, gagnent leur vie et reçoivent des dons pour leur travail, Marie-Dominique Goutierre est assigné à résidence durant 5 années à l'abbaye Saint-Maurice en Suisse, chez les Chanoines réguliers de saint Augustin. Toutefois il continue de circuler, passe des vacances en France, peut aller chez ses amis en Suisse et est accueilli comme la victime d'un complot par un ancien président de la confédération helvétique. Des sœurs de Saint-Jean se sont installées un temps près de l'abbaye. Certaines personnes le rencontrent et en témoignent.

Indigne d'être prêtre

Quelques temps après, je téléphone à l'abbé Nison qui a instruit les procès, pour lui demander pourquoi les victimes ne sont pas informées ni du procès, ni de l'issue du procès, ni du jugement de Rome. Il me répond que ce n'est pas un problème, que les victimes n'ont qu'à l'appeler si elles veulent savoir et qu'il leur expliquera. Oui les victimes restent toujours des victimes... de l'Église qui ne leur apporte même pas le minimum de considération. Je ne parle même pas de charité chrétienne.



Je lui pose la question : pour quelle raison Rome n'a pas renvoyé Marie-Dominique Goutierre de l'état clérical ? Il me répond honnêtement : il ne comprend pas lui-même la décision de Rome. Il m'explique que selon lui la décision prise s'applique habituellement pour des prêtres qui ont dérapé, qui ont commis une faute. Pour les prêtres prédateurs de multiples victimes, qui ne reconnaissent pas les faits, *etc.*, comme dans le cas de Marie-Dominique Goutierre, Rome normalement exclut de l'état clérical. Pourquoi donc ne l'a-t-elle pas fait ? Là aussi nous sommes devant l'arbitraire et le secret.

Je pense en fait que Rome a suivi l'avis de monseigneur Rivière. Tout d'abord, celui-ci a choisi une procédure administrative – et non pas le procès judiciaire – qui exclut les victimes et la question de leur indemnisation ; cette procédure reste en interne et lui évite de rendre des comptes. D'autre part, sous l'influence de Marie-Dominique Goutierre appuyé par ses relations, monseigneur Rivière n'a pas eu le courage de demander à Rome le renvoi de l'état clérical, au moment de signer le dossier. Plusieurs personnes me l'ont confirmé.

Mais ma question demeure : pourquoi Marie-Dominique Goutierre est-il encore prêtre s'il n'est pas digne de sa fonction ni de la mission qu'il a reçue ?

C'est la prêtrise, au sein de la Communauté Saint-Jean, qui l'a autorisé à commettre tant d'horreurs. Que devrait donc faire l'Église pour lui permettre de préparer sereinement son salut ?

Debout

J'ai entendu le pape François parler de la pédophilie le 26 mai 2014 : « Le prêtre doit porter ce jeune homme, cette jeune fille, à la sainteté. Et ce jeune, cet enfant fait confiance ; et lui, au lieu de les conduire à la sainteté, abuse d'eux. Et c'est très grave ! » Insistant sur la gravité de ces abus, le pape les compare au « sacrilège » d'une « messe noire ».

J'ai subi un abus semblable : quand je suis rentré à Saint-Jean, j'avais un désir fou d'aimer Dieu. Oui j'étais fou du Seigneur ! Je suis entré avec un tel désir de don total à Dieu. J'étais heureux et fier d'offrir à Dieu un cœur et un corps chastes et uniquement pour lui. Oui, Marie-Dominique Goutierre devait me conduire à la sainteté.

Au contraire, il a tout détruit. Quand je suis entré, j'imaginai tout sauf ça ; je n'étais pas entré pour ça ! Comment se fait-il que des choses si horribles existent dans un lieu où on attendrait tout, sauf ça ?

Marie-Dominique Goutierre a volé quelque chose de mon offrande à Dieu.

Aujourd'hui malgré ma vie dévastée et les immenses dégâts subis, j'ai retrouvé ma dignité, mon désir d'avancer dans la vie et de continuer à appartenir à Dieu. C'est une grâce du Seigneur, car combien de victimes quittent l'Église et rejettent même leur foi après un abus. Grâce à de précieux accompagnements, de nombreuses retraites et un immense labeur, je suis aujourd'hui debout.

Mais à quel prix ? Combien d'années d'épreuves, de combat, de maladies avec la dépression, de nuits d'angoisse sans sommeil ; avec leur phase d'encouragement, d'optimisme et de désespoir ?

Je reste fragile, mais aujourd'hui j'ai reconquis ce qui m'habitait à l'origine, mes valeurs, ma dignité.

Quand je relis mon histoire et que je vois l'étendue des ravages, quand je vois le profond désespoir dans lequel j'ai été plongé, je voudrais que personne ne subisse la même chose. J'ai pardonné et je ne veux pas me venger, mais éviter à tout autre de subir ce que j'ai vécu. C'est pourquoi je témoigne. Et pour que la vérité et la justice soient faites.



QUEL AVENIR POUR LA FAMILLE SAINT-JEAN ?

3.1 La feuille de route des Frères de Saint-Jean

3.1.1 Situation actuelle

Le recrutement actuel chez les frères de St Jean connaît une baisse drastique, surtout en France, en Europe et aux Etats-Unis. Les frères continuent toutefois à accueillir dans leurs rangs des personnes hors des territoires français, suisse ou belge, tout particulièrement des candidats en provenance de l'Afrique francophone. Ces derniers constitueraient actuellement un quart des effectifs. En tout et pour tout, la communauté ne compte plus qu'une cinquantaine de jeunes frères, postulants et novices confondus.

La tendance est à la fermeture de prieurés, en France et à l'étranger. Ces fermetures déjà effectuées ou à réaliser dans un avenir proche s'élèvent au nombre de cinq ou six pour le moment. Le Prieur général a du mal à trouver des responsables valables pour assurer l'encadrement des prieurés. Les maisons de formation elles-mêmes, notamment le lieu si emblématique de Saint-Jodard, sont menacées de disparition.

Par ailleurs, de nombreux frères, plus fragiles physiquement ou psychologiquement, ne présentent pas les conditions requises pour être autorisés à faire leurs vœux perpétuels et beaucoup de profès simples sont invités à prendre le statut d'oblat régulier. Actuellement, ce sont 10% des frères qui sont oblates réguliers, et à qui ne seront donc pas confiés de ministère important (ni lucratif).

A ces problèmes d'effectif s'ajoutent des difficultés croissantes au niveau financier, dues à l'arrière-plan social moins favorisé des nouveaux frères, à une baisse générale des dons, à une augmentation des dépenses de santé dans une communauté vieillissante, à un train de vie inadéquat au vœu de pauvreté...

Malgré ces sombres perspectives d'avenir, la communauté des frères s'engage résolument vers une reconnaissance de droit pontifical. A noter que les Sœurs apostoliques sont associées à cette démarche, mais pas les Sœurs contemplatives dont la situation est jugée trop précaire, et pour cause. Difficile de ne pas voir dans cette « promotion canonique » d'une communauté aussi fragile, une carotte brandie par Rome en contrepartie des efforts de réforme. Ou peut-être doit-on y voir l'empressement de Mgr Rivière, évêque d'Autun, à se décharger au plus vite de ce pesant fardeau ?

3.1.2 La refondation, un chantier à compléter

Il est sans doute justifié de saluer la révolution opérée par le chapitre général d'octobre 2019 et la communication plutôt transparente qu'en font les frères. On ne peut que se réjouir de ces avancées. Cela confirme le bien-fondé du travail de l'AVREF depuis sa création.

Mais cette étape de « refondation » suscite encore de sérieux questionnements et laisse entrevoir un énorme chantier :

3.1.3 Garder le cap malgré l'hémorragie prévisible

Dans son communiqué de presse de novembre 2019²⁰, la communauté atteste que

« Une convergence de fond s'est dégagée autour de sujets aussi fondamentaux que le charisme de la communauté et le rapport au fondateur ».

Depuis la révélation en 2013 des agissements pervers du Père Marie-Dominique Philippe, des frères ont contesté les accusations²¹ et certains ont fait dissidence, en se regroupant au sein de la Fraternité Verbum Spei. Faut-il s'attendre à d'autres hémorragies ? ou bien à des compromis ?

3.1.4 Poursuivre la lutte contre les abus, former à la prévention

Malgré la bonne volonté des frères œuvrant au sein de la « Commission SOS abus », et des premières clarifications, on peut douter de la capacité d'une commission interne à assurer jusqu'au bout la mission de « faire le ménage ». La CEF semble l'avoir compris en encourageant la création de la CIASE (Commission Indépendante sur les Abus Sexuels dans l'Église). Dans la même lignée, l'association de l'Arche a choisi de confier une enquête à un organisme indépendant, enquête qui a abouti récemment à des révélations sur les déviances de son fondateur Jean Vanier. Comment une commission interne peut-elle favoriser le dépôt de témoignages (la plupart des victimes ne ressentent-elles pas une légitime réticence à témoigner auprès d'un religieux appartenant à la communauté qui les a abusées ?) Comment peut-elle en toute impartialité accompagner ou susciter des démarches de signalement ? Comment peut-elle aller jusqu'au bout d'un travail d'enquête qui ne devrait épargner ni les autorités actuelles et passées de la communauté, ni ses responsables hiérarchiques (des évêques ordinaires de la communauté jusqu'à la curie romaine) ?

Tout en reconnaissant le travail accompli par cette commission interne, l'AVREF appelle donc de ses vœux la mise en place d'une commission parfaitement indépendante, apte à poursuivre l'enquête nécessaire et le lien avec les victimes et témoins.

Dans le même sens, si la communauté redéfinit elle-même son charisme, il serait bon de redéfinir aussi ce terme. Il est d'usage dans l'Église de penser qu'un charisme est un don reçu de Dieu par une personne et reconnu in fine par la hiérarchie. Il est devenu un usage de l'appliquer à une communauté, non à des personnes, et l'on voit de plus en plus souvent les communautés se le définir pour elles-mêmes, le proposer comme un brevet et s'en faire les dépositaires privilégiés. On ne sait plus si c'est un don de Dieu ou une propriété communautaire qui oblige tout le monde, l'Église comprise. Ce charisme, présenté comme sacré et inaltérable, fait partie de ce qui favorise l'emprise

²⁰<https://freres-saint-jean.org/2019/11/06/communiquede-presse-et-message-du-chapitre-general/>

²¹<http://mdphilippe.over-blog.com/lettre-ouverte-de-quelques-fr%C3%88res-de-la-communaut%C3%89-saint-jean-%C3%80-tous-les-fr%C3%88res-s%C5%92urs-oblats-et-amis-de-saint-jean>



et le sectarisme, chaque membre devant s'y fondre ou s'y identifier. Redéfinir son charisme veut donc dire quoi, en l'occurrence ? Surtout si celui reconnu jusque-là est lié à un fondateur pervers ? N'est-il pas plutôt question de redéfinir tout simplement ce qui unit la communauté comme telle, ce qui fait que des personnes, malgré un historique si lourd, veuillent continuer librement une aventure communautaire ? Comment cette réflexion et définition est-elle accompagnée par l'Église ?

-Le rapport publié par la « commission SOS abus » en mai 2019 indique que 6 frères (dont 1 qui n'est plus dans la communauté) sont concernés par des abus sur mineurs, et que 27 frères (dont 5 ont quitté la communauté ou sont en passe de le faire) sont concernés par des abus sur des personnes majeures. L'AVREF reconnaît le caractère novateur de ce rapport en ce qu'il ne se cantonne pas à la dénonciation des faits de pédophilie. La mention de victimes adultes est remarquable car c'est déjà la reconnaissance du phénomène d'emprise qui supprime le consentement et la liberté personnelle.

Le rapport ajoute que plusieurs procédures sont en cours mais ne fournit aucune précision sur l'identité de ces abuseurs ni sur le sort exact qui leur est réservé. **Nous appelons à encore plus de transparence dans les communications, et à une coopération avec les cellules d'écoute mises en place au niveau diocésain.** Nous alertons sur le danger que ce type de commission interne, pilotée par des frères de la communauté, ne soit encore un moyen déguisé de « laver le linge sale en famille ».

-De plus, **on peut exprimer des inquiétudes au sujet de cette notion d'accompagnement des « auteurs d'abus »**, évoquée dans le communiqué de presse. Quel serait le contour de cet accompagnement ? Quels frères seront concernés et selon quels critères ? Cet accompagnement signifie-t-il que la communauté a l'intention de maintenir en son sein les auteurs avérés d'abus plutôt que de demander leur réduction à l'état laïc ou leur mise à l'écart du ministère ? Quelles garanties de protection seront offertes aux personnes fréquentant la communauté ?

-Quel traitement la communauté va-t-elle réserver aux **frères prédateurs qui sont toujours à Saint-Jean** et pas ou très peu inquiétés (frère Marie-Dominique Goutierre au premier rang) ?

-D'autres questions se posent, quant à l'aide à apporter aux victimes : Est-ce que les décisions de principe seront réellement suivies d'effet ? Et puis, on parle de « réparation », de « gestes publics de demande de pardon de la part des frères », mais **comment aidera-t-on concrètement les victimes à se rétablir** ? Envisagera-t-on un soutien psychologique et une aide financière (malgré les difficultés financières dans lesquelles sont engouffrés les frères) ?

-Un certain nombre de ces victimes sont **des sœurs et des frères encore dans la communauté**. La lenteur des révélations sur les abus commis, voire le déni persistant dans une frange de la communauté, ont pu nuire pendant longtemps à leur propre éveil psychologique ou à l'accueil de leur plainte. Aujourd'hui, **quelle écoute, quelle réparation et quel suivi psychologique leur sont offerts ?**

-La commission n'aurait-elle pas intérêt à renouer contact avec les anciens frères et sœurs de la communauté et à recueillir leur parole qui, après des années de recul et de reconstruction, serait sans doute encore plus libre et plus lucide ?

-Au-delà des cas d'abus sexuels, **comment vont être traités les cas d'abus spirituel plus répandus encore ?**

-Enfin, quels moyens les frères vont-ils prendre pour étendre l'action de leur commission SOS abus à l'ensemble des pays où des cas seraient à traiter ? Traduire et publier l'information sur tous les sites internet de la communauté...il y aurait beaucoup à faire **pour rejoindre les victimes partout où elles**



se trouvent, et pas seulement en France. La lourdeur de la tâche ne saurait être une excuse pour faire des abus une affaire franco-française.

- Nous souhaitons que la communauté continue à faire la vérité sur les abus et les souffrances vécus au sein de la communauté. Cela implique **d'informer tous les frères**, quel que soit leur degré d'engagement dans la communauté, donc pas seulement ceux qui sont engagés par la profession perpétuelle mais aussi les profès temporaires, les novices et postulants.

D'une manière générale, comment la communauté s'engage-t-elle à **sortir de la culture du secret** qui a contribué à façonner et protéger le système d'abus ? Nous rappelons que le secret communautaire est même une des facettes de l'engagement des oblats, laïcs affiliés à la communauté, et inscrit dans leur règle de vie (D28 §2.18)²²....

Entrer dans une vraie transparence implique également de **cesser le recours à des discours hautement spirituels et trompeurs pour masquer les souffrances psychiques et les actes de suicides**. Par exemple, une révision du « memorandum », listant les membres défunts de la communauté, serait la bienvenue.

-Enfin, dans un souci de prévention, en vue d'éclairer les abus commis et les justifications qui les ont permis, mais aussi de protéger des victimes potentielles, il serait important de **mettre en lumière toutes les déviations contenues dans les enseignements du père M-D Philippe (et de ses disciples)**, qu'il s'agisse de ses enseignements « académiques » ou des discours « distillés dans le cadre de l'accompagnement spirituel ». Il est souhaitable que des chercheurs en théologie, en philosophie, ou en histoire de l'église, analysent avec précision ces déviations.

Les frères reconnaissent que 80% des cas d'abus qu'ils ont eu à traiter ont eu lieu dans le cadre de la direction spirituelle. Nous rappelons que le « charisme » des frères de Saint-Jean les conduit à accompagner beaucoup de jeunes, de fiancés, et de familles. **L'accompagnement spirituel doit donc rester, pour la communauté, une priorité d'assainissement et de formation**, et pour les laïcs le domaine de la plus grande vigilance. Il est impératif que la direction spirituelle ne soit pas/plus un lieu de manipulation affective, psychologique et spirituel, avec tous les abus pouvant en découler et qu'il soit séparé du gouvernement.

Ce sont également les relations entre personnes consacrées, et notamment entre frères/prêtres et sœurs qui doivent être abordées dans un nouveau regard. Le père M-D Philippe a transmis une vision exaltée du sacerdoce, ainsi qu'une idéalisation de la vie consacrée, avec l'idée que « puisque nous sommes consacrés et que Dieu est entre nous, tout est pur », autant d'éléments de pensée qui ont largement favorisé les dérapages affectifs et sexuels dans les relations fraternelles.

La commission doctrinale, créée suite au chapitre général de 2013 **pour « repérer d'éventuelles erreurs philosophiques ou théologiques pouvant se transmettre au sujet de la chasteté dans notre Congrégation »**, a notamment conclu à la propension à justifier de la bonté d'un acte à la lumière de la seule intention. Ce primat de la finalité et de l'intention a servi de terreau à de nombreux abus sexuels, l'amitié « spirituelle » justifiant les gestes les plus déviants. Ce travail de conscientisation et de purification est-il achevé chez tous les frères ?

Le mépris de la dimension psychologique par le père Philippe a sans doute empêché de traiter des déséquilibres psychologiques à la source des abus, tout en négligeant les souffrances des victimes. Dans quelle mesure **cette dimension humaine et psychologique** a-t-elle été réintégrée à la

²² « Comme tout frère, l'oblat garde strictement et soigneusement le secret sur les affaires de la Communauté » (extrait de la règle de vie des oblats réguliers de la communauté des frères de St Jean).

formation des frères ? Et encore, comment les frères vont-ils poursuivre leur sensibilisation aux questions d'ordre affectif et sexuel ?

Comment le **discernement des candidats à la vie religieuse et au sacerdoce** –discernement qui a gravement fait défaut depuis la fondation de la communauté - va-t-il être réformé pour **prendre en compte la maturité humaine et affective des frères** ?

TRAVAIL HISTORIQUE

Les frères ont annoncé en novembre 2019 qu'ils allaient poursuivre le travail d'enquête historique. La récente « affaire Jean Vanier »²³ a de nouveau éclairé l'importance de la période liée à l'Eau Vive, œuvre fondée par le père Thomas Philippe et dont il avait été écarté suite à de premières accusations d'abus sexuels en 1952. Cela avait abouti au procès canonique du père Thomas et à sa condamnation : interdit de tout exercice sacerdotal, mis à l'écart, il était aussi contraint de suivre une thérapie. Mais ce sont en tout quatre membres de la famille Philippe qui ont été sanctionnés dans cette affaire²⁴. Son frère, Marie-Dominique, jugé gravement complice des abus commis par son frère aîné, était relevé de son ministère sacerdotal pour deux ans. Le père Thomas Dehau, leur oncle dominicain et directeur spirituel, avait également reçu une monition canonique (sanction allégée du fait de son grand âge et de sa maladie). Leur sœur, Mère Cécile, prieure du monastère dominicain de Bouvines, était déposée de sa charge. Quant au petit cercle issu de l'Eau Vive, dont Jean Vanier et quelques femmes, il était visé par un certain nombre d'avertissements et d'interdits.

L'enquête historique devra continuer à élucider :

- La filiation spirituelle, dans les abus et dans leurs justifications pseudo-mystiques, entre l'oncle Dehau et ses neveux.
- La manière exacte dont Marie-Dominique Philippe a été « complice » des agissements de Thomas.
- Le cas de Mère Winfrida (Henriette Philippe pour l'état-civil et soeur de Marie-Dominique et Thomas), bénédictine de Notre-Dame-de-Wisques et ancienne prieure du monastère du Mont des Oliviers à Jérusalem. De retour de Jérusalem, elle fonde à Azé en 1974 la communauté des Bénédictines de Notre-Dame-de-la-Compassion, avec « l'accord bienveillant » de Mgr Le Bourgeois, évêque d'Autun. C'est un petit prieuré, installé dans l'ancien presbytère, qui ne compte à ce moment que Mère Winfrida et deux jeunes sœurs. En octobre 1975, sur proposition de Marie-Dominique Philippe, Mère Winfrida accueille Michèle-France Pesneau comme ermite, et l'installe dans le grenier du prieuré. Michèle-France est déjà sous l'emprise spirituelle et sexuelle du Père Marie-Dominique. Et c'est à cet endroit que le père Thomas va abuser lui aussi d'elle, et gravement. L'un ou l'autre frère Philippe a-t-il abusé également de bénédictines, on l'ignore. Mère Winfrida était certainement au courant des condamnations qui avaient frappé en 1954 le Père Thomas, et à un degré moindre le Père Marie-Dominique, Mère Cécile (autre membre de la fratrie), et leur oncle le P. Dehau. Savait-elle les motifs de ces condamnations (il faut tenir compte du secret maintenu par le Saint-Office sur le procès) ? En tout cas, on peut parler d'imprudence de sa part à laisser les deux frères rencontrer privément des religieuses sous son autorité.

²³ Voir par exemple : La Vie, Sophie Lebrun, 22 février 2020, « Révélation sur la face cachée de Jean Vanier »

²⁴ La Voix du Nord, 1^{er} février 2020, « Quatre religieux d'une même famille de Bouvines sanctionnés par Rome pour abus sexuels »



- Comment le petit cercle de disciples du père Thomas a bravé les interdits prononcés par l'église, et qui faisait partie de ce petit cercle : outre Jean Vanier, il semble qu'Alix Parmentier en ait fait également partie, ce qui confirmerait sa proximité avec les frères Philippe dès les années 50. Elle aurait demandé à entrer au monastère de Bouvines, dirigé par Mère Cécile, mais devant le refus opposé par l'évêque du lieu, elle frappe finalement à la porte du Carmel. Elle n'en est sortie, quelques années plus tard, que pour devenir l'assistante du père Marie-Dominique à Fribourg, puis fonder avec lui la congrégation des Sœurs de Saint-Jean.
- Pourquoi les sanctions et interdits prononcés par l'église autour de 1956-1957 ont finalement été oubliés et mis de côté ; comment on a pu laisser ces différents personnages revêtir le glorieux habit de fondateur, poursuivre leurs agissements pervers, faire tant de nouvelles victimes, entraîner dans leurs sillons plusieurs « fils spirituels » dévoyés ?

Tant de fruits issus de ces racines amères :

- Pour Thomas Philippe,
 - non seulement Jean Vanier à l'Arche, mais aussi le père Thierry de Roucy, fondateur des Points Cœur, créateur d'un institut théologique « Thomas Philippe » à Ourscamp, renvoyé de l'état clérical en 2018, après un long processus juridique qui l'avait condamné pour abus de pouvoir, abus sexuel et absolution du complice,
- Pour Marie-Dominique Philippe,
 - non seulement des religieux(es) de la Famille Saint-Jean pervertis par ses errances, mais aussi Sœur Marie, fondatrice de la Famille monastique de Bethléem, autre communauté à la face sombre. Ou encore le père Marie-Pierre Faye, un des tout premiers frères de Saint-Jean qui prend en 1986 la direction de la Fraternité Marie-Reine immaculée, mais qui, en 2011, est interdit de tout exercice sacerdotal ...

L'enquête devra déterminer les responsabilités dans ce désastre au sein de l'Ordre dominicain, mais aussi et surtout, au sein de la hiérarchie ecclésiastique.

3.2 Les Sœurs contemplatives : une situation assainie mais précaire

La branche contemplative a subi de plein fouet la crise de 2009 et la scission qui en a découlé. Les sœurs ont perdu une grande partie de leurs forces vives avec plus d'une centaine de départs et la dissidence des 2/3 des effectifs. Il en a résulté une grande fragilité financière. Il faut ajouter que beaucoup de sœurs paient le contre-coup psychologique de ces événements et des révélations post-2013.

C'est donc dans une grande précarité, et avec d'autant plus de courage, que les Sœurs contemplatives se sont engagées dans les réformes demandées par l'église.

Nous saluons les efforts clairement entrepris par sœur Paul-Marie, prieure générale depuis 2015, pour susciter, au niveau communautaire et individuel, la liberté d'information et de parole sur les abus. Cela aurait déjà permis à une vingtaine de sœurs, victimes d'abus sexuels, de déposer leur témoignage auprès de la commission SOS abus.



3.3 Le rattrapage des Sœurs apostoliques

Les Sœurs apostoliques semblent avoir été assez épargnées par la tourmente des dernières années. Elles poursuivent leur croissance, avec un flux modeste mais continu de vocations, appuyant quelques fondations (Ecosse et Allemagne depuis 2019).

Sous la direction de leur nouvelle prieure générale, sœur Claire de Jésus (élue en 2018), elles accompagnent également les frères dans leur démarche de vérité.

On doit pourtant noter qu'elles ont à rattraper des années d'inertie ou de déni, qui ont freiné les informations, les prises de conscience et la liberté de parole. Nous espérons qu'elles s'engageront désormais sans restriction dans la mise en lumière des abus vécues par leurs sœurs. La mise en place récente d'une cellule d'écoute va probablement dans ce sens.

L'ÉGLISE ET SAINT-JEAN

4.1 La responsabilité ecclésiale dans le scandale des Frères de Saint-Jean

La culpabilité du père Marie Dominique Philippe a été clairement mise en évidence. La question de la responsabilité des dominicains a été soulevée avec les dernières révélations consécutives à l'ouverture des archives de leur province française : pourquoi avoir gardé ces archives fermées pendant 70 ans ? Pourquoi avoir laissé s'enterrer le dossier des frères Philippe ? Qui, au sein de l'Ordre, a voulu protéger ces prédateurs ?

Et cette question en amène une autre : Qui, au-delà de l'Ordre dominicain, a voulu les protéger ? Comment ne pas déplorer le laisser-faire de la hiérarchie catholique, depuis les évêques responsables, principalement les évêques d'Autun (qui étaient les ordinaires de la communauté), jusqu'au Vatican ?

Entre 1957 (première sanction canonique contre le père Marie Dominique Philippe) et 2019 (décentrement officiel par rapport à sa personne), il y a eu :

- La fondation des Frères en 1975 ;
- La fondation des Sœurs en 1982 ;
- La fondation des Sœurs apostoliques en 1984 ;
- La reconnaissance de la communauté des Frères comme congrégation de droit diocésain en 1986 ;
- La reconnaissance de la communauté des Sœurs apostoliques en 1993 ;
- La reconnaissance des Sœurs contemplatives en 1994 ;
- Des décennies de louange par la haute hiérarchie de l'Église et d'amitié affichée avec le pape Jean-Paul II ;
- Un hommage appuyé de Benoît XVI lors du décès de Marie-Dominique Philippe puis les funérailles élogieuses célébrées par le cardinal Barbarin²⁵.

Pendant des décennies, des victimes ont fait remonter des témoignages, mais n'ont récolté que silences et mépris. L'AVREF, de même que d'autres organismes antisectes, a constamment interpellé les autorités hiérarchiques sur les dysfonctionnements de la communauté. Trompés par l'inaction d'une Église en laquelle ils avaient placé leur confiance, des centaines de jeunes de « la génération Jean-Paul II » ont rejoint les noviciats johanniques sans savoir que se refermait sur eux le piège d'un système abusif. Le scandale Saint-Jean, c'est aussi celui d'une Église qui a trahi.

²⁵<https://www.evangelium-vitae.org/documents/3028/homelie-du-cardinal-barbarin-aux-funerailles-du-pere-mariedominique-philippe--2-septembre-2006.htm>

Comment cette Église va-t-elle aujourd'hui s'impliquer dans la résolution des cas d'abus, la sanction des abuseurs et l'aide aux victimes ? Incontestablement, la commission SOS abus, en plus de ses limites inhérentes, est entravée par l'institution ecclésiale elle-même :

- Le droit canon, de l'aveu de ses spécialistes, est inadéquat. Comment pourrait-il être utilisé pour sanctionner des crimes qu'il ne définit même pas ? Où se trouve évoqué le crime d'abus spirituel ? Où se trouve défini celui d'abus sexuel, si ce n'est sous le prisme terriblement réducteur du « délit d'absolution du complice » ? Tant que le droit canon ne sera conçu que comme un outil juridique visant à défendre la réalité sacramentelle de l'église, aucune place ne sera donnée aux victimes, à leurs souffrances, à leurs droits.
- Les pouvoirs de sanction confiés à une congrégation sont très restreints. La communauté Saint-Jean est impuissante par elle-même à obtenir la réduction à l'état laïc de ses abuseurs. Et les procès canoniques ? Le cas d'un responsable des études, avec plus de 25 témoins, des faits extrêmement graves et durables, n'a abouti qu'à une sanction dérisoire. La justice ecclésiale ressemble à une montagne accouchant d'une souris. Et c'est là que le scandale se prolonge.
- Si l'on doit questionner la juridiction ecclésiale, on peut aussi remarquer que la communauté a su jusqu'ici profiter de ses failles et préserver ses prédateurs de la justice civile, participant à leur défense coûteuse.
- On peut espérer que la Commission SOS Abus, maintenant à l'œuvre, puisse aller au bout de son travail.



4.2 L'institution va-t-elle réagir face aux autres groupes déviants issus de Saint-Jean ?

La responsabilité de l'institution est également criante par rapport à l'existence de plusieurs communautés dissidentes qui, de manière plus ou moins officieuse ou affichée mais réelle, puisent leurs racines dans la personne et « le charisme » de Marie-Dominique Philippe :

La Fraternité Verbum Spei, fondée au Mexique en 2012 sous la protection de Mgr Raul Vera Lopez, dominicain, et grand ami du père Philippe. Elle compte une autre maison, au Luxembourg, depuis 2016.

On y retrouve plusieurs anciens frères de Saint Jean, qui étaient parmi les disciples les plus zélés du père Philippe et qui ont accueilli avec déni la révélation sur les turpitudes de leur fondateur (parmi eux, frère Ivan Nuche, mis en cause dans des agressions sexuelles sur des novices, à l'époque où il était père maître à Saltillo, et frère Benoît Emmanuel Peltureau Villeneuve).

Le groupe des sœurs de Maria Stella Matutina, formé des sœurs contemplatives dissidentes (suite à la crise de 2009). Elles ont toujours rejeté les réformes demandées par l'église. Dissoutes en 2013, elles ont été refondées en 2014 sous la protection de Mgr Bergara en Espagne. Aujourd'hui accueillies dans une dizaine de pays, elles font toujours fi des sanctions et avertissements de Rome.

Les sœurs Mariales, dissoutes en France par Mgr Barbarin en 2005, sont néanmoins toujours installées à Mars près de Saint Jodard et dirigées par la fondatrice, Mère Myriam, qui les maintient dans un fonctionnement sectaire. Cette communauté est reconnue officiellement par l'évêque de Roznava en Slovaquie.

L'AVREF enjoint la hiérarchie catholique à faire preuve de cohérence : alors qu'elle soutient la Famille Saint-Jean dans les réformes à entreprendre, elle doit aussi sanctionner les groupes dissidents qui restent réfractaires à ces réformes, si nécessaire procéder à leur dissolution, tout en assurant à leurs membres l'accompagnement spirituel, psychologique et matériel indispensable à leur reconstruction.



DANS LA PRESSE

- Le Monde, 27 janvier 2001
Les « petits gris » ont été écartés de l'aumônerie du collège Stanislas.
- La Croix, 23 février 2001
Les Petits Gris veulent changer leur image.
- Le Parisien, 5 octobre 2001
Nouveau bras de fer entre l'Église et la justice.
- Le Journal de Saône et Loire, 9 février 2002
Une religieuse (contemplative St Jean) dépressive incendie la voiture de sa communauté.
- La Croix, 6 février 2003
Les « petits gris » se voient davantage encadrés.
- Le Figaro, 14 février 2003
Les « Petits Gris » sous l'œil du Vatican.
- Famille Chrétienne, du 22 au 28 février 2003
Congrégation St Jean. Un soutien pour aider les « Petits Gris » à grandir.
- Le Temps (Suisse), 31 mars 2003
La Congrégation des Frères de Saint Jean au cœur de la tourmente.
- Bulles, revue de l'UNADFI, numéro 81, janvier 2004
Article consacré à la Communauté St Jean.
- Témoignage Chrétien, 26 février 2004
Les « Petits Gris » dans le rouge.
- La Tribune de Genève, 08 juin 2004
Communauté Saint Jean, La justice confie à la médecine le parricide de la Vieille-Ville.
- Le Progrès, 6 avril 2005
Dossier sur la dissolution des sœurs mariales
- Golias, novembre/décembre 2005,
La face cachée des petits-gris, dossier sur St Jean.
- Lyon Mag, n° 162, octobre 2006,
Petits Gris, un gourou contesté.
- Le Temps, 31 janvier 2008
Abusées sexuellement par leur père spirituel, Florence et Camille témoignent.
- Golias News, 5 juin 2010
Nouvelles difficultés dans la famille Saint Jean, Un jeune frère se suicide au prieuré d'Attichy.
- Le Journal de Saône et Loire, 14 février 2011
Rimont : l'Église sait depuis 2000.
- Le Temps, 20 juin 2011
Communauté St Jean : l'affaire rebondit.
- Le journal de Saône-et-Loire, 14 juin 2011
Fley : La Communauté religieuse des frères et sœurs de St Jean à Rimont a fait l'objet de blâme.
Quand l'évêque de Saône-et-Loire avertissait Rimont.



- Le Journal de Saône-et-Loire, 15 juin 2011
Fley : La congrégation des Frères de St Jean à Rimont vit dans son monde.
La Communauté aurait dû faire le ménage avant.
- La Charente Libre : 15 février 2012
Le religieux condamné, le père de la victime accuse.
- Le Point, 9 août 2012
Les leçons d'un prêtre philosophe.
- Golias Hebdo n.259, octobre 2012
Communauté de Saint Jean : La face cachée du frère Marie-Dominique G.
- Le Journal de Saône et Loire, 12 juin 2013
Les frères de Rimont révèlent les fautes de leur fondateur.
- Le Point, 29 avril 2016
Pédophilie : un ancien religieux condamné à 12 mois avec sursis
- La Nouvelle République, 9 décembre 2017
Première alerte en 20064
- La Nouvelle République, 27 décembre 2017
Ce prêtre m'a violé l'âme
- La Nouvelle République, 27 décembre 2017
Elle brise le silence de l'Église
- La Vie, 7 juin 2018
Le profond travail de vérité des Frères de Saint-Jean
- La Vie, 7 juin 2018
Frères de Saint-Jean : « Nous essayons de faire évoluer notre culture communautaire »
- Golias Magazine n. 183, novembre, décembre 2018
Les Sœurs de Maria Stella Matutina et leurs vieux démons
- La Nouvelle République, 6 décembre 2018
Près de Loches, le dossier d'abus sexuel classé ?
- Le Monde, 5 février 2019
Le pape reconnaît des agressions sexuelles de religieuses par des prêtres
- Le Parisien, 6 février 2019
Le pape reconnaît que des religieuses ont servi d' « esclaves sexuelles » au clergé
- La Croix, 30 avril 2019
Les frères de Saint-Jean veulent la vérité sur leur histoire
- Libération, 25 juin 2019
Un religieux à la grande notoriété renvoyé brutalement du diocèse d'Avignon
- La Vie, 9 septembre 2019
Après un abus sexuel, aimer envers et malgré tout
- 20 minutes, 17 octobre 2019
Avignon, 6 mois de sursis pour un prêtre qui consultait des images pédopornographiques
- Golias, 21 octobre 2019
Frères de St Jean : un chapitre sous tension



- Golias, 4 novembre 2019
Marie-Dominique Philippe, fondateur de la Famille Saint-Jean sanctionné par le Vatican...dés 1957
- Famille Chrétienne, 6 novembre 2019
Communauté Saint-Jean, « le père fondateur ne sera plus l'autorité de référence »
- La Croix, 17 décembre 2019
Les abus sexuels dans l'Église : « une mauvaise odeur de gnose »,
Une réflexion du philosophe Damien Le Guay
- La Nouvelle République, 28 janvier 2020
Châteauroux : « Il est encore entouré de jeunes », s'inquiète la victime d'un prêtre lochois.
- La Voix du Nord, 1^{er} février 2020
Quatre religieux d'une même famille de Bouvines sanctionnés par Rome pour abus sexuels
- La Croix, 26 février 2020
Podcast : « Religieuse abusée, j'ai mené l'enquête sur ma communauté ».



ANNEXES

1. Monition canonique de Mgr Séguy, janvier 2000
<https://www.AVREF.fr/fichiers/La Monition canonique de 2000.pdf>
 2. La « Mise en garde », 2004
<https://www.AVREF.fr/fichiers/La Mise en garde de 2004.pdf>
 3. Le décret de condamnation du père M-D Goutierre, 2013
<https://www.AVREF.fr/fichiers/Décret de condamnation du père M-D Goutière 2013.pdf>
 4. Article la Croix, Les frères de Saint-Jean veulent la vérité sur leur histoire, 30 avril 2019
<https://www.AVREF.fr/fichiers/Article la Croix, Les frères de Saint-Jean veulent la vérité, 30 avril 2019.pdf>
 5. Le rapport de la Commission SOS abus, mai 2019
<https://www.AVREF.fr/fichiers/Rapport de la Commission SOS abus, mai 2019.pdf>
 6. Le message final du Chapitre Général, novembre 2019
<https://www.AVREF.fr/fichiers/Le message final du Chapitre Général, novembre 2019.pdf>
-